

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Nour
AL ISLAM نور

Les Sciences du Coran

Introduction

Toute la louange appartient au Seigneur des mondes, le Tout-Puissant, Créateur de toute chose, dont la science et la sagesse cerne l'apparent et le caché. Que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur Son envoyé, Son messager venu comme miséricorde pour l'univers, notre modèle et notre bien aimé *Muhammad* ﷺ.

Les savants ont l'habitude de dire que l'importance d'une science est en fonction de l'importance de son objet d'étude. Celui de cette matière est le livre d'Allah ﷻ le dernier livre céleste révélé à l'être humain, le noble Coran.

Toutes les sciences de l'islam reviennent à expliquer ce qui est contenu dans le coran, la première source de l'islam, le miracle des miracles accordés au prophète *Muhammad* ﷺ. En effet, Allah ﷻ, renforce Ses messagers ﷺ en leur octroyant des miracles, en leur permettant de faire ce qui est habituellement impossible. Avant l'avènement du dernier messager ﷺ, ces miracles étaient des manifestations visibles par ceux qui entouraient les prophètes ﷺ, tel le bâton de *Mûssâ* ﷺ qui fut transformé en serpent, ou *'Issâ* ﷺ à qui Allah permit de ressusciter des morts et guérir des aveugles et des lépreux. Ces miracles avaient pour but de convaincre les contemporains des prophètes de leur véracité. Ces messagers étaient envoyés à un peuple précis pour une période limitée, l'objectif des miracles était donc atteint.

Mais la particularité du message de *Muhammad* ﷺ est son universalité et sa validité jusqu'à la fin des temps. Or, ces miracles « classiques » s'ils sont convainquant pour ceux qui en furent témoins, voient leur force de persuasion s'affaiblir au fur et mesure que les générations passent, au point de devenir des récits légendaires dont les gens ne sont pas certains de la véracité. Comme le dit le proverbe arabe

لَيْسَ الْخَبْرُ كَالْعَيَّانِ

« Ce qui est vu n'est pas comme ce qui est relaté »

Il était donc nécessaire que ce messager ait un miracle visible pour ses contemporains et aussi pour les générations futures et cela partout dans le monde. Allah ﷻ a donc honoré son prophète ﷺ par un livre contenant Sa parole et dont les aspects miraculeux seraient accessibles à tous, pour toujours, et plus que cela, un livre dont les miracles allaient apparaître au fur et à mesure de l'évolution de la connaissance humaine.

Ce livre est donc un miracle, notre référence ultime, la parole d'Allah ﷻ.

Il faut bien mesurer ce dont nous parlons lorsque nous parlons de la parole d'Allah. Avoir accès à Sa parole est un bienfait inestimable. Combien de langages nous sont inaccessibles ?

Les langages des animaux, les langues étrangères qui nous sont inconnues. Mais Allah ﷻ le Créateur de l'univers, le Tout-Puissant, dont la Science cerne l'apparent, le caché, le passé, le présent, l'avenir, Lui qui n'a aucune faiblesse, Celui à qui nous devons nous soumettre entièrement, Lui, nous a donné accès à Sa parole. Un livre dont chaque verset s'adresse à chaque être humain, tous contenant des enseignements à tirer pour réussir sa vie dans ce bas monde et dans l'au-delà.

Le temps n'est-il pas venu de donner à ce livre la place qu'il mérite dans notre vie ?

Quelle est cette place ?

Allah ﷻ ne nous a pas révélé Sa parole pour décorer les murs de nos maisons par des calligraphies, ni pour le porter sur nous tel un porte-bonheur, ni même pour se délecter de la belle voix des récitateurs.

Non, la finalité de la révélation du coran est de guider l'Homme. Donc, lui donne la place qu'il mérite c'est le prendre comme référence suprême dans notre vie, s'imprégner de ses enseignements et le suivre tel un guide.

Allah ﷻ nous dit :

﴿ذَلِكَ الْكِتَابُ لَا رَيْبَ فِيهِ هُدًى لِّلْمُتَّقِينَ﴾

Voici le Livre sur lequel il n'est aucun doute.

Il est un guide pour les pieux

(Sourate 2 al Baqarah verset 2)

﴿قَدْ جَاءَكُمْ مِّنَ اللَّهِ نُورٌ وَكِتَابٌ مُّبِينٌ يَهْدِي بِهِ اللَّهُ مَنِ اتَّبَعَ رِضْوَانَهُ سُبُلَ
السَّلَامِ وَيُخْرِجُهُم مِّنَ الظُّلُمَاتِ إِلَى النُّورِ بِإِذْنِهِ
وَيَهْدِيهِمْ إِلَى صِرَاطٍ مُسْتَقِيمٍ﴾

Vous sont venus d'Allah une lumière et un Livre explicite 16 par lequel Allah guide vers les chemins du salut ceux qui cherchent son agrément. Il les fait sortir des ténèbres vers la lumière, par Sa volonté, et Il les guide sur la voie droite.

(Sourate 5 Al Ma'ida versets 15-16)

Voilà la véritable finalité de la révélation du coran, tout le reste doit être au service de cet objectif. La mémorisation, la récitation, l'apprentissage des règles de *tajwid*, l'écoute des récitateurs, la lecture quotidienne. Toutes ces nobles pratiques n'ont de sens que si elles sont considérées comme un moyen pour arriver au but.

عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ قَالَ، قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ " وَمَا اجْتَمَعَ قَوْمٌ فِي بَيْتٍ مِنْ بُيُوتِ اللَّهِ يَتْلُونَ كِتَابَ اللَّهِ وَيَتَدَارَسُونَهُ بَيْنَهُمْ إِلَّا نَزَلَتْ عَلَيْهِمُ السَّكِينَةُ وَغَشِيَتْهُمُ الرَّحْمَةُ وَخَفَّتْهُمُ الْمَلَائِكَةُ وَذَكَرَهُمُ اللَّهُ فِيمَنْ عِنْدَهُ " رَوَاهُ مُسْلِمٌ

D'après *Abû Hurayra*, le prophète ﷺ a dit : « Il n'y a pas un groupe qui se réunit dans une des maisons d'Allah, récitant le livre d'Allah, et l'étudiant entre eux, sans que ne descende sur eux la sérénité, sans qu'il ne soit enveloppé de miséricorde, recouvert par les anges et qu'Allah les mentionne auprès de ceux qui sont avec Lui » Rapporté par *Muslim*.

Mais pour atteindre cet objectif et donc profiter réellement du Coran il faut le connaître, l'étudier, pour mieux le comprendre, le comprendre pour mieux le vivre.

Pour le comprendre il y a des choses à savoir, des notions à connaître et surtout, un état d'esprit à avoir et cela est l'objet de cette matière.

Tout comme Allah est incomparable avec Ses créatures, Son livre est incomparable avec les livres des créatures. Le livre d'Allah a sa propre logique qui est sans commune mesure avec la logique des livres humains. Il n'est pas disposé d'une manière habituelle, par chapitres traitant chacun d'un sujet, de sorte que celui qui veut savoir ce que dit le coran d'un thème particulier saurait dans quel chapitre ce sujet est traité.

Non, la structure du texte coranique a sa propre logique à laquelle il faut se soumettre si nous voulons en profiter.

C'est au lecteur de s'adapter à la logique divine du coran et non l'inverse.

Je demande à Allah ﷻ d'accepter ce modeste support et de nous donner accès aux trésors que Son livre renferme, car certes cela est un bienfait dont Il gratifie qui Il veut parmi Ses serviteurs.



1. L'apparition et l'évolution des sciences du coran

Comme absolument toutes les sciences islamiques, les sciences du coran sont apparues à l'époque du prophète ﷺ. Il est rapporté par *Al Bukhârî* et *Muslim* d'après 'Abdullâh ibn Mas'ûd رضي الله عنه :

لما نزلت هذه الآية : الذين آمنوا ولم يلبسوا إيمانهم بظلمٍ " شق ذلك على الناس، فقالوا: يا رسول الله وأئنا لا يظلم أنفسه؟ قال: إنه ليس الذي تعنون، ألم تسمَعوا ما قال العبد الصالح : "إن الشُّركَ لظلمٌ عظيمٌ" إنما هو الشرك".

« Lorsque fut révélé le verset ﴿Ceux qui ont cru et n'ont pas entaché leur foi par une injustice﴾, cela perturba les gens, ils dirent alors « Ô messager d'Allah ! Qui d'entre nous n'est jamais injuste envers lui-même ? Il dit A « ça n'est pas ce que vous avez compris, n'avez-vous pas entendu ce qu'a dit le serviteur vertueux (Luqmân) : ﴿Certes l'association est une immense injustice﴾. Il ne s'agit que de l'association. »

Dans cet exemple le messager d'Allah ﷺ a expliqué à ses compagnons رضي الله عنهم le sens d'un verset, mais il leur a également montré la méthodologie pour se faire : expliqué le coran par le coran.

Les compagnons étaient très avides de recevoir, mémoriser et comprendre le coran pour ensuite le mettre en pratique.

Abû 'Abd ar Rabmân As Sulâmî, un illustre tâbi¹ a dit :

"الذين يقرؤون القرآن كعثمان بن عفان وعبد الله بن مسعود وغيرهم إنهم كانوا إذا تعلموا من النبي ﷺ عشر آيات لم يتجاوزوها حتى يعلموا ما فيها من العلم والعمل. قالوا فتعلمنا القرآن والعلم والعمل جميعاً" رواه التبري في مقدمة تفسيره.

« Ceux qui nous lisaient le coran, tels que 'Uthmân ibn 'affân, 'abdullah ibn mas'ûd, et d'autres, nous disaient que lorsque le prophète leur enseignait 10 versets, ils ne passaient pas aux versets suivants avant d'avoir appris ce qu'ils contenaient comme science, et comment les mettre en pratique, nous apprenions le coran, la science et la pratique en même temps » rapporté dans l'introduction du tafsîr de *At Tabarî*.

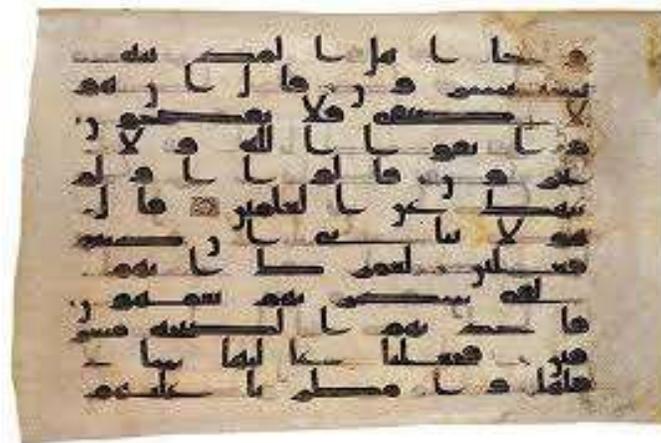
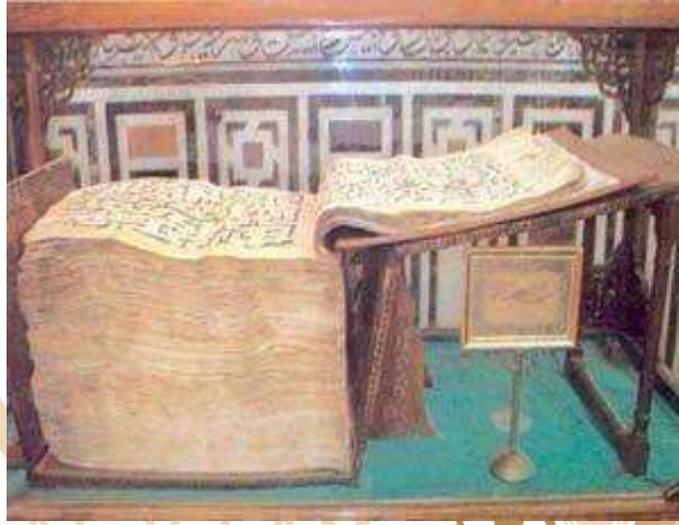
A l'époque du prophète ﷺ les explications du coran se faisaient à l'oral, le messager d'Allah ﷺ ayant interdit dans un premier temps, de mettre ses paroles à l'écrit.

De même lors du califat d'Abû Bakr et de 'Umar ibn al Khattâb رضي الله عنهما la compilation des hadiths n'avaient pas vraiment commencé officiellement.

Des évènements sur lesquels nous reviendrons plus tard, ont poussé Abû Bakr رضي الله عنه à faire un premier rassemblement des sourates en un seul livre, puis 'Uthmân ibn 'affân a rassembler la communauté sur un *mushâf*. Cela est considéré comme le début de la science de l'écriture du coran.

¹ Les *tâbi'ûn* sont les élèves des compagnons du prophète ﷺ la génération qui n'a pas connu le messager d'Allah mais a appris ses enseignements de ses compagnons

Puis, à l'époque du califat de 'Alī, avec la propagation de l'islam et la conversion de peuples non-arabes, des fautes de langue arabe commençaient à se propager notamment dans la lecture du coran. Le calife demanda donc à *Abū al Aswad ad don'alī* d'instaurer des signes qui indiquent la vocalisation des mots. C'est le début de la science de l'analyse grammaticale du coran, إعراب القرآن.



1. Les débuts de la science du tafsīr

La génération des compagnons رضي الله عنهم

Lors des premières décennies de l'hégire, lorsqu'une terre était ouverte à l'islam, des compagnons du prophète ﷺ y étaient envoyés afin d'enseigner l'islam et parmi leurs enseignements, le tafsir du coran.

Parmi les compagnons رضي الله عنه les plus célèbres pour leurs connaissances du tafsir il y avait : Les quatre premiers califes : *Abû Bakr As Siddîq, 'Umar ibn al Khattâb, 'Uthmân ibn 'Affân et 'Alî ibn Abî Tâlib*, mais également *'Abdullah ibn Mass'ûd, 'Abdullah ibn 'Abbâs, Ubay ibn Ka'b, Zayd ibn Thâbit, Abû Mûssâ al Ash'arî et 'Abdullah ibn Zubayr.*

Il y a de nombreux récits rapportés notamment de *'Abdullah ibn Mass'ûd, 'Abdullah ibn 'Abbâs et Ubay ibn Ka'b* dans lesquels ils expliquent le sens de versets coraniques, mais ces récits ne forment pas un tafsir complet du coran.

La génération des tâbi'îne (les élèves des compagnons)

A cette époque vont se former trois grands pôles d'enseignement du coran : La Mecque, Médine et Kûffâ (Irak), dans lesquels enseignent respectivement *'Abdullah ibn 'Abbâs, Ubay ibn Ka'b et 'Abdullah ibn Mass'ûd.*

Ville	La Mecque	Médine	Kûffâ
Imam	Adullah Ibn Abbas	Ubay Ibn Ka'b	Abdullah ibn Mass'ûd
Elèves	- Sa'îd ibn Jubayr - Mujâhid - 'Ikrima - Ta'wûs ibn Kîsan al Yamâni - 'Atâ ibn Abî Rabâh	- Zayd ibn Aslam - Abu al 'âlya - Muhamad ibn Ka'b al Qurâdhî	- 'Alqamah ibn Qays - Masrûq - Al Aswad ibn Yazid - 'Âmir Ach Cha'bí - Al Hassan Al Bassri - Qatâda ibn Da'âma As Sadûssî

D'eux, furent rapportés : la science du tafsir, les mots rares du coran (غَرِيبُ الْقُرْآنِ), les causes de la révélation (أَسْبَابُ النُّزُولِ), la différence entre les sourates mecquoises et médinoises (الْمَكِّيِّ وَالْمَدِينِيِّ), l'abrogeant et l'abrogé (النَّاسِخُ وَالْمَنْسُوخُ). Cet enseignement étant essentiellement à l'oral.

An 2 de l'hégire : début de la mise à l'écrit des sciences

La mise à l'écrit des sciences a débuté avec celle des hadiths prophétiques, à la fin du premier siècle de l'hégire sur la demande du calife *'Umar ibn 'abdel 'azîz رضي الله عنه*.

Certains compilateurs de hadiths, *muhaddithûn*, ont regroupé dans leurs livres des récits remontant au prophète ﷺ, à des compagnons رضي الله عنه ou à des *Tâbi'îne*, dans lesquels des versets du coran sont expliqués.

Parmi les plus célèbres de ces *muhaddithûn*:

- *Wakî' ibn jarrâh* (un cheikh de l'imam *Ash-Shâfi'î*) décédé en 197 de l'hégire
- *Sufiâne ibn 'Uyayna* décédé en 198
- *'Abderrazzaq ibn Hamâm* décédé en 211

Ces écrits ne nous sont pas parvenus excepté celui de *'Abderrazzaq ibn Hamâm.*

L'apparition des premiers tafâssîr complets

A ce stade le tafsîr se trouve dans des chapitres de livres de hadiths. Ca n'est que plus tard que vont apparaître les premiers livres consacrés entièrement au tafsîr.

Le premier tafsîr de référence, qui est jusqu'à nos jours l'un des plus complets est celui de l'imâm *Abû Ja'far Muhammad ibn Jarîr at-ṭabarî* décédé en 310 de l'hégire, *Jâmi' al bayân 'an ta'wîl 'ây al qur'ân*.

Les premiers furent des tafâssîr qui rapportent les explications du prophète, des compagnons et des *tâbi'ûn*, appelés tafsîr *bi-l-ma'thûr*, ensuite apparaissent les tafâssîr dans lesquels l'auteur transcrit le fruit de ses réflexions sur le texte coranique, appelés tafsîr *bi-rra'y*.

4è siècle : Débuts des livres sur certaines sciences du coran, autres que le tafsîr

Au 4è siècle certains savants se penchent sur ce qui deviendra des chapitres des sciences du coran et y consacrent des ouvrages. Nous pouvons citer entre autres : les causes de la révélation, l'abrogeant et l'abrogé, les mots rares du coran, l'inimitabilité du coran, les métaphores dans le coran.

Apparition des premiers livres de sciences du coran

Le premier livre rassemblant toutes ces disciplines, fut écrit par *'Abû ibn Ibrâhîm ibn Sa'îd*, connu sous le nom de *Al ḥûfî*. L'ouvrage s'intitule *Al Burhân fî 'ulûmi-l-qur'ân*. Il compte trente volumes, pour chaque verset est mentionné les enseignements qu'il contient en termes de grammaire, de tafsîr, de jurisprudence (*fiqh*), de tajwîd, notamment où est-ce qu'il est permis d'arrêter volontairement la récitation (*al waqf wa-l-'ibtidâ'*). *Al ḥûfî* est considéré comme étant le premier auteur sur les sciences du coran, il décéda en 430 de l'hégire.

D'autres livres références dans les sciences du coran :

- *Funûn al afnân fî 'ajâ'ib 'ulûm al qur'ân* de *Ibn Al Jawzî* (décédé en 597)
- *Al Burhân fî 'ulûm al qur'ân* de *Badr ad-dîne Aḏ Zarkashî* (décédé en 794)
- *Al Itqân fî 'ulum al qur'ân* de *Jalâl ad dîne As Suyûtî* (décédé en 911)
- *Al Fawz al kabîr fî usûl At Tafsîr* de *Chah Wahyullah ad Dahlawî* (décédé en 1176)

A l'époque moderne, les mouvements de revivification du dîne ont donné beaucoup d'importance aux sciences du coran, de nombreux livres ont été écrits avec un langage et un agencement adapté à l'époque moderne, mais tous se fondent sur les livres cités plus haut.

Ce support tire l'essentiel de ses sources de *Al Itqân fî 'ulum al qur'ân* et de *Al Fawz al kabîr fî usûl At Tafsîr*.

Chapitre 1 : Présentation du coran

La définition

Le coran est la parole d'Allah ﷻ révélée au prophète *Muhammad* ﷺ, retranscrite dans les copies, qui nous ait parvenu de façon *mutawâtir*² et dont la récitation est un acte d'adoration.

Selon l'avis majoritaire le mot « coran » (الْقُرْآن) vient de la racine ر ق ر qui signifie lire un écrit ou réciter.

Il est également un livre, nommé ainsi par le Très-Haut ﷻ

ذَلِكَ الْكِتَابُ لَا رَيْبَ فِيهِ هُدًى لِّلْمُتَّقِينَ ﴿٢﴾

﴿Voici le livre au sujet duquel il n'y a aucun doute, un guide pour les pieux﴾

Sourate 2 al-Baqara verset 2

كِتَابٌ فَصَّلَتْ آيَاتُهُ

﴿Un livre dont les versets furent détaillés﴾

Sourate 41 Fussilat verset 3

1. Les spécificités du coran

a. Un livre divin

Le coran est un livre entièrement divin, les mots qui composent les versets, comme le sens qu'ils contiennent, tout vient de Dieu et fut révélé à l'envoyé parmi les anges, *Jibrîl* ﷺ à l'envoyé parmi les Hommes, *Muhammad* ﷺ.

Il y a plusieurs formes de révélation comme l'inspiration insufflée dans l'esprit du prophète ou les rêves véridiques. Le coran lui n'a été révélé que d'une façon.

عَنْ عَائِشَةَ أُمِّ الْمُؤْمِنِينَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا أَنَّ الْحَارِثَ بْنَ هِشَامٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ سَأَلَ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ فَقَالَ : يَا رَسُولَ اللَّهِ، كَيْفَ يَأْتِيكَ الْوَحْيُ ؟ فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : " أَحْيَانًا يَأْتِينِي مِثْلَ صَلْصَلَةِ الْجَرَسِ ، وَهُوَ أَشَدُّ عَلَيَّ ، فَيُفْصِمُ (يَنْفَصِلُ وَيَذْهَبُ) عَنِّي وَقَدْ وَعَيْتُ عَنْهُ مَا قَالَ ، وَأَحْيَانًا يَتَمَثَّلُ لِي الْمَلَكُ رَجُلًا فَيُكَلِّمُنِي ، فَأَعْبِي مَا يَقُولُ " . قَالَتْ عَائِشَةُ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا : وَلَقَدْ رَأَيْتُهُ يُنزَّلُ عَلَيْهِ الْوَحْيُ فِي الْيَوْمِ الشَّدِيدِ الْبَرْدِ فَيُفْصِمُ عَنْهُ ، وَإِنَّ جَبِينَهُ لَيَتَفَصَّدُ عَرَفًا . رواه البخاري

² Une parole transmise de façon *mutawâtir* est une parole dont la chaîne de transmission comporte un grand nombre de rapporteur à chacun de ses échelons, de sorte qu'il est impossible qu'ils se soient mis d'accord pour mentir. Il s'agit du plus haut degré d'authenticité.

D'après la mère des croyants 'A'isha رضي الله عنها Al hâriṭh ibn Hishâm رضي الله عنه demanda au messenger d'Allah ﷺ : « Comment te vient la révélation ? Le messenger d'Allah ﷺ dit : « parfois elle me vient comme le son d'une cloche, c'est la façon la plus éprouvante pour moi, puis il repart et j'ai retenu ce qu'il a dit. Parfois l'ange vient sous la forme d'un homme alors, il me parle et je retiens ce qu'il dit ». 'A'isha dit : « Je l'ai vu alors que la révélation lui vint, lors d'un jour froid, une fois l'ange reparti, il avait le front perlé de sueur ». Rapporté par Al Bukhârî

- Qu'est-ce que la parole d'Allah ?

Le coran est un guide venu d'Allah ﷻ pour régir la vie humaine, à l'échelle individuelle comme collective.

Afin de profiter de ce guide, il est très important de se rendre compte qu'il est la parole d'Allah ﷻ et non celle de l'ange *Jibrîl* qui n'a fait que transmettre cette parole au prophète *Muḥammad* ﷺ qui lui-même, n'a fait que la transmettre à ses compagnons sans y apporter la moindre modification.

Allah ﷻ a d'ailleurs mis sévèrement en garde Son envoyé au cas où il modifierait la parole révélée.

وَلَوْ تَقَوَّلَ عَلَيْنَا بَعْضَ الْأَقَاوِيلِ ﴿٤٤﴾ لَأَخَذْنَا مِنْهُ بِالْيَمِينِ ﴿٤٥﴾ ثُمَّ لَقَطَعْنَا مِنْهُ الْوَتِينَ ﴿٤٦﴾ فَمَا مِنْكُمْ مِنْ أَحَدٍ عَنْهُ حَاجِزِينَ ﴿٤٧﴾

﴿ 44 S'il Nous avait faussement attribué quelque propos, 45 Nous l'aurions saisi avec force 46 et Nous lui aurions tranché l'aorte. 47 et nul d'entre vous n'aurait pu s'y opposer. ﴾
(69 :44/47)

- Atharisme et Ach'arisme : Deux façon de comprendre l'expression « la parole d'Allah »

Toutes les mouvances de *abl as-sunna wa-l-jamâ'a* (l'orthodoxie musulmane) sont unanimes pour dire que la parole est l'un des attributs d'Allah ﷻ, et qu'elle est, comme tous Ses attributs, incréée. Mais il y a une divergence entre le *madhhab atharî* et le *madhhab ach'arî*.

La divergence se situe au niveau du sens du mot « parole » (كلام), celui-ci désigne-t-il littéralement la pensée exprimée (le sens des mots), les mots prononcés ou les deux ?

Il s'agit donc en premier lieu d'une divergence linguistique.

Les *ash'arî* distinguent la pensée et les mots exprimés. Le sens propre du mot *كلام Kalâm* désigne la pensée, le sens de la parole. Ca n'est qu'utilisé au sens figuré qu'il désigne les mots et les phrases qui expriment la pensée.

³ Tous comme le fiqh et ses écoles juridiques, la 'aqida aussi compte des courants de pensée, certains d'entre eux sortent de l'orthodoxie musulmane. Les trois courants orthodoxes sont le Atharisme, le ach'arisme et le maturidisme

Les *atharî* eux, sont d'avis que le sens propre du mot كَلَام *Kalâm* englobe les deux, la pensée et les mots qui l'expriment.

Ainsi les *ash'arî* divisent la parole d'Allah en deux catégories :

- ***Al Kalâm an Nafsî*** (الكلام النفسي) : Qui désigne la pensée exprimée dans le coran, le sens des versets, **c'est cela l'attribut d'Allah incréé désigné par la parole**
- ***Al Kalâm al-lafzî*** : Ce sont les mots du coran exprimés en langue arabe. Allah les a créés puis les a fait lire ou entendre à *Jibrîl* qui les a retenus et transmis au prophète ﷺ.

Alors les que les *atharî* eux, sont d'avis que le sens et les mots sont la parole d'Allah. Il a prononcé des phrases avec Sa voix. Une voix telle qu'il Lui sied, incomparable avec celle de Ses créatures, tout comme le sont Ses autres attributs, la vue, la vie etc.

Jibrîl a entendu cette voix qui prononçait le coran, a retenu les mots et leur sens, puis les a transmis au prophète ﷺ.

A la différence des *atharî*, les *ash'arî* n'attribuent pas la voix à Allah.

- *Les signes de l'origine divine du coran*

La création est composée des signes d'Allah ﷻ, celui qui sait comprendre ces signes trouvera Allah l'unique. Le coran aussi est composé de « signes » 'âyât traduit généralement par « verset » mais qui signifie littéralement « signe ».

Il est une expression qui dit que l'univers est la révélation vue et le coran la révélation lue.

Tout au long de Son livre, Allah nous invite à observer la création qui nous entoure, et à méditer dessus.

La concordance entre le coran et la création est frappante. Le coran n'est pas un livre de science naturelles mais s'y trouve certaines descriptions d'éléments de la création. Les connaissances humaines qui ont beaucoup progressé à l'époque moderne n'ont fait que confirmer ces descriptions sans jamais les démentir.

Allah nous dit :

سَنُرِيهِمْ آيَاتِنَا فِي الْأَفَاقِ وَفِي أَنْفُسِهِمْ حَتَّىٰ يَتَبَيَّنَ لَهُمْ أَنَّهُ الْحَقُّ ۗ

﴿ Nous leur montrerons Nos signes dans l'univers et en eux-mêmes jusqu'à ce qu'il leur devienne évident que cela (le coran) est la vérité ﴾ (41 :53)

C'est bien là son aspect miraculeux, au fur et à mesure que le temps passe et que la connaissance humaine s'enrichie, les miracles du coran apparaissent à l'Homme.

Cet aspect miraculeux en fait un livre inimitable, c'est pourquoi les savants parlent de l'inimitabilité du coran *I'jâz al Qur'ân* (إِعْجَازُ الْقُرْآنِ). Cette inimitabilité se manifeste notamment dans ses dimensions littéraires, scientifique et historique.

- *Son style littéraire inimitable et son effet sur les cœurs*

اللَّهُ نَزَلَ أَحْسَنَ الْحَدِيثِ كِتَابًا مُتَشَابِهًا مَثَانِيَ تَقْشَعِرُّ مِنْهُ جُلُودُ الَّذِينَ يَخْشَوْنَ رَبَّهُمْ ثُمَّ تَلِينُ جُلُودُهُمْ وَقُلُوبُهُمْ إِلَى ذِكْرِ اللَّهِ ذَلِكَ هُدَى اللَّهِ يَهْدِي بِهِ مَنْ يَشَاءُ وَمَنْ يُضِلِلِ اللَّهُ فَمَا لَهُ مِنْ هَادٍ ﴿٢٣﴾

﴿ Allah a fait descendre le plus beau des propos, un livre dont les versets se ressemblent et se répètent. Les peaux de ceux qui redoutent leur Seigneur frissonnent (à l'entendre); puis leur peau et leur cœur s'apaisent au rappel de Dieu. Voilà le guide de Dieu, par lequel Il guide qui Il veut. Et celui que Dieu égare, il n'y a pour lui nul guide﴾ (39 :23)

وَإِذَا سَمِعُوا مَا أُنزِلَ إِلَى الرَّسُولِ تَرَى أَعْيُنَهُمْ تَفِيضُ مِنَ الدَّمْعِ مِمَّا عَرَفُوا مِنَ الْحَقِّ يَقُولُونَ رَبَّنَا آمَنَّا فَاكْتُبْنَا مَعَ الشَّاهِدِينَ ﴿٨٣﴾ وَمَا لَنَا لَا نُؤْمِنُ بِاللَّهِ وَمَا جَاءَنَا مِنَ الْحَقِّ وَنَطْمَعُ أَنْ يُدْخِلَنَا رَبَّنَا مَعَ الْقَوْمِ الصَّالِحِينَ ﴿٨٤﴾

﴿Et quand ils ce qui a été révélé sur le Messager, tu vois leurs yeux déborder de larmes, parce qu'ils ont reconnu la vérité. Ils disent : « Ô notre Seigneur ! Nous avons apporté foi. Inscrivez nous donc avec ceux qui témoignent. Comment n'aurions-nous pas apporté foi en Dieu et en ce qui nous est parvenu de la vérité, alors que nous espérons que notre Seigneur nous fera entrer avec les gens vertueux﴾ (5 : 83/84)

Les miracles accordés aux prophètes sont toujours adaptés au public qu'ils doivent aider à convaincre. Pour cette raison les miracles des différents prophètes concernaient le domaine dans lequel leur peuple excellait. Cela, car un connaisseur est toujours plus apte que le novice à apprécier une performance dans son domaine. Devant un monument historique l'œil de l'architecte voit ce que d'autres ne voient pas et donc apprécie d'autant plus la qualité du travail, devant une performance sportive, un pratiquant du sport en question sera plus à même d'apprécier ladite performance, car il en connaît la difficulté.

A l'époque de *Mûsâ* la magie était en vogue en Egypte, Allah lui permit donc de réaliser réellement ce que les magiciens donnaient l'illusion d'accomplir. C'est pourquoi les « champions » de la magie, les magiciens de pharaon, sont tombé prosternés lorsqu'ils ont vu le bâton du messager d'Allah se transformer en serpent, car eux avaient les connaissances nécessaires pour savoir que ce qu'ils venaient de voir n'était pas de la magie mais une véritable transformation.

فَأَلْقَى مُوسَى عَصَاهُ فَإِذَا هِيَ تَلْقَفُ مَا يَأْفِكُونَ ﴿٤٥﴾ فَأَلْقَى السَّحَرَةُ سَجِدِينَ ﴿٤٦﴾ قَالُوا
 ءَامَنَّا بِرَبِّ الْعَالَمِينَ ﴿٤٧﴾ رَبِّ مُوسَى وَهَارُونَ ﴿٤٨﴾

﴿Puis Moïse jeta son bâton, et voilà qu'il happa ce qu'ils avaient fabriqué. Alors les magiciens tombèrent prosternés, disant : « Nous croyons au Seigneur de l'Univers. Le Seigneur de Moïse et d'Aaron ﴾ (26 : 45/48)

A l'époque de 'Issâ son peuple s'adonnait à la médecine, c'est pourquoi le Tout-Puissant lui permit de guérir des malades, et même ressusciter des morts.

إِذْ قَالَ اللَّهُ يَٰعِيسَى ابْنَ مَرْيَمَ اذْكُرْ نِعْمَتِي عَلَيْكَ وَعَلَىٰ وَالِدَتِكَ إِذْ أَيَّدتُّكَ بِرُوحِ
 الْقُدُسِ تُكَلِّمُ النَّاسَ فِي الْمَهْدِ وَكَهْلًا وَإِذْ عَلَّمْتُكَ الْكِتَابَ وَالْحِكْمَةَ وَالتَّوْرَةَ وَالْإِنْجِيلَ وَإِذْ
 تَخَلَّقْنَا مِنَ الطِّينِ كَهَيْئَةِ الطَّيْرِ بِإِذْنِي فَتَنْفُخُ فِيهَا فَتَكُونُ طَيْرًا بِإِذْنِي وَتُبْرِئُ الْأَكْمَةَ
 بِإِذْنِي وَإِذْ تُخْرِجُ الْمَوْتَىٰ بِإِذْنِي وَإِذْ كَفَفْتُ بَنِي إِسْرَائِيلَ عَنْكَ إِذْ جِئْتَهُم بِالْبَيِّنَاتِ فَقَالَ الَّذِينَ
 كَفَرُوا مِنْهُمْ إِنْ هَذَا إِلَّا سِحْرٌ مُّبِينٌ ﴿١١٣﴾

110 [Mentionne] lorsqu'Allah dira: « Ô Jésus, fils de Marie, rappelle-toi Mes bienfaits à ton égard et à l'égard de ta mère, lorsque Je t'ai soutenu par le Saint-Esprit, et que tu parlais aux gens au berceau comme à l'âge adulte; lorsque Je t'ai enseigné l'écriture, la sagesse, la Thora et l'Évangile; lorsque, par Ma permission, tu façonnais un oiseau d'argile, puis que tu soufflais dessus, et que, par Ma permission, il devenait oiseau⁴; lorsque, par Ma permission, tu guérissais l'aveugle-né et le lépreux; lorsque, par Ma permission, tu faisais sortir les morts [de leur tombe]; et lorsque Je te protégeais des fils d'Israël alors que tu leur apportais des preuves claires, et que les mécréants parmi eux dirent: « Ceci n'est qu'une magie manifeste ! » (5 :110)

A l'époque du prophète ﷺ les arabes étaient un peuple simple, leur seule véritable richesse culturelle était leur langue, la langue arabe. Les poètes jouaient un rôle très important dans la société arabe, un rôle de médias et de divertissement. Les arabes étaient férus de poésie et de rhétorique, ils avaient l'habitude de mémoriser des milliers de vers.

Le miracle octroyé au prophète Muhammad ﷺ fut donc un livre ; un livre en langue arabe claire.

وَإِنَّهُ لَتَنْزِيلُ رَبِّ الْعَالَمِينَ ﴿١٩٢﴾ نَزَلَ بِهِ الرُّوحُ الْأَمِينُ ﴿١٩٣﴾ عَلَىٰ قَلْبِكَ لِتَكُونَ مِنَ
 الْمُنذِرِينَ ﴿١٩٤﴾ بِلِسَانٍ عَرَبِيٍّ مُّبِينٍ ﴿١٩٥﴾

192 [Ce Coran] est une révélation émanant du Seigneur de l'univers, 193 descendu [du ciel] par l'Esprit fidèle³ 194 [qui te l'a récité et que tu as retenu en ton cœur, pour que tu sois du nombre des avertisseurs, 195 en langue arabe claire,
(26 :192-195)

Cette langue dont les arabes maîtrisaient toutes les subtilités, qui n'avait aucun secret pour eux. Si cela avait été un beau texte poétique de plus, cela ne les aurait pas impressionnés plus que cela. Ils avaient l'habitude des performances littéraires les plus abouties.

Pourtant leur réaction fut édifiante, et montre le caractère exceptionnel du texte coranique. En voici quelques exemples :

- La conversion de *Umar ibn al-Khaṭṭāb*, celui qui deviendra l'un des plus éminents personnages de l'histoire de l'islam était, lors des premières années de la révélation, très hostile au prophète ﷺ et à son action. Alors qu'il était sorti de chez lui avec l'intention de tuer le messager d'Allah ﷺ, il trouva sa sœur et son mari en train de lire un passage du coran, après une violente dispute il demanda à lire le feuillet, il lut le début de la sourate Ta Ha. Suite à cette lecture il reconnut la vérité et demanda à ce qu'on l'amène auprès du prophète ﷺ, pour qu'il embrasse l'islam.

- Parmi les notables de la Mecque qui menaient une opposition sans merci au prophète ﷺ et à son message, il y avait *Al Walīd ibn Muḡhīra*. Un jour celui-ci se rendit auprès du messager pour négocier avec lui. Ce dernier lui récita un passage du coran. De retour auprès de ses amis, il dit : « Par Dieu, je viens d'entendre un propos qui n'est ni un propos humain ni un propos de djinn. Il a une douceur agréable et il est d'une beauté admirable ». Malgré sa haine envers l'islam il ne put que reconnaître l'inimitabilité du texte coranique.

- Le poète *Labīd ibn Rabī'a* après avoir entendu le coran décida d'arrêter définitivement la poésie, car rien ne pourrait jamais égaler ce qu'il venait d'entendre.

- *Al Bukhārī* rapporte qu'*Abū Bakr As-Siddīq* priait devant chez lui en récitant le coran à voix haute, des femmes et des enfants polythéistes venaient l'écouter discrètement

Il est difficile pour le non-arabophone de ressentir cette perfection littéraire, mais nous allons aborder certains exemples qui permettent de s'en faire une idée.

La précision dans le choix des mots

Dans la sourate 3 *Al Imrān* Allah ﷻ, nous raconte l'histoire du prophète *Zakariyā* ﷺ lorsque des anges sont venus lui annoncer qu'il allait bientôt être père d'un enfant. Il fut très étonné de cette nouvelle car il était âgé et son épouse stérile.

﴿قَالَ رَبِّ إِنِّي لَا يَكُونُ لِي غُلْمٌ وَقَدْ بَلَغَنِي الْكِبَرُ وَأُمْرَاتِي عَاقِرٌ﴾

﴿ « Seigneur ! Comment aurai-je un garçon maintenant que la vieillesse m'a atteint et que ma femme est stérile ? » ﴾

Alors Allah ﷻ lui répond ainsi :

﴿ قَالَ كَذَلِكَ اللَّهُ يَفْعَلُ مَا يَشَاءُ ﴾

﴿ C'est ainsi, Allah **fait** ce qu'Il veut ﴾

Un peu plus loin dans la même sourate, nous est contée l'histoire d'une autre naissance miraculeuse, celle de *Íssa ibn Maryam*, dans laquelle *Maryam* s'étonne également de la venue d'un enfant alors qu'aucun homme ne l'a touchée.

﴿ قَالَتْ رَبِّ أَنَّى يَكُونُ لِي وَلَدٌ وَلَمْ يَمَسِّنِي بَشَرٌ ﴾

﴿ « Ô Seigneur ! Comment aurai-je un garçon, alors qu'aucun homme ne m'a touchée ? » ﴾

Ici la réponse qui lui est apportée est similaire à celle de *Zakariyá* ﷺ mais elle comporte une nuance :

﴿ قَالَ كَذَلِكَ اللَّهُ يَخْلُقُ مَا يَشَاءُ ﴾

﴿ Allah dit : « C'est ainsi, Allah **crée** ce qu'Il veut » ﴾

Pourquoi cette nuance ? Dans le cas de *Zakariyá* ﷺ les conditions normales de procréation étaient réunies (l'existence d'un père et d'une mère), il n'y avait qu'une « anomalie » qui empêchait le couple d'avoir un enfant : la stérilité. L'intervention miraculeuse de Dieu ﷻ était donc en l'occurrence une simple action : réparer l'anomalie.

Mais dans le cas de *Maryam* il n'y avait pas de père, l'intervention miraculeuse de Dieu ﷻ dépassait la simple action de réparation, elle était création.

De là, nous comprenons le choix judicieux des termes employés dans chacun des deux versets : « Allah **fait** ce qu'Il veut » dans le premier cas, et « Allah **crée** ce qu'Il veut » dans le deuxième.

La précision dans l'ordre des mots

Nous trouvons dans les sourates *Al An'âm* et *Al Isrâ* deux versets dans lesquels Allah ﷻ interdit aux parents de tuer leurs enfants par peur de pauvreté. Chose qui se faisait à l'époque préislamique.

﴿ وَلَا تَقْتُلُوا أَوْلَادَكُمْ مِمَّنْ إِمْلَقِ نَحْنُ نَرْزُقُكُمْ وَإِيَّاهُمْ ﴾

﴿ Ne tuez point vos enfants à cause de l'indigence. Nous vous donnerons de quoi vivre, ainsi qu'à eux ﴾ (6 :151)

﴿وَلَا تَقْتُلُوا أَوْلَادَكُمْ خَشْيَةَ إِمْلَاقٍ نَحْنُ نَرْزُقُهُمْ وَإِيَّاكُمْ إِنَّ قَتْلَهُمْ كَانَ خِطَاءًا

كَبِيرًا﴾

﴿Ne tuez point vos enfants de crainte d'une éventuelle indigence. Nous leur donnerons de quoi vivre, ainsi qu'à vous. Les tuer est vraiment un énorme péché.﴾ (17 : 31)

A nouveau les deux versets décrivent des situations similaires mais avec une nuance. Le premier s'adresse à des parents en situation de pauvreté qui craignent qu'un enfant vienne empirer leur situation : ﴿Ne tuez point vos enfants à cause de l'indigence.﴾. Ils craignent pour eux en premier lieu, Allah ﷻ leur dit : ﴿Nous vous donnerons de quoi vivre, ainsi qu'à eux﴾, Il cite en premier les parents, puis les enfants.

Alors que le deuxième verset s'adresse à des parents qui ne sont pas en situation de pauvreté mais qui craignent de ne pas avoir les moyens financiers de nourrir un enfant : ﴿Ne tuez point vos enfants de crainte d'une éventuelle indigence.﴾. Ils ne craignent pas pour eux mais pour leur enfant, alors Allah cite d'abord les enfants, l'objet de leur crainte, puis les parents : ﴿Nous leur donnerons de quoi vivre, ainsi qu'à vous.﴾.

Ainsi, la subtilité de l'ordre des mots reflète la nuance qui différencie les deux situations.

- *La véracité des événements historiques annoncés*

- L'annonce de la victoire des byzantins sur les perses

A l'époque de la révélation du coran, les deux grandes puissances mondiales en concurrence sont l'empire byzantin et l'empire perse.

Dans la sourate 30 *Ar-Rûm* (les byzantins), Allah ﷻ nous dit :

﴿الْم ۝ غَلَبَتِ الرُّومُ ۝ فِي أَدْنَى الْأَرْضِ وَهُمْ مِّنْ بَعْدِ غَلَبِهِمْ سَيَغْلِبُونَ ۝ فِي بَضْعِ

سِنِينَ ۝ لِلَّهِ الْأَمْرُ مِنْ قَبْلُ وَمِنْ بَعْدُ وَيَوْمَئِذٍ يَفْرَحُ الْمُؤْمِنُونَ ۝﴾

﴿1. Alif, Lâ, Mîm 2. Les byzantins ont été vaincus 3. dans le pays voisin, et après leur défaite ils seront les vainqueurs, 4. Dans quelques années. A Allah appartient le commandement, au début et à la fin, et ce jour-là les croyants se réjouiront.﴾

Nous avons ici une allusion à une défaite qu'ont connu les byzantins face aux perses et le Tout-Puissant annonce qu'ils prendront leur revanche plus tard par une victoire sur leur ennemi perse. Cet événement s'est passé durant la période mecquoise lorsque l'opposition les musulmans et les idolâtres mecquois était forte. Les musulmans se sentaient plus proches des byzantins car chrétiens, et les idolâtres soutenaient les perses adorateurs du feu, c'est pourquoi le Allah dit ﴿ce jour-là les croyants se réjouiront.﴾.

La question qui se pose est de savoir si cette victoire byzantine à venir était prévisible ou non. Revenons donc au contexte historique. L'historien britannique Edward Gibbon dans son livre « Histoire du déclin et de la chute de l'empire romain » dit qu'en 590 après Jésus-Christ, l'empereur perse *Hormos* fut détrôné et tué par Bahram. Son fils Chosroès II se rendit auprès de l'Empereur byzantin *Maurice* afin de lui demander de l'aider à restaurer le régime de son père. L'Empereur décida de mobiliser le commandant Nasrès pour cette mission, qui fut parfaitement accomplie permettant ainsi la prise du pouvoir perse par Chosroès II. Depuis, les relations entre les deux royaumes, et les deux familles royales plus précisément, n'ont cessé de s'étendre. En 602, Phocas, l'un des commandants de l'armée byzantine prit le pouvoir après avoir renversé l'empereur, et massacré sa famille. Nasrès le commandant qui avait porté secours à Chosroès II et qui était fidèle à l'Empereur, fût brûlé vif sur une place publique de Constantinople.

Ces événements provoquèrent la colère de Chosroès qui déclara la guerre aux Romains afin de venger la famille détrônée. Les campagnes militaires perses se multiplièrent sur une période de 13 ans, démembrant ainsi l'empire, mutilant ses zones d'influence au Moyen-Orient (Jordanie, Palestine), et en Egypte...

La situation interne des Romains ne cessa pas de se dégrader. En 610, Héraclius, gouverneur romain en Afrique du Nord s'empara du pouvoir après avoir tué Phocas. Rien n'arrêta plus l'armée perse jusqu'à sa victoire écrasante en 616, laissant quelques dizaines de milliers de prisonniers romains entre les mains des Perses.

Dans ce contexte de faiblesse et de dégradation presque jamais atteint depuis des siècles, le Coran annonça en 616, pendant sa révélation à un illettré d'entre les Mecquois, en parlant des byzantins, qu'après leur défaite ils seraient les vainqueurs dans quelques années.

L'historien Gibbon dit à ce sujet : « *Placé sur les limites des plus vastes empires de l'Orient, Mahomet observait avec une joie secrète les progrès de leur destruction mutuelle, et il osa prédire, au milieu des triomphes de la Perse, qu'en peu d'années la victoire repasserait sous les drapeaux des Romains. Le moment où il prétend que fut faite cette prédiction **était assurément celui où il devait paraître le plus difficile de croire à son accomplissement**, puisque les douze premières années du règne d'Héraclius semblèrent indiquer la disparition prochaine de l'empire...* »

Il y a encore un détail qui ajoute à la précision parfaite de cette annonce, le mot utilisé pour désigner « quelques » années est *بِضْع*, or ce mot en arabe signifie : entre 3 et 9. La victoire des byzantins intervint précisément 9 ans après la révélation de ce verset.

- La momie de pharaon

Dans le verset 92 de la sourate 10 *Yûnus*, Allah nous parle du corps du pharaon mort noyé lorsqu'étant à la poursuite de *Mûssâ* et de son peuple, il fut englouti par la mer.

﴿فَالْيَوْمَ نُنَجِّيكَ بِبَدَنِكَ لِتَكُونَ لِمَنْ خَلَقَكَ آيَةً وَإِنَّ كَثِيرًا مِّنَ النَّاسِ عَنْ آيَاتِنَا
لَغَافِلُونَ ﴿٩٢﴾﴾

✦ *Nous allons aujourd'hui épargner ton corps, afin que tu sois un signe pour tes successeurs. Cependant, la plupart des hommes sont inattentifs à Nos signes.* ✦

Le coran nous dit donc que le corps du pharaon a été épargné pour être un signe pour les générations à venir. Le Docteur Maurice Bucaille⁴ dans son ouvrage *Moïse et le pharaon*, affirme que : « *personne ne pouvait avoir connaissance du fait que le corps avait bien été sauvé, et ce, peu de temps après la mort* ». En 1907 un corps momifié trouvé dans la vallée des rois de la nécropole de Thèbes en Egypte, fut étudié « *on devait découvrir qu'il s'agissait de celle de Mineptah dont le nom était écrit dans l'épaisseur des bandelettes* ». Après analyse, les égyptologues comprirent qu'il s'agissait du pharaon qui poursuivit Moïse lorsque la mer fut ouverte devant lui, car le corps comportait des traces particulières : « *le pharaon mourut de traumatismes multiples qui ont laissé sur la momie non pas des indices, mais des marques tangibles de la violence des chocs reçus en plusieurs parties du corps : paroi de l'abdomen en arrière, avec une vaste lacune, thorax en avant où une zone est enfoncée d'où le détachement d'un fragment, voûte du crâne où existe une large lacune, toutes lésions occupant le côté droit du corps. Toutes ces lésions allaient de pair avec les enseignements tant de la Bible que du Coran : corps jeté avec force dans l'eau* » Et « *les investigations médicales approfondies de cette momie* », « *les radiographies [de ces lésions] ne pouvaient suggérer que leur survenue du vivant du sujet...* » Cette ainsi que cette momie va devenir « *le seul témoin matériel connu jusqu'à ce jour de la sortie d'Egypte.* ».

Ces conclusions soumises en avril 1976 à la société française de médecine légale ne soulevèrent aucune objection.

- *Les vérités scientifiques*

L'expansion de l'univers

En 1929, à l'observatoire californien du Mont Wilson, l'astronome américain Edwin HUBBLE fit l'une des plus grandes découvertes de l'histoire de l'astronomie. Alors qu'il observait les étoiles avec un télescope géant, il réalisa que les étoiles s'éloignaient de la terre et les unes des autres. L'unique conclusion possible suite à l'observation d'un univers où chaque point s'éloigne de chaque autre était que cet univers est en constante expansion.

Cette découverte avait en fait été théorisée avant même Hubble. Albert Einstein, considéré comme l'un des plus grands scientifiques du siècle, avait déjà déduit de ses calculs de physique théorique que l'univers ne pouvait être figé. Il avait cependant mis de côté cette théorie pour ne pas entrer en conflit avec le modèle communément adopté à son époque d'univers statique.

Plus tard, Einstein reconnut que ce fut la plus grave erreur de sa carrière

Quel est l'impact de cette découverte par rapport à l'existence même de l'univers ?

La découverte de cet élargissement constant de l'univers implique qu'auparavant, l'origine de l'univers était un seul et même point. Les calculs faits ultérieurement montrent que ce point

⁴ Chirurgien français (1920-1998) auteur de *Momies des pharaons : investigations médicales modernes*, publié en 1987 qui lui a valu le prix d'histoire de l'académie française et un prix général de l'académie nationale de médecine.

unique qui abrita toute la matière présente dans l'univers devait avoir un volume zéro et une densité infinie. L'univers résulte donc de l'explosion de ce point unique de volume zéro. Cette grande explosion marquant la naissance de l'univers fut appelée "Big Bang", de même que la théorie décrivant ce phénomène.

Il convient ici de signaler que "zéro volume" est une expression théorique utilisée dans un pur souci de description. La science peut en effet déterminer le concept du néant, qui est au-delà de la compréhension commune, uniquement en le décrivant comme "un point de volume zéro". En fait, ce "point sans volume" fait référence au néant. La naissance de l'univers est issue du néant. En d'autres termes, il fut créé.

﴿أَوَلَمْ يَرَ الَّذِينَ كَفَرُوا أَنَّ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضَ كَانَتَا رَتْقًا فَفَتَقْنَاهُمَا وَجَعَلْنَا مِنَ الْمَاءِ كُلَّ

شَيْءٍ حَيٍّ أَفْلا يُؤْمِنُونَ ﴿٨﴾

Ceux qui ont mécru, n'ont-ils pas vu que les cieux et la terre formaient une masse compacte? Ensuite Nous les avons séparés et fait de l'eau toute chose vivante. Ne croiront-ils donc pas? » (Coran : 21/30)

Et sur l'expansion de l'univers

﴿وَالسَّمَاءَ بَنَيْنَاهَا بِأَيْدٍ وَإِنَّا لَمُوسِعُونَ ﴿٨﴾

Le ciel, Nous l'avons construit par Notre puissance; et Nous l'étendons [constamment]: dans l'immensité. » (Coran : 51/47)

Le développement embryonnaire

L'hypothèse d'une évolution de l'embryon par stade ne fut discutée dans le monde scientifique qu'à partir du 15^{ème} siècle. Ensuite elle prit de la consistance avec l'apparition des microscopes au 17^{ème} siècle qui permit l'observation des embryons de poussins. Puis, au 20^{ème} siècle les étapes du développement embryonnaire humain furent décrites.

Allah ﷻ aborde ce sujet dans le coran, en nous disant :

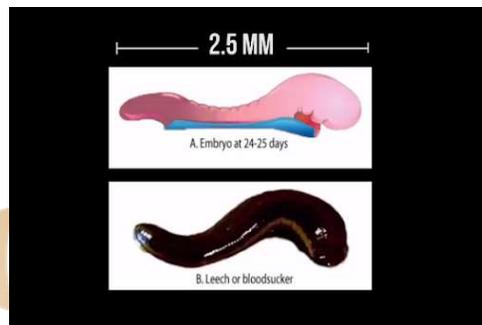
﴿ثُمَّ جَعَلْنَاهُ نُطْفَةً فِي قَرَارٍ مَّكِينٍ ﴿١﴾ ثُمَّ خَلَقْنَا النُّطْفَةَ عَلَقَةً فَخَلَقْنَا الْعَلَقَةَ مُضْغَةً فَخَلَقْنَا الْمُضْغَةَ عِظْمًا فَكَسَوْنَا الْعِظْمَ لَحْمًا ثُمَّ أَنْشَأْنَاهُ خَلْقًا آخَرَ فَتَبَارَكَ اللَّهُ أَحْسَنُ الْخَالِقِينَ ﴿٢﴾

﴿Puis nous en fîmes une goutte de sperme dans un reposoir solide. Ensuite, Nous avons fait du sperme une adhérence ; puis de l'adhérence Nous avons créé un morceau de chair mâchée ; puis, de morceau de chair mâchée Nous avons créé des os et Nous avons revêtu les

os de chair. Ensuite, Nous l'avons transformé en une tout autre création. Béni soit donc Allah le Meilleur des créateurs ﴿ Sourate al Mou'minoun versets 13 et 14)

﴿ *Ensuite, Nous avons fait du sperme une adhérence* ﴾

Le mot '*alaqa*' désigne en langue arabe, une chose qui colle, qui adhère. Ce mot est également utilisé pour désigner une sangsue. Il s'avère qu'effectivement l'embryon dans sa première étape adhère à la paroi de l'utérus de la mère et cela, de la même façon que la sangsue s'accroche à la peau. Tout comme la sangsue qui tire le sang de l'hôte et s'en nourrit, l'embryon tire le sang de la femme enceinte et se nourrit de son sang. Il est également frappant de voir à quel point l'aspect de l'embryon après 3/4 semaines de grossesse, ressemble à celui de la sangsue.



﴿ *puis de l'adhérence Nous avons créé un morceau de chair mâchée* ﴾

Le mot '*mudgha*' signifie morceau de chair mâchée. Vers la fin de la 4^{ème} semaine, l'embryon humain ressemble à un morceau de chair mâchée, cet aspect étant dû aux « somites », ce sont les emplacements des futures vertèbres qui ressemblent à des marques de dent.



Le Créateur a décrit ces étapes par des mots simples, accessibles à tous mais tout à fait conforme à la description de la réalité.

﴿ *puis, de morceau de chair mâchée Nous avons créé des os et Nous avons revêtu les os de chair.* ﴾

Ce verset indique qu'à partir du stade de morceau de chair mâchée, les os et les muscles se forment. Ceci concorde avec le développement embryologique. Dans un premier temps les os apparaissent sous forme de cartilage et ensuite les muscles se développent autour d'eux.

Dans son livre la Bible, le Coran et la science, Maurice Bucaille tire les conclusions suivantes :
"Si un homme était l'auteur du Coran, comment aurait-il pu, au 7ème siècle de l'ère chrétienne, écrire ce qui s'avère aujourd'hui conforme aux connaissances scientifiques modernes?"

"Aussi est-il parfaitement légitime non seulement de considérer le Coran comme l'expression d'une révélation, mais encore de donner à la révélation coranique une place tout à fait à part en raison de la garantie d'authenticité qu'elle offre et de la présence d'énoncés scientifiques qui, examinés à notre époque, apparaissent comme un défi à l'explication humaine."

- *La précision historique*

A de nombreuses reprises, le coran nous narre l'histoire de peuples anciens, or, aucune contre vérité n'est apparue jusqu'à ce jour. Alors même que certains récits portent sur peuples dont nous n'avons aucune trace.

Un exemple de cette précision se trouve dans la façon dont est nommé le souverain d'Egypte. Dans les récits relatifs à l'histoire du prophète *Mûssa*, celui-ci est appelé pharaon. Mais dans l'histoire du prophète *Yûssuf* dont une partie se passe également en Egypte, le souverain est appelé « Roi ». Il se trouve que l'appellation de pharaon n'existait pas à l'époque de *Yûssuf*.

Ce qui est d'autant plus frappant est que cette erreur historique, appeler le souverain d'Egypte de l'époque de *Yûssuf* « pharaon » fut commise dans la Bible !

A ce sujet Maurice Bucaille dit : *"Je signale qu'à l'époque de la communication aux hommes du Coran, la langue égyptienne ancienne avait disparue depuis plus de deux siècles de la mémoire humaine ; elle en restera effacée jusque dans le cours du XIXè siècle. On ne pouvait par conséquent pas alors savoir qu'un roi d'Egypte de l'époque de Joseph devait être désigné autrement que dans la Bible. Subtilité du choix des expressions, à ce sujet, du texte du Coran, qui suscite la réflexion" (Moïse et Pharaon, p. 298)*

Ce fait est également une réponse aux orientalistes qui prétendent que le coran n'est qu'une pâle copie de la Bible. Si le messenger d'Allah n'avait fait que reprendre les textes bibliques, comment aurait-il corrigé une erreur qui s'y trouvait ? Sachant de plus, que, comme le dit le professeur Bucaille, la Bible était le seul ouvrage accessible qui traitait de cette époque.

« Pour moi, il n'existe pas d'explication humaine au Coran. » Maurice Bucaille

- *Les signes montrant que le coran n'est pas l'œuvre du messenger d'Allah ﷺ*

En supposant que le prophète ﷺ serait l'auteur du coran, il serait alors un imposteur mégalomane cherchant à mobiliser les gens autour de sa personne, il aurait usé du culte de la

personnalité comme le font les tyrans et les gourous. Il se serait servi du coran, que ses compagnons voyaient comme la parole du Tout Puissant, pour se mettre en valeur.

Or, il apparait que cela n'est pas du tout le cas. Nous pouvons même dire que la personne du messenger d'Allah ﷺ est effacée dans le coran, a aucun moment il n'est mis en avant et plusieurs évènements marquants de sa vie ne sont pas évoqués. Parmi eux :

- Le prénom Muhamed apparait quatre fois dans le coran, alors que celui de *Íssá* (Jésus) revient à seize reprises, et celui de Mûssâ (Moïse) à cent onze reprises ! Cela alors que des tribus juives à Médine ont été hostiles au message de l'islam, qu'elles voyaient comme concurrent, les juifs étant jusqu'alors les seuls détenteurs du message monothéiste en Arabie.

Si Muhamed ﷺ avait été l'auteur du coran aurait-il mentionné le nom de leur prophète autant de fois tout en taisant le sien ?

- Le messenger d'Allah ﷺ a perdu sa mère lorsqu'il était enfant. Comme pour tout un chacun, le souvenir de sa mère dut être très présent dans son esprit. Pourtant il n'y a pas une seule mention de sa mère Âmina dans le coran. Alors que celui de Maryam, la mère de Jésus, y renvient trente fois et une sourate porte son nom.

- La dixième année de la révélation fut la plus difficile pour le messenger d'Allah ﷺ il fut frappé par deux décès consécutifs de deux personnes parmi les plus chères à son cœur : son épouse *Khadîja* رضى الله عنها et son oncle *Abû Tâlib*.

Khadîja رضى الله عنها était son épouse bien-aimée, une épouse exemplaire qui n'a cessé de soutenir son mari dans sa mission, jamais il n'épousa une autre femme du vivant de *Khadîja* رضى الله عنها. Même après sa mort, le prophète en parlait avec nostalgie, au point de provoquer la jalousie de son épouse *'A'icha* رضى الله عنها qui lui dit un jour : « Elle n'était qu'une vieille édentée que Dieu t'a remplacé par une meilleure qu'elle ! » (Rapporté par Muslim). Cette perte ne trouva aucun écho dans le coran.

Son oncle *Abû Tâlib*, en plus d'être celui qui l'avait recueillie enfant et l'avait entouré de son affection, il était sa protection politique face aux notables mecquois qui voulaient le faire taire. Allah ﷻ a attesté dans le coran de l'amour du prophète ﷺ pour son oncle :

إِنَّكَ لَا تَهْدِي مَنْ أَحْبَبْتَ وَلَكِنَّ اللَّهَ يَهْدِي مَنْ يَشَاءُ

﴿ Certes tu ne guides pas qui tu aimes mais c'est Allah qui guide qui Il veut ﴾

Sourate 28 al Qasas verset 56

C'est à la suite de sa mort que le prophète ﷺ s'est retrouvé en position de vulnérabilité face aux idolâtres mecquois et qu'il va commencer à se mettre à la recherche d'un asile hors de la Mecque. C'est dire l'importance de cet évènement. Cette perte aussi ne laisse aucune trace dans le coran si ce n'est le verset cité précédemment.

- La perte de son fils Ibrâhîm qui l'a fortement touché au point de le faire pleurer. Cela n'est absolument pas évoqué dans le coran.

- Sa blessure au visage lors de la bataille de Uhud, le coran n'en dit pas un mot.

- Il y a également des reproches lui sont fait. Alors qu'il ﷺ était en pleine discussion politique avec les puissants de *Quraysh*, un aveugle vint lui poser une question. Le prophète ne fit rien d'autre que de froncer les sourcils. Allah ﷻ lui reprocha ce comportement dans la sourate 'Abasa.

عَبَسَ وَتَوَلَّى ۖ أَنْ جَاءَهُ الْأَعْمَى ۚ وَمَا يُدْرِيكَ لَعَلَّهُ يَزَّكَّى ۙ
 أَوْ يَذَّكَّرُ فَتَنْفَعَهُ الذِّكْرَى ۚ أَمَّا مَنِ اسْتَغْنَى ۙ فَأَنْتَ لَهُ تَصَدَّى ۙ وَمَا عَلَيْكَ أَلَّا
 يَزَّكَّى ۙ وَأَمَّا مَنِ جَاءَكَ يَسْعَى ۙ وَهُوَ يَخْشَى ۙ فَأَنْتَ عَنْهُ تَلَهَّى ۙ

1 [Le Prophète] a froncé les sourcils et s'est détourné 2 parce que l'aveugle est venu le trouver. 3 Qu'en sais-tu ? [Par ta réponse], il se peut qu'il se purifie [de ses péchés] 4 ou en tire une exhortation qui lui sera profitable. 5 Celui qui, [en raison de sa richesse et de son rang], se dispense [de croire et de t'interroger], 6 tu lui portes intérêt et attention, 7 alors que tu n'es en rien responsable s'il ne se purifie pas [de sa mécréance]. 8 Quant à celui qui accourt vers toi 9 et qui craint [Allah], 10 tu t'en désintéresses. 11 Tu ne dois plus agir ainsi ! [Ces versets qui te sont révélés] sont en toute vérité un rappel.

Dans un autre passage Allah ﷻ évoque l'éventualité que Son messager modifie la révélation et dit de façon très dure ce qui en découlerait :

وَلَوْ تَقَوَّلَ عَلَيْنَا بَعْضَ الْأَقَاوِيلِ ۙ لَأَخَذْنَا مِنْهُ بِالْيَمِينِ ۙ ثُمَّ لَقَطَعْنَا مِنْهُ الْوَتِينَ ۙ
 فَمَا مِنْكُمْ مِّنْ أَحَدٍ عَنْهُ حَاجِزِينَ ۙ

S'il Nous avait faussement attribué quelque propos, 45 Nous l'aurions saisi avec force⁴ 46 et Nous lui aurions tranché l'aorte. 47 et nul d'entre vous n'aurait pu s'y opposer (69 :44-47)

Un homme qui aurait écrit un livre de ses mains et l'attribuant au Créateur pour que les gens le prennent comme prophète aurait-il écrit ces lignes ?

- Lors de l'épisode de la calomnie à l'encontre de notre mère 'Â'icha. Le prophète ﷺ et toute la communauté furent ébranlés. Cela, jusqu'à ce qu'Allah révèle des versets qui innocentèrent 'Â'icha. Mais ces versets n'arrivèrent qu'un mois après le début de la propagation de la rumeur mensongère. S'il était l'auteur du coran, le prophète aurait-il attendu un mois avant d'innocenter son épouse alors que son honneur était bafoué et les hypocrites s'en donnait à cœur joie ?

B. Un livre préservé

Parmi les spécificités du coran, il y a le fait qu'Allah ﷻ s'est engagé à le préserver Lui-même. Alors que la préservation des livres révélés auparavant était à la charge des savants.

﴿ إِنَّا أَنْزَلْنَا التَّوْرَةَ فِيهَا هُدًى وَنُورٌ يَحْكُمُ بِهَا النَّبِيُّونَ الَّذِينَ أَسْلَمُوا
لِلَّذِينَ هَادُوا وَالرَّبَّانِيُونَ وَالْأَحْبَارُ بِمَا اسْتُحْفِظُوا مِنْ كِتَابِ اللَّهِ وَكَانُوا عَلَيْهِ شُهَدَاءً ﴾

﴿ Nous avons révélé la Thora dans laquelle il y a guide et lumière. C'est sur sa base que les prophètes qui se sont soumis à Allah, ainsi que les rabbins et les docteurs jugent les affaires des juifs. Car on leur a confié la garde du livre d'Allah, et ils en sont les témoins. ﴾ (5 : 44)

S'agissant du coran Allah ﷻ dit :

﴿ إِنَّا نَحْنُ نَزَّلْنَا الذِّكْرَ وَإِنَّا لَهُ لَحَافِظُونَ ﴾

﴿ Certes, c'est Nous qui avons révélé le coran, et c'est Nous qui en sommes gardien ﴾
(15:9)

Les moyens par lesquels, Allah préserve Son livre

- La mémorisation

Parmi les signes distinctifs de la communauté musulmane : la mémorisation. Cela, depuis le début de l'islam. Avant la révélation, à l'époque de la *jâbiliyyah*, les arabes avaient une mémoire remarquable. Peu d'entre eux savaient lire, ils avaient donc l'habitude de mémoriser des milliers de vers de poésie. La mémorisation était une culture, une mémoire faible était vue comme une faiblesse de la raison.

Dès le début de la révélation, le prophète mémorisait automatiquement les versets révélés.

﴿ لَا تُحْرِكْ بِهِ لِسَانَكَ لِتَعْجَلَ بِهِ ۚ إِنَّ عَلَيْنَا جَمْعَهُ وَقُرْآنَهُ ۗ ﴿٧﴾ فَإِذَا قَرَأْتَهُ فَاتَّبِعْ

﴿ قُرْآنَهُ ۗ ﴿١٨﴾ ﴾

﴿ Ne remue pas ta langue pour hâter sa récitation. Son rassemblement (dans ton cœur et sa fixation dans ta mémoire) Nous incombent, ainsi que la façon de le réciter ﴾ (75 :16-18)

Ensuite il les faisait apprendre à certains de ses compagnons رضي الله عنه. C'est ainsi que depuis le début de l'islam jusqu'à nos jours, il y eu dans chaque génération des milliers puis des millions de personnes connaissant le coran par cœur. Une mémorisation exacte à la lettre près, allant même jusqu'à la préservation de la façon de prononcer les lettres et de réciter le texte coranique.

Si quelqu'un tentait de propager une falsification de la parole d'Allah, il y aurait des milliers de personnes pour se lever et dire que cela n'est pas le coran, car celui-ci est contenu dans leur poitrine.

Découle de cela le fait qu'un mémorisateur du coran est appelé « *hâfiẓ* », or, ce mot ne signifie pas « mémorisateur », mais plutôt « le gardien », « celui qui préserve », car il a préservé l'authenticité du coran en le mémorisant.

- La mise à l'écrit des versets après leur révélation

Après chaque révélation, le messenger d'Allah ﷺ dictait les versets révélés à ses scribes et indiquait leur emplacement. Il leur faisait ensuite relire devant lui pour s'assurer qu'il n'y avait pas d'erreur.

Au début de la révélation, le prophète ﷺ a même interdit que ses paroles soient mises à l'écrit. Il est rapporté par Muslim, d'après *Abu Sa'îd al kboudrî* que le messenger d'Allah ﷺ a dit : « *N'écrivez pas de moi (mes paroles), et qui a écrit de ma part autre chose que le coran, qu'il l'efface. Transmettez mais paroles à l'oral, pas de problème pour cela. Celui qui ment à mon sujet, qu'il prépare sa place en enfer* ».

Ainsi, tout le coran fut mis à l'écrit du vivant du prophète ﷺ mais les sourates n'étaient pas toutes rassemblées dans un même livre, elles étaient éparpillées chez les compagnons du prophète ﷺ.

- Les œuvres de *Abû Bakr As-Siddîq* et *'Uthmân ibn 'Affân* ﷺ.

L'œuvre de *Abû Bakr As-Siddîq* ﷺ :

Au début du règne de *Abû Bakr As-Siddîq* ﷺ juste après la mort du prophète, des troubles sont apparus. Certains chefs de tribus décidèrent de ne plus payer la zakât, d'autres ont totalement reniés l'islam, et d'autres encore ont prétendu être des prophètes recevant la révélation.

Le calife décida de combattre les auteurs de ces méfaits, et bien lui en a pris, car sans cela l'islam aurait été dénaturé, il se serait délité et n'aurait certainement pas dépassé les frontières de la péninsule arabique. Mais ces guerres furent la cause du décès de nombreux compagnons dont beaucoup de connaisseurs du coran (*al qurrâ*). Devant l'éventualité que le coran soit perdu, certains des grands compagnons que le calife consultait dans ses prises de décision eurent l'idée de regrouper toutes les sourates à l'écrit dans un livre. Il fut réticent dans un premier temps, craignant de commettre une innovation blâmable. Mais les autres, *'Umar ibn al Khaṭṭâb* en tête, réussirent à le convaincre du bienfondé de cette entreprise.

Abû Bakr confia donc cette mission à *Zayd ibn Thâbit*, un grand connaisseur du coran et scribe du messenger d'Allah ﷺ. *Zayd* dira à ce sujet : « *S'ils m'avaient demandé de déplacer une montagne, cela n'aurait pas été une charge plus lourde à porter pour moi que le demande de rassembler le coran* ».

Pour mener à bien cette mission de la plus haute importance, *Zayd* ne se contenta pas de se reposer sur sa connaissance du coran, il récoltait les écrits auxquels il ajoutait comme condition le témoignage de deux compagnons attestant qu'ils avaient entendu les versets en question de la bouche du prophète ﷺ.

Ainsi, toutes les sourates furent rassemblées dans un livre, comme elles étaient destinées à l'être puisqu'à plusieurs reprises Allah mentionne le coran comme étant الكتاب le livre.

L'œuvre de *'Uthmân Ibn 'Affân* ﷺ

A la mort d'Abû Bakr رضي الله عنه la copie du coran fut transmise à son successeur 'Umar ibn al Khaṭṭâb. Avant de mourir, ce dernier le confia à sa fille, l'épouse du prophète *ḥaḥṣa* رضي الله عنها, car son successeur 'Uṭhmân Ibn 'Affân رضي الله عنه n'était pas encore désigné.

Un incident eut lieu entre deux bataillons, l'un venant du châm (Syrie, Palestine, Liban) et l'autre venant d'Irak. Ils divergèrent au sujet du coran. Car le livre fut révélé selon différentes lectures entre lesquelles il y a des divergences sur quelques mots (nous traiterons de ces lectures dans cet ouvrage). Or, lorsque l'islam s'est répandu hors des frontières de la péninsule arabique, des compagnons se sont dispersés dans les différentes régions ouvertes à l'islam pour y enseigner aux gens leur religion et la récitation du coran. Les gens du châm avaient reçu les enseignements de 'Ubayy ibn Ka'b et les gens d'Irak, ceux de 'Abdullah ibn Mass'ûd. Tous pensaient que leur récitation était la seule correcte, or les deux façons l'étaient. Ils ne connaissaient pas ces variantes de lecture et ont alors commencé à se disputer.

Hudhayfa ibn al Yamân, informa le calife de cet évènement. Lui et les compagnons qui l'entouraient commencèrent à craindre la division des musulmans au sujet du coran, comme ce sont divisés les communautés avant eux au sujet de leur livre. Le calife demanda alors à *ḥaḥṣa* رضي الله عنها de lui faire parvenir son exemplaire du coran pour qu'il soit copié en plusieurs exemplaires qui seraient envoyés dans les différentes régions du monde musulman et deviendraient les copies officielles du coran, celles-ci seraient écrites de telle façon que l'écriture englobe autant que possible les variantes de lecture. A cette époque la langue s'écrivait sans points, il était possible de lire un mot de différentes façons. Le but étant de réunir la oumma sur une copie du coran afin d'éviter la division.

Il mandata une commission pour écrire ces copies, composée de *Zayd Ibn Thâbit*, 'Abdullah ibn Zubayr, *Sa'îd ibn Al 'Âṣ*, 'Abderrahmân ibn al hâriṭh ibn Hichâm.

'Uṭhmân ordonna également que soient détruits les autres copies du coran détenues par des compagnons du prophète ﷺ, afin que celles-ci ne circulent pas, y compris après leur mort ce qui aurait pu à nouveau provoquer des troubles. De plus, certains compagnons avaient des passages du coran annotés, ce qui aurait pu engendrer a terme, des confusions entre la parole d'Allah et les annotations.

Dans un premier temps 'Abullah ibn Mass'ûd refusa de détruire sa copie, mais ensuite il comprit la sagesse de cette décision et accepta. Il y eut donc consensus des compagnons sur le bienfondé de cet ordre ains que celui de la communauté dans son ensemble depuis 1300 ans.

2. Comment le coran fut-il révélé

Le coran fut révélé au messager d'Allah ﷺ par fragments sur une période de 23 années. Mais dans le coran Allah nous dit :

﴿شَهْرُ رَمَضَانَ الَّذِي أُنزِلَ فِيهِ الْقُرْآنُ هُدًى لِّلنَّاسِ وَبَيِّنَاتٍ مِّنَ الْهُدَىٰ وَالْفُرْقَانِ﴾

﴿ Le mois de ramadan celui au cours duquel le coran fut révélé comme guide pour les gens et preuve claire de la bonne direction et du discernement ﴾ (2 :185)

﴿ إِنَّا أَنْزَلْنَاهُ فِي لَيْلَةِ الْقَدْرِ ﴾

﴿ Certes, Nous l'avons révélé durant la nuit du destin ﴾ (97 : 1)

Comment concilier ces versets qui nous disent que le coran fut révélé durant la nuit du destin et les faits historiques qui montrent que la parole d'Allah fut révélée progressivement sur 23 ans ?

Les savants ont plusieurs avis sur la question :

- L'avis prépondérant selon l'imam *As Suyûti* dans son ouvrage de référence *Al Itqân fî 'ulûm al qur'ân* est que le coran était sur la table gardée auprès d'Allah

بَلْ هُوَ قُرْآنٌ مَّجِيدٌ ﴿١﴾ فِي لَوْحٍ مَّحْفُوظٍ

﴿ C'est plutôt un coran glorieux, Sur une table préservée ﴾ (85 :21-22)

Puis il fut descendu au ciel de ce bas-monde dans *Bayt Al 'Izzâ* lors de la nuit du destin durant le mois de ramadan. Ensuite il fut transmis au prophète ﷺ petit à petit sur une période de 23 ans, dans l'ordre qu'Allah a voulu, parfois à la suite d'évènements survenus durant la vie du messager et Allah savait que ces évènements arriveraient.

- Un autre avis : Chaque année lors de la nuit du destin, descendait de la table gardée jusqu'au premier ciel, la partie qui allait être révélée durant l'année suivante.

- Le troisième avis est que les versets parlent de la révélation du coran mais ne visent en réalité que la première révélation venue au prophète dans la grotte de Hira, qui eut lieu durant la nuit du destin.

Pourquoi avoir révélé le coran par fragments ?

Cette révélation par portion est une particularité du coran, les autres livres furent révélés en une fois.

Le coran nous relate que les idolâtres mecquois on fait cette objection :

وَقَالَ الَّذِينَ كَفَرُوا لَوْلَا نُزِّلَ عَلَيْهِ الْقُرْآنُ جُمْلَةً وَاحِدَةً

﴿ Ceux qui ne croient pas dirent : « pourquoi n'a-t-on pas fait descendre sur lui le coran en une seule fois ? ﴾ (25:32)

Nous pouvons donner quatre raisons principales, la première étant contenu dans la réponse d'Allah ﷻ à la suite du verset :

كَذَلِكَ لِنُثَبِّتَ بِهِ فُؤَادَكَ وَرَتَّلْنَاهُ تَرْتِيلًا

﴿ Nous l'avons révélé ainsi pour raffermir ton cœur. Et nous l'avons récité soigneusement ﴾ (25 :32)

1. « Raffermir ton cœur »

Durant les 23 années de sa mission, le prophète ﷺ dû faire face à beaucoup d'hostilité. A chaque fois qu'une difficulté survenait, qu'il aurait pu faiblir comme peut le faire un être humain, des versets lui étaient révélés afin de lui redonner du cœur à l'ouvrage, de le consoler et de le rassurer.

Dans certains passages du coran on peut ressentir la relation du messager d'Allah ﷺ avec son Seigneur, et percevoir comment Ce dernier le rassure mais aussi l'éduque et le rappelle à l'ordre.

Par exemple dans la sourate 6 *Al An'am*, dans les versets 33 à 35, nous voyons de quelle manière Allah fait preuve d'affection envers Son messager, puis un peu de fermeté, pour ensuite l'orienter vers la bonne attitude. Comme le ferai un père avec son fils.

Ces versets sont révélés dans un contexte où les idolâtres de son peuple, qouraych, ne cessent de demander au prophète ﷺ, de faire apparaître un miracle pour leur prouver sa véracité, ce qui l'affecte. Allah révèle alors :

﴿ قَدْ نَعْلَمُ إِنَّهُ لَيَحْزُنُكَ الَّذِي يَقُولُونَ فَإِنَّهُمْ لَا يُكَذِّبُونَكَ وَلَكِنَّ الظَّالِمِينَ بِآيَاتِ اللَّهِ يَجْحَدُونَ ﴿٣٣﴾ وَلَقَدْ كَذَّبْتَ رَسُولٌ مِّن قَبْلِكَ فَصَبْرُوا عَلَىٰ مَا كُذِّبُوا وَأُودُوا حَتَّىٰ أَنتَهُم نَصْرًا وَلَا مُبَدِّلَ لِكَلِمَاتِ اللَّهِ وَلَقَدْ جَاءَكَ مِن نَّبَائِ الْمُرْسَلِينَ ﴿٣٤﴾ وَإِن كَانَ كَبُرَ عَلَيْكَ إِعْرَاضُهُمْ فَإِنِ اسْتَطَعْتَ أَن تَبْتَغِيَ نَفَقًا فِي الْأَرْضِ أَوْ سُلَّمًا فِي السَّمَاءِ فَتَأْتِيَهُم بِآيَةٍ وَلَوْ شَاءَ اللَّهُ لَجَمَعَهُمْ عَلَى الْهُدَىٰ فَلَا تَكُونَنَّ مِنَ الْجَاهِلِينَ ﴿٣٥﴾ إِنَّمَا يَسْتَجِيبُ الَّذِينَ يَسْمَعُونَ وَالْمَوْتَىٰ يَبْعَثُهُمُ اللَّهُ ثُمَّ إِلَيْهِ يُرْجَعُونَ ﴿٣٦﴾ وَقَالُوا لَوْلَا نُزِّلَ عَلَيْهِ آيَةٌ مِّن رَّبِّهِ قُلْ إِنَّ اللَّهَ قَادِرٌ عَلَىٰ أَنْ يُنَزِّلَ آيَةً وَلَكِنَّ أَكْثَرَهُمْ لَا يَعْلَمُونَ ﴿٣٧﴾ ﴾

﴿ 33 Nous savons que leurs propos t'attristent, cependant ce n'est pas toi qu'ils traitent de menteur, mais ce sont les signes d'Allah que renient les transgresseurs. 34 Des messagers avant toi ont été traités de menteurs, mais ils ont enduré avec patience d'être démentis et persécutés jusqu'à ce que Notre secours leur vînt. Nul ne peut changer les paroles d'Allah⁶, et [par Allah], te sont parvenus [sur cela] les récits des messagers. 35 Si le fait qu'ils se détournent t'est pénible, et si tu peux chercher un tunnel à travers la terre, ou une échelle pour monter au ciel et leur apporter un signe, [fais-le donc]. Si Allah l'avait voulu, Il les aurait tous réunis sur la voie droite. Ne sois donc pas du nombre des ignorants. 36 Ne répondent (à ton appel) que ceux

qui entendent. Quant à ceux [dont le cœur] est mort', Allah les ressuscitera, puis c'est vers Lui seul qu'ils seront ramenés. 37 Ils disent : « Pourquoi n'a-t-on pas fait descendre sur lui un signe de la part de son Seigneur ? » Dis : « Allah a le pouvoir de faire descendre un signe. » Mais la plupart d'entre eux ne savent pas❖

﴿قَدْ نَعْلَمُ إِنَّهُ لَيَحْزُنُكَ الَّذِي يَقُولُونَ فَإِنَّهُمْ لَا يُكَذِّبُونَكَ وَلَٰكِنَّ الظَّالِمِينَ

بَيَّاتٍ اللَّهُ يَجْحَدُونَ﴾❖

❖ 33 Nous savons que leurs propos t'attristent, cependant ce n'est pas toi qu'ils traitent de menteur, mais ce sont les signes d'Allah que renient les transgresseurs ❖

Ici, Allah console son prophète en prenant les insultes sur lui, comme s'il lui disait « ça n'est pas contre toi qu'ils en ont, c'est contre moi »

Dans le verset suivant il est dit :

وَلَقَدْ كُذِّبَتْ رُسُلٌ مِّن قَبْلِكَ فَصَبَرُوا عَلَىٰ مَا كُذِّبُوا وَأَوْدُوا حَتَّىٰ أَتَاهُمْ

نَصْرِنَا وَلَا مُبَدِّل لِكَلِمَاتِ اللَّهِ وَلَقَدْ جَاءَكَ مِن نَّبَائِ الْمُرْسَلِينَ ﴿٣٤﴾

❖ 34 Des messagers avant toi ont été traités de menteurs, mais ils ont enduré avec patience d'être démentis et persécutés jusqu'à ce que Notre secours leur vint. Nul ne peut changer les paroles d'Allah⁶, et [par Allah], te sont parvenus [sur cela] les récits des messagers. ❖

Dans ce verset Allah lui rappelle que cela est le lot des prophètes et messagers, il n'est pas le premier à vivre cette épreuve et les autres ont endurés avec patience, et à la fin Son secours est venu. A nouveau comme un père qui dirait à son fils « Tu n'es pas le premier à qui cela arrive ! Tu sais que cela se passe comme cela, je te l'ai déjà dit ! »

Ensuite le Seigneur se montre ferme pour recadrer son prophète :

وَإِنْ كَانَ كَبُرَ عَلَيْكَ إِعْرَاضُهُمْ فَإِنِ اسْتَطَعْتَ فَإِنِ اسْتَطَعْتَ أَنْ تَبْتَغِيَ نَفَقًا فِي الْأَرْضِ أَوْ سُلَّمًا فِي السَّمَاءِ

فَتَأْتِيهِمْ بَيَّاتٍ وَلَوْ شَاءَ اللَّهُ لَجَمَعَهُمْ عَلَى الْهُدَىٰ فَلَا تَكُونَنَّ مِنَ الْجَاهِلِينَ ﴿٣٥﴾

❖ 35 Si le fait qu'ils se détournent t'est pénible, et si tu peux chercher un tunnel à travers la terre, ou une échelle pour monter au ciel et leur apporter un signe, [fais-le donc]. Si Allah l'avait voulu, Il les aurait tous réunis sur la voie droite. Ne sois donc pas du nombre des ignorants!❖

Dans ce verset Allah est ferme « Tu te rends malade, tu aimerais tellement répondre à leur demande, tu aimerais tellement qu'ils te croient, tu crois que c'est toi qui guides les gens ?

Que tu peux creuser la terre ou t'élever au ciel pour leur ramener ce qu'ils demandent comme miracle ? Vas-y si tu peux ! »

﴿ *Ne sois donc pas du nombre des ignorants !* ﴾

« Ne sois pas comme ceux qui ne croient que dans les liens de causalités, qui oublient que ma volonté cerne toute choses, si je l'avais voulu je les aurais guidés tous, sans leur montrer de miracle. »

Dans ce sens, un peu plus loin dans cette même sourate, Allah ﷻ dit :

﴿ وَأَقْسَمُوا بِاللَّهِ جَهْدَ أَيْمَانِهِمْ لَئِن جَاءَتْهُمْ آيَةٌ لَّيُؤْمِنَنَّ بِهَا قُلُوبُ إِيْمَانًا أَلَّا يَأْتِيَ عِنْدَ اللَّهِ وَمَا يُشْعِرُكُمْ أَنَّهَا إِذَا جَاءَتْ لَا يُؤْمِنُونَ ﴿١١٣﴾ وَنُقَلِّبُ أَفْعَادَتَهُمْ وَأَبْصَرَهُمْ كَمَا لَمْ يُؤْمِنُوا بِهِ أَوَّلَ مَرَّةٍ وَنَذَرُهُمْ فِي طُغْيَانِهِمْ يَعْمَهُونَ ﴿١١٤﴾ ﴾

﴿ Ils jurent par Allah de toute la force de leur serment que s'il leur venait un miracle ils y croiraient sans hésiter. Dis : « En vérité les miracles ne dépendent que d'Allah ». Qui vous dit, même si un miracle survenait, qu'ils y croiraient pour autant ? Nous détournerons leur cœur et leur vue, comme (Nous l'avons fait) lorsqu'ils n'ont pas cru la première fois [que leur est parvenu un miracle], et Nous les laisserons s'égarer dans leur transgression. ﴾

﴿ إِنَّمَا يَسْتَجِيبُ الَّذِينَ يَسْمَعُونَ وَالْمَوْتَى يَبْعَثُهُمُ اللَّهُ ثُمَّ إِلَيْهِ يُرْجَعُونَ ﴿٣٦﴾ ﴾

﴿ 36 Ne répondent (à ton appel) que ceux qui entendent. Quant à ceux [dont le cœur] est mort, Allah les ressuscitera, puis c'est vers Lui seul qu'ils seront ramenés. ﴾

Seul ceux qui ont un cœur qui entend et comprend répondent à l'appel, mais eux y sont sourd, même si un miracle leur était présenté, ils ne croiraient pas.

﴿ وَقَالُوا لَوْلَا نُزِّلَ عَلَيْهِ آيَةٌ مِنْ رَبِّهِ قُلْ إِنَّ اللَّهَ قَادِرٌ عَلَى أَنْ يُنْزِلَ آيَةً وَلَٰكِنَّ أَكْثَرَهُمْ لَا يَعْلَمُونَ ﴾

﴿ 37 Ils disent : « Pourquoi n'a-t-on pas fait descendre sur lui un signe de la part de son Seigneur ? » Dis : « Allah a le pouvoir de faire descendre un signe. » Mais la plupart d'entre eux ne savent pas ﴾

Voilà ce que tu dois répondre à leur requête : Si Allah le voulait il pourrait vous envoyer un miracle. Ne rentre pas dans leur jeu.

Nous voyons la pédagogie utilisée par le Seigneur ﷻ pour former Son envoyé : tendresse, rappel, fermeté, orientation.

Le messager d'Allah était affecté, Allah a révélé les versets qu'il fallait pour le remettre d'aplomb. Si le coran avait été révélé en une fois et que ces versets avaient été présents au milieu des autres versets dans le livre, cela n'aurait pas eu le même impact sur le cœur du prophète ﷺ.

Raffermer le cœur des croyants

L'effet de la révélation des versets sur le cœur du prophète ﷺ se retrouve aussi sur le cœur de ses compagnons. Ces derniers étaient parfois touchés aussi par le doute et la faiblesse, la révélation de versets venaient alors les rassurer et les remettre sur le droit chemin.

Un exemple illustre cela, en l'an 6 de l'hégire, alors que l'accès à la Mecque est interdit aux musulmans en raison de la guerre qui les oppose aux notables mecquois, le prophète ﷺ se voit en rêve avec ses compagnons en train de faire une 'Umra. Les rêves des prophètes étant véridiques, il décide d'en informer ces compagnons et de partir à la Mecque en tant que pèlerin.

Bien qu'animer d'une intention pacifique, les mecquois refusent de laisser les laisser entrer à la Mecque. Les musulmans campent alors à proximité à Al Hudeybiyah.

Quraych envoie alors un émissaire, *Subayl ibn 'Amr* pour négocier. Les négociations ont lieu et débouche sur le célèbre pacte d'*Al Hudeybia*. Un accord dont les clauses semblent en apparence, désavantageuses pour les musulmans. Ils ne pourront faire leur pèlerinage et devront le remettre à l'année suivante, si un médinois rejoint les rangs des mecquois, ces derniers pourront l'accueillir, mais si un mecquois rejoint Médine, le prophète doit le renvoyer d'où il vient. Mais le messager d'Allah ﷺ signe l'accord malgré tout, car son objectif prioritaire est atteint, le pacte prévoit une trêve de 10 ans entre les deux parties.

Les compagnons furent alors très déçus, et prirent ce pacte comme une humiliation. Sur le chemin du retour, Allah révéla le premier verset de la sourate *Al Fath* :

﴿إِنَّا فَتَحْنَا لَكَ فَتْحًا مُّبِينًا ﴿١﴾﴾

﴿*En vérité, Nous t'avons accordé une victoire éclatante*﴾

Alors *Umar* qui était parmi les plus réfractaires à l'accord dit au prophète ﷺ : « Ô messager d'Allah ﷺ ! C'est vraiment une victoire éclatante ? » et le prophète ﷺ de répondre : « Oui, par celui qui détient l'âme de Mohammed dans Sa main, c'est vraiment une victoire éclatante ».

La révélation de ce verset à ce moment-là a réconforté les compagnons du messager ﷺ et leur a redonné confiance.

Nous aussi, nous devons retourner constamment dans le coran, dans les moments difficiles, les épreuves, la tristesse, il y aura toujours de quoi nous apaiser. Qui lit les versets du coran en méditant sur leur sens, y trouvera toujours la parole qui le réconforte en cas de difficulté, quelle qu'elle soit. Le coran est le compagnon dans la solitude, le réconfort dans la détresse, le secours dans l'épreuve.

2. Interagir avec des évènements survenus durant la vie du prophète ﷺ

La révélation est venue parfois répondre aux questions et aux objections présentées au prophète ﷺ.

Al Bukhârî et *Muslim* rapporte que les notables de *Quraych* demandèrent à des juifs, quelles questions ils pourraient poser au prophète ﷺ dans le but de le mettre dans l'embarras (car les juifs étaient connaisseurs des révélations antérieures). Ils lui dirent de le questionner au sujet de l'âme et du personnage Dhûl Qarnayn. Alors Allah révéla le verset 85 de la sourate 17 :

وَيَسْأَلُونَكَ عَنِ الرُّوحِ قُلِ الرُّوحُ مِنْ أَمْرِ رَبِّي وَمَا أُوتِيتُمْ مِنَ الْعِلْمِ إِلَّا قَلِيلًا ﴿٨٥﴾

﴿Ils t'interrogent au sujet de l'âme, dis : « l'âme relève de l'ordre de mon Seigneur » et Nous ne vous avons donné que peu de science.﴾

Ce à quoi les juifs ont répondu « Comment cela ? Alors que nous avons eu la Thora, et qui a reçu la Thora, a reçu énormément de bien ! » Alors révéla les verset 109 de la sourate 18 :

﴿قُلْ لَوْ كَانَ الْبَحْرُ مِدَادًا لِكَلِمَاتِ رَبِّي لَنَفِدَ الْبَحْرُ قَبْلَ أَنْ تَنفَدَ كَلِمَاتُ رَبِّي وَلَوْ جِئْنَا بِمِثْلِهِ﴾

﴿مَدَدًا﴾ ﴿١٠٩﴾

﴿Dis : « Si la mer était de l'encre (pour écrire) les paroles de mon Seigneur, certes la mer s'épuiserait avant que ne soient épuisées les paroles de mon Seigneur, quand bien même Nous lui apporterions son équivalent comme renfort﴾

Au sujet de Dhûl Qarnayn, Allah révéla les versets à partir du verset 83 de la sourate 18 Al Kahf :

﴿وَيَسْأَلُونَكَ عَنِ ذِي الْقُرْنَيْنِ قُلْ سَأَتْلُوا عَلَيْكُمْ مِنْهُ ذِكْرًا ﴿٨٣﴾﴾

﴿Ils t'interrogent au sujet de Dhûl Qarnayn, dis : « Je vais vous en citer quelque fait mémorable﴾

La bataille de Badr

Le coran commente aussi certaines batailles importantes, comme la fameuse bataille de Badr :

﴿وَلَقَدْ نَصَرَكُمُ اللَّهُ بِبَدْرِ وَأَنْتُمْ أَذِلَّةٌ فَاتَّقُوا اللَّهَ لَعَلَّكُمْ تَشْكُرُونَ ﴿١٣٣﴾ إِذْ تَقُولُ لِلْمُؤْمِنِينَ أَلَنْ يَكْفِيَكُمْ أَنْ يُمِدَّكُمْ رَبُّكُمْ بِثَلَاثَةِ آئِلَافٍ مِنَ الْمَلَائِكَةِ مُنَزَّلِينَ ﴿١٣٤﴾ بَلَىٰ إِنْ تَصْبِرُوا وَتَتَّقُوا وَيَأْتُوكُمْ مِنْ فُورِهِمْ هَذَا يُمِدِّكُمْ رَبُّكُمْ بِخَمْسَةِ آئِلَافٍ مِنَ الْمَلَائِكَةِ مُسَوِّمِينَ ﴿١٣٥﴾ وَمَا جَعَلَهُ اللَّهُ إِلَّا بُشْرَىٰ لَكُمْ وَلِتَطْمَئِنَّ قُلُوبُكُمْ بِهِ ۗ وَمَا النَّصْرُ إِلَّا مِنْ عِنْدِ اللَّهِ الْعَزِيزِ الْحَكِيمِ ﴿١٣٦﴾﴾

﴿[Par Allah !] Allah vous a donné la victoire à Badr, alors que vous étiez inférieurs en nombre. Craignez donc Allah afin de Lui montrer reconnaissance. 124 Lorsque tu dis aux croyants [à Badr] : « Ne vous suffit-il pas que votre Seigneur vous assiste par trois mille anges descendus du ciel ? » 125 Oui [cela vous suffit]. Si vous faites preuve de patience et de piété, et que [les ennemis] fondent sur vous, votre Seigneur vous assistera de cinq mille anges portant des signes distinctifs. 126 Allah fit de ceci une bonne annonce afin que vos cœurs s'apaisent, mais la victoire ne vient que d'Allah, le Puissant, le Sage.﴾ (3 : 123-126)

La bataille de Uhud :

﴿وَلَقَدْ صَدَقَكُمُ اللَّهُ وَعْدَهُ إِذْ تَحُسُّوهُم بِأُذُنَيْهِ حَتَّى إِذَا فَشِلْتُمْ وَتَنَزَعْتُمْ فِي الْأَمْرِ وَعَصَيْتُمْ مِمَّا بَعَدَ مَا أُرَاكُمْ مَا تُحِبُّونَ مِنْكُمْ مَنْ يُرِيدُ الدُّنْيَا وَمِنْكُمْ مَنْ يُرِيدُ الْآخِرَةَ ثُمَّ صَرَفَكُمْ عَنْهُمْ لِيَبْتَلِيَكُمْ وَلَقَدْ عَفَا عَنْكُمْ وَاللَّهُ ذُو فَضْلٍ عَلَى الْمُؤْمِنِينَ﴾

﴿Allah a tenu Sa promesse envers vous quand, par Sa permission, vous les anéantissiez, jusqu'à ce que vous fléchissiez, vous disputiez concernant l'ordre, et désobéissiez, après qu'Il vous eut fait entrevoir [la victoire] que vous désiriez. 12 Certains d'entre vous désiraient la vie d'ici-bas, tandis que d'autres désiraient l'au-delà. Puis, Il vous détourna d'eux, afin de vous éprouver. [Par Allah !] Il vous a pardonné. Allah est plein de bonté envers les croyants.﴾ (3 : 152)

La calomnie contre notre mère 'Ā'icha

Un autre évènement eu un grand retentissement à Médine : la calomnie contre notre mère 'Ā'icha رضي الله عنها. La communauté musulmane fut ébranlée par l'accusation portée par les hypocrites et relayée par certains compagnons à l'encontre de l'épouse du messager d'Allah ﷺ, lui-même fut gagné par le doute, jusqu'à ce qu'Allah révèle les versets venus innocenter 'Ā'icha la pure :

﴿إِنَّ الَّذِينَ جَاءُوا بِالْإِفْكِ عُصْبَةٌ مِنْكُمْ لَا تَحْسَبُوهُ شَرًّا لَكُمْ بَلْ هُوَ خَيْرٌ لَكُمْ لِكُلِّ امْرِئٍ مِنْهُمْ مَا أَكْتَسَبَ مِنَ الْإِثْمِ وَالَّذِي تَوَلَّى كِبْرَهُ مِنْهُمْ لَهُ عَذَابٌ عَظِيمٌ ﴿١١﴾ لَوْلَا إِذْ سَمِعْتُمُوهُ ظَنَّ الْمُؤْمِنُونَ وَالْمُؤْمِنَاتُ بِأَنْفُسِهِمْ خَيْرًا وَقَالُوا هَذَا إِفْكٌ مُبِينٌ ﴿١٢﴾ لَوْلَا جَاءُوا عَلَيْهِ بِأَرْبَعَةِ شُهَدَاءَ فَإِذْ لَمْ يَأْتُوا بِالشُّهَدَاءِ فَأُولَئِكَ عِنْدَ اللَّهِ هُمُ الْكَاذِبُونَ ﴿١٣﴾ وَلَوْلَا فَضْلُ اللَّهِ عَلَيْكُمْ وَرَحْمَتُهُ فِي الدُّنْيَا وَالْآخِرَةِ لَمَسَّكُمْ فِي مَا أَفَضْتُمْ فِيهِ عَذَابٌ عَظِيمٌ ﴿١٤﴾ إِذْ تَلَقَّوْنَهُ بِالسِّنِّتِ كُمْ وَتَقُولُونَ بِأَفْوَاهِكُمْ مَا لَيْسَ لَكُمْ بِهِ عِلْمٌ وَتَحْسَبُونَهُ هَيِّنًا وَهُوَ عِنْدَ اللَّهِ عَظِيمٌ ﴿١٥﴾ وَلَوْلَا إِذْ سَمِعْتُمُوهُ

قُلْتُمْ مَا يَكُونُ لَنَا أَنْ نَتَكَلَّمَ بِهَذَا سُبْحَانَكَ هَذَا بُهْتَنٌ عَظِيمٌ ﴿١٦﴾ يَعْظُمُ اللَّهُ أَنْ تَعُودُوا لِمِثْلِهِ أَبَدًا إِنْ كُنْتُمْ مُؤْمِنِينَ ﴿١٧﴾

﴿ 11 Ceux qui ont répandu la calomnie sont un groupe d'entre vous. Ne pensez pas que ce soit un mal pour vous, c'est au contraire un bien pour vous. Chacun d'entre eux aura à répondre du péché qu'il aura commis. Quant à celui qui en a assumé la plus grande part, il subira un terrible châtement. 12 En entendant cela, les croyants et les croyantes auraient dû avoir une bonne opinion d'eux-mêmes et dire : « C'est une calomnie manifeste ! » 13 Pourquoi (les calomniateurs) n'ont-ils pas produit quatre témoins ? Puisqu'ils n'ont pas produit de témoins, pour Allah, ce sont eux les menteurs. 14 Sans la grâce et la miséricorde d'Allah sur vous, ici-bas et dans l'au-delà, un terrible châtement vous aurait frappés pour cette calomnie à laquelle vous vous êtes livrés, 15 lorsque vous colportiez la nouvelle et disiez ce dont vous n'aviez aucune connaissance, pensant que cela était insignifiant alors que pour Allah ceci était d'une gravité considérable ! 16 Que n'avez-vous dit, en entendant cela : « Il ne nous est pas permis de tenir de tels propos ! Gloire à Toi, [Seigneur] ! C'est un énorme mensonge ! » 17 Allah vous exhorté à ne plus jamais commettre pareille chose, si vous êtes vraiment croyants.﴾ (24 :11-17)

Si ces versets avaient été révélés en une fois dès le début de la révélation, il aurait fallu faire le rapprochement avec l'évènement et cela n'aurait pas eu le même effet.

L'objection d'Asma bint 'Umays

Muqâtil ibn Hayân rapporte : « On m'a informé qu'Asmâ' bint 'Umays lorsqu'elle revint d'Abyssinie avec son mari Ja'far ibn Abî Tâlib alla voir les épouses du prophète ﷺ et dit : « Est-ce que versets du coran ont été révélés à notre sujet (au sujet des femmes) ? » Elles dirent : « Non ». Elle se dirigea alors vers le prophète ﷺ et dit : « Ô messager d'Allah ! Les femmes sont déçues ! » Il dit : « et pourquoi cela ? », elle dit : « Parce qu'elles ne sont pas mentionnées pour le bien, comme le sont les hommes » Alors Allah révéla :

﴿إِنَّ الْمُسْلِمِينَ وَالْمُسْلِمَاتِ وَالْمُؤْمِنِينَ وَالْمُؤْمِنَاتِ وَالْقَانِتِينَ وَالْقَانِتَاتِ وَالصَّادِقِينَ وَالصَّادِقَاتِ وَالصَّابِرِينَ وَالصَّابِرَاتِ وَالْخَاشِعِينَ وَالْخَاشِعَاتِ وَالْمُتَصَدِّقِينَ وَالْمُتَصَدِّقَاتِ وَالصَّيْمِينَ وَالصَّيِمَاتِ وَالْحَافِظِينَ فُرُوجَهُمْ وَالْحَافِظَاتِ وَالذَّاكِرِينَ اللَّهَ كَثِيرًا وَالذَّاكِرَاتِ أَعَدَّ اللَّهُ لَهُمْ مَغْفِرَةً وَأَجْرًا عَظِيمًا ﴿٣٥﴾﴾

﴿ 35 Les musulmans et les musulmanes, croyants et croyantes, obéissants et obéissantes, ceux et celles qui sont véridiques, les endurants et les endurantes, ceux et celles qui sont humbles, ceux et celles qui donnent l'aumône, les jeûneurs et les jeûneuses, ceux et celles se préservent [de tout rapport charnel illicite], ceux et celles qui mentionnent abondamment Allah ; à tous Allah a réservé Son pardon et une immense récompense.﴾ (33 :35)

3. Rendre le texte plus facile à mémoriser

Nous avons vu que la préservation du coran passait par sa mémorisation par les musulmans, entre autres moyens. La révélation par fragment était plus propice à la mémorisation.

4. Une révélation pédagogique pour former la première génération de musulmans

La révélation du coran suivait un programme pédagogique. Les premières années, les versets révélés sont venus posés les fondamentaux. Ils avaient pour sujets principaux l'unicité d'Allah ﷻ, la foi en l'au-delà, au jour des comptes, aux valeurs de l'islam... Cela, dans le but de purifier les cœurs de l'association, des fausses croyances et des usages malsains.

Ça n'est que plus tard, durant la période médinoise, que les versets relatifs à la législation furent révélés. Si dès le début il s'était agi d'interdire des habitudes ancrées dans la vie des arabes avant que les cœurs soient purifiés, cela n'aurait pas fonctionné.

'A'icha رضي الله عنها dit :

"إِنَّمَا نَزَلَ أَوَّلَ مَا نَزَلَ مِنْهُ سُورَةٌ مِنَ الْمُفَصَّلِ فِيهَا ذِكْرُ الْجَنَّةِ، وَالنَّارِ حَتَّى إِذَا ثَابَ النَّاسُ إِلَى الْإِسْلَامِ نَزَلَ الْحَلَالُ وَالْحَرَامُ، وَلَوْ نَزَلَ أَوَّلَ شَيْءٍ : لَا تَشْرَبُوا الْخَمْرَ لَقَالُوا : لَا نَدْعُ الْخَمْرَ أَبَدًا. وَلَوْ نَزَلَ : لَا تَزْنُوا. لَقَالُوا : لَا نَدْعُ الزَّيْنَى أَبَدًا"

Les premières sourates révélées étaient des sourates courtes qui mentionnaient le paradis et l'enfer, jusqu'à ce que les gens viennent à l'islam et que soit révélé le halâl et le harâm. Si les premières révélations avaient été : « ne buvez pas de vin », ils auraient dit : « Nous n'arrêterons jamais de boire du vin ! ». Si elles avaient été : « Ne forniquez pas », ils auraient dit : « Nous n'arrêterons jamais la fornication ! »

L'exemple de l'interdiction du vin illustre bien cette progression dans la révélation des règles juridiques. Voici ce qu'en dit le cheikh Muhammad Draz dans son livre « la morale du coran » :

« Le premier pas dans cette voie fut effectué par un mot donné à La Mecque, un seul mot qui, à peine, frôlait la question. Parmi les bienfaits que Dieu a déposés dans la nature, le coran cite : **﴿ Des fruits des palmiers et des vignes, vous retirez une boisson enivrante et un aliment excellent. Il y a vraiment là un signe pour des gens qui raisonnent. ﴾** Sourate 16 verset 67. Rien qu'à entendre ce parallélisme où l'on met l'alcool en regard des autres produits, que l'on qualifie de bons, sans le qualifier de même, les fidèles ont déjà un motif suffisant pour éprouver quelque scrupule vis-à-vis de cette sorte de boisson.

Mais les voici, peu de temps après leur arrivée à Médine, qui se trouvent frappés de nouveau par une seconde formule, de nature à renforcer leur scrupule. Il s'agit d'une brève comparaison entre les avantages et les méfaits de l'alcool et des jeux de hasard. De cette comparaison, le Coran conclut en ces termes : « ...leur mal l'emporte sur leur avantage » ﴿ Sourate 2 verset 219 ﴾. S'il est vrai que rien dans ce monde n'est absolument ni bon ni mauvais, que ce qu'on appelle bien ou mal n'est en somme que ce qui en contient proportionnellement une plus grande dose, cette conclusion eut dû être tenue pour une véritable condamnation. Seulement, comme l'interdiction n'était pas suffisamment claire pour tous les esprits, nombre de musulmans, peut-être la majorité, continuaient à boire tandis que d'autres commencèrent dès cette époque à s'en abstenir. Il fallait donc quelque chose de

plus explicite pour amener tous les esprits à une pleine conviction. Cependant, tout cela n'était pas sans effet sur l'inconscient de la collectivité. Quant à ceux qui avaient compris le message, ils s'attendaient à recevoir par la suite une décision définitive confirmant leur point de vue. De fait, une décision va suivre, mais elle ne sera pas la définitive, elle formera une étape intermédiaire.

Dans cette troisième étape, il n'est pas dit : Ne buvez pas ; mais seulement : « **N'accédez pas à la prière quand vous êtes ivres.** » ﴿ Sourate 4 verset 43 ﴾ (...) Cette interdiction partielle et indirecte était ainsi une méthode pratique pour espacer les périodes d'intoxication alcoolique et, en même temps, diminuer les débits de boisson pour en débarrasser progressivement le marché, sans provoquer une crise économique par une interdiction totale et brusque.

De là à s'en passer définitivement et à en débarrasser le commerce une fois pour toutes, il ne restait qu'un pas, et ce pas fut franchi par la quatrième et dernière formule : « **Ô les Croyants, le vin, les jeux de hasard, les statues (pierres levées) et les flèches de divination ne sont qu'une abomination, œuvre du diable. Ecartez-vous en, afin que vous réussissiez. Le diable ne veut que jeter parmi vous, à travers le vin et le jeu de hasard, l'inimitié et la haine, et vous détourner d'invoquer Allah et de la prière. Allez-vous donc y mettre fin ?** » ﴿ Sourate 5 versets 90 et 91 ﴾. Cette marche douce et progressive fait songer à la manière dont procèdent les médecins habiles pour traiter une maladie chronique ; et plus généralement à la méthode qu'emploient les mères pour sevrer leurs nourrissons. Sans aucune violence ou brusquerie, le système digestif est appelé par ces moyens à changer graduellement de régime : depuis les aliments les plus légers jusqu'aux plus solides, en passant par tous les degrés intermédiaires. Combien la miséricorde divine doit être marquée par une douceur infiniment plus grande que celle de l'art thérapeutique et de la tendresse maternelle ! »

3. L'agencement des versets et des sourates

- Les versets

Le coran compte 6234 versets dans les copies du coran de Médine et 6214 dans les copies de Kûfâ. Cette différence n'est pas dû au fait qu'il y aurait des versets en plus dans celui de Médine, il s'agit juste de différences au niveau du découpage des versets. Par exemple, selon un découpage, le premier verset de la sourate Al Baqarah, le premier verset est :

﴿ أَلَمْ ذَلِكَ الْكِتَابُ لَا رَيْبَ فِيهِ هُدًى لِّلْمُتَّقِينَ ﴾

Selon l'autre découpage le premier verset de la sourate est : ﴿ أَلَمْ ﴾ et la suite est le deuxième verset.

Les premiers versets révélés furent les cinq premiers versets de la sourate *Al 'Alaq*

﴿ أَفْرَأُ بِأَسْمِ رَبِّكَ الَّذِي خَلَقَ ① خَلَقَ الْإِنْسَانَ مِنْ عَلَقٍ ② أَفْرَأُ وَرَبُّكَ الْأَكْرَمُ ③
الَّذِي عَلَّمَ بِالْقَلَمِ ④ عَلَّمَ الْإِنْسَانَ مَا لَمْ يَعْلَمْ ⑤ ﴾

﴿1 Lis au nom de ton Seigneur qui a tout créé, 2 qui a créé l'homme d'une adhérence ! Lis [ce qui t'est révélé] ! Ton Seigneur est le Munificent 4 qui a appris [à l'homme l'écriture] au moyen de la plume, 5 qui a appris à l'homme ce qu'il ne savait pas.﴾

Il y a divergence sur la question du dernier verset révélé, mais d'après l'imam *As Suyûti* dans *Al Itqân fi 'ulûm al qur'ân*, l'avis prépondérant est qu'il s'agit du verset 281 de la sourate Al Baqarah

﴿وَاتَّقُوا يَوْمًا تُرْجَعُونَ فِيهِ إِلَى اللَّهِ ثُمَّ تُوَفَّى كُلُّ نَفْسٍ مَّا كَسَبَتْ وَهُمْ لَا يُظْلَمُونَ ﴿٢٨١﴾﴾

﴿ Craignez le Jour où vous serez ramenés à Allah, où chacun sera pleinement rétribué selon ce qu'il aura accompli ; et ils ne seront point lésés. ﴾

- Les sourates

Le coran contient 114 sourates. Les savants les ont regroupées en deux groupes selon la période durant laquelle elles furent révélées, durant la période mecquoise ou la période médinoise.

Les sourates mecquoises et médinoise

Que signifie la qualification de sourate mecquoise ou médinoise ? Il y a trois avis sur la question :

1^{er} avis : Les partisans de cet avis définissent les sourates en fonction de l'époque durant laquelle elles furent révélées.

Les sourates mecquoises sont celles qui furent révélées durant la période mecquoise de la mission prophétique, soit avant l'émigration du prophète ﷺ de la Mecque à Médine. Les sourates médinoises sont donc celles qui furent révélées durant la période médinoise donc après cette émigration. **C'est l'avis de la majorité.**

2^{ème} avis : Les partisans de cet avis définissent les sourates en fonction de l'endroit où elles furent révélées.

Les sourates mecquoises sont celles révélées à un moment où le prophète ﷺ se trouvait à la Mecque, même après l'émigration. Comme lors de l'ouverture de la Mecque ou du pèlerinage d'adieu. Les sourates médinoises sont donc celle révélées à Médine. Celles révélées ni à la Mecque ni à Médine, lors d'un voyage du messager dans une autre contrée, ne sont considérées ni mecquoise ni médinoises.

3^{ème} avis : Les partisans de cet avis définissent les sourates en fonction de ceux à qui s'adressent les versets.

Les sourates mecquoises sont celles qui parlent de gens de la Mecque (les idolâtres de *Quraych* par exemple) et les médinoises celles qui parlent des gens de Médine.

Dans la plupart des livres, il faut comprendre cette appellation selon le premier avis.

Il y a des divergences au sujet de certaines sourates sur leur statut de mecquoises ou médinoises, et il y a au sein de certaines sourates mecquoises des versets médinois et vice versa.

Ce qui caractérise les sourates mecquoises et médinoises

Comme mentionné plus haut, les sourates mecquoises traitaient des fondements de l'islam : l'unicité d'Allah, la foi en les prophètes, l'au-delà, le jour des comptes, les valeurs morales.

Il s'agissait de poser les bases fondamentales de la foi. Les sourates médinoises se caractérisent par le halal et le harâm, la mise en pratique technique (si l'aide aux nécessiteux étaient présente à l'époque mecquoise, ça n'est qu'à l'époque médinoise que fut révélé le montant de la zakât obligatoire), et les règles de la gestion de l'état.

Le nom des sourates

Les noms des sourates ont été enseignés par le prophète ﷺ pour la plupart. Certaines n'ont qu'un seul nom mais d'autres en ont plusieurs.

Exemple de la sourate *Al Fâtiha*

On rapporte plus de 25 noms pour cette sourate, ce qui témoigne de son importance. Dans un hadith rapporté par *Abmad* le prophète ﷺ dit :

"هي أم القرآن وهي فاتحة الكتاب وهي السبع المثاني"

« Elle est la mère du coran, celle qui ouvre le livre et les sept récités »

أم القرآن (la mère du livre)

Elle est appelée ainsi car elle contient tout le coran, elle est un résumé de ce qui va être développé dans la suite du livre d'Allah ﷻ. Pour cette raison, le messager d'Allah l'a même appelée « Le coran immense », car elle renferme tout le coran.

عَنْ أَبِي سَعِيدٍ الْمَعْلِيِّ، قَالَ النَّبِيُّ: «الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ { هِيَ السَّبْعُ الْمَثَانِي ، وَالْقُرْآنُ الْعَظِيمُ الَّذِي أُوتِيَتْهُ" رواه مسلم

D'après Abû Sa'îd al Mu'allâ, le prophète ﷺ a dit : {Toute la louange appartient au Seigneur des mondes} elle est les sept « al mathânî » et le coran immense que l'on m'a donné ». Rapporté par Muslim

Il est rapporté cette parole du grand *tâbi'î Hasan al başrî* : « Allah a mis tout le savoir des autres livres dans le coran, puis il a mis tout le savoir du coran dans la *fâtiha*. Celui qui connaît son tafsîr, c'est comme s'il connaissait le tafsîr de tous les livres révélés ».

Les sujets abordés dans la *fâtiha*

- la louange à Allah et la connaissance de Ses noms et attributs.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ ﴿١﴾ الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ ﴿٢﴾ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ ﴿٣﴾

﴿Au nom d'Allah Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux, Toute la louange appartient au Seigneur des mondes. Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux﴾

- Le jour des comptes et de l'au-delà

مَلِكِ يَوْمِ الدِّينِ ﴿٤﴾

﴿Le maitre du jour du jugement﴾

- L'adoration et l'invocation

إِيَّاكَ نَعْبُدُ وَإِيَّاكَ نَسْتَعِينُ ﴿٥﴾

﴿C'est Toi que nous adorons, c'est Toi dont nous implorons le secours﴾

- Le halal et le harâm

أَهْدِنَا الصِّرَاطَ الْمُسْتَقِيمَ ﴿٦﴾

﴿Guide-nous sur le droit chemin﴾

- Les communautés antérieures

صِرَاطَ الَّذِينَ أَنْعَمْتَ عَلَيْهِمْ غَيْرِ الْمَغْضُوبِ عَلَيْهِمْ وَلَا الضَّالِّينَ ﴿٧﴾

﴿Le chemin de ceux que tu as comblés de bienfaits, non pas celui de ceux qui ont encouru ta colère ni des égarés﴾

Elle est également appelée « le Coran immense » Pour cette même raison :

{الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ} هِيَ السَّبْعُ الْمَثَانِي ، وَالْقُرْآنُ الْعَظِيمُ الَّذِي أُوتِيَتْهُ. رَوَاهُ مُسْلِمٌ

« {Toute la louange appartient au Seigneur des mondes} elle est les sept « mathâni » et le coran immense qui m'a été donné. » Rapporté par Muslim

Celle qui ouvre le livre - فَاتِحَةُ الْكِتَابِ

Car elle est la première sourate du coran

Les sept « mathâni » - السَّبْعُ الْمَثَانِي

« Sept » pour les sept versets. Il y a consensus des savants sur le fait qu'elle compte 7 versets. Mais il y a une divergence sur le découpage des versets.

Selon l'imam *Ach Châfi'î*, la *basmala* fait partie de la *fâtiha*, mais pas selon l'imam Mâlik. Pour l'imâm *Ach Châfi'î* le premier verset est donc la *basmala* alors que selon l'imam Mâlik le premier verset est {*Toute la louange appartient au Seigneur des mondes*}. Cependant, dans les deux cas le nombre total de verset est 7, car si l'on compte la *basmala* comme étant le premier verset, alors le dernier verset est :

صِرَاطَ الَّذِينَ أَنْعَمْتَ عَلَيْهِمْ غَيْرِ الْمَغْضُوبِ عَلَيْهِمْ وَلَا الضَّالِّينَ ﴿٧﴾

﴿Le chemin de ceux que tu as comblés de bienfaits, non pas celui de ceux qui ont encouru ta colère ni des égarés﴾

Dans le cas où la *basmala* n'est pas comptabilisée, le verset ci-dessus est divisé en deux et le dernier est alors :

غَيْرِ الْمَغْضُوبِ عَلَيْهِمْ وَلَا الضَّالِّينَ ﴿٧﴾

﴿non pas celui de ceux qui ont encouru ta colère ni des égarés﴾

« Mathâni »

Nous ne se sommes pas tout à fait certains du sens de ce mot dans le hadith et la raison pour laquelle le messager d'Allah ﷺ l'a utilisé pour désigner la *fâtiha*. Cela dépend de quelle est la racine du mot. Car ce mot peut venir de plusieurs racines différentes. Si celle-ci est :

- الثَّنَاء *Ath-Thanâ* « la louange », alors cela signifie qu'elle fut appelée ainsi pour la louange à Allah qu'elle contient.

- التُّنْيَا *Ath-Thuniâ* cela exprime « l'exception », car cette sourate est particulière, elle n'a pas d'équivalent ni dans le coran, ni dans les livres révélés auparavant.

"وَالَّذِي نَفْسِي بِيَدِهِ مَا أَنْزَلْتُ فِي التَّوْرَةِ وَلَا فِي الْإِنْجِيلِ وَلَا فِي الزَّبُورِ وَلَا فِي الْفُرْقَانِ مِثْلَهُ" رواه الترمذي

« Par Celui qui détient mon âme dans Sa main, son équivalent n'a pas été révélé, ni dans la Thora, ni dans les Evangiles, ni dans les Psaumes, ni dans le Coran » Rapporté par *At Tirmidhî*

- التَّنْبِيْة *At-tathniya* cela exprime le doublement, il peut y avoir plusieurs raisons à cette appellation : Nous la récitons deux fois dans chaque rak'ât, elle est couplée à une autre sourate dans les deux premières rak'at, elle est divisée en deux parties : la louange et l'invocation.

Le classement des sourates en fonction de leur longueur

Les 114 sourates peuvent aussi être divisées en 4 groupes en fonction de leur longueur. Ce classement est issu de plusieurs hadiths du prophète:

«أُعْطِيَتْ مَكَانَ التَّوْرَةِ السَّنِّعِ، وَأُعْطِيَتْ مَكَانَ الزَّبُورِ الْمَيْيْنِ، وَأُعْطِيَتْ مَكَانَ الْإِنْجِيلِ الْمَتَانِي، وَفُضِّلَتْ بِالْمُقْضَلِ» رَوَاهُ أَحْمَدُ

« L'on m'a donné, l'équivalent de la Thora dans les « sab' », et l'équivalent des psaumes dans les « Mi'ina », et l'équivalent des évangiles dans les « Mathânî », et j'ai eu en plus les « Mufaṣṣal » »
Rapporté par Ahmad

Le groupe de « sab' » est aussi nommé « *As-sab' At Tiwâl* », ces dernières désignant les plus longues, puis viennent *Al Mi'ina*, puis *Al Mathânî* puis les plus courtes : *Al Mufaṣṣal*.

Il y a beaucoup de divergences entre les savants sur la désignation précise des sourates de chaque groupe.

Voici une répartition possible :

- *As-Sab' ut-Tiwâl*) sont les sourates **numéros 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 9** ;
- *al-Mi'ûn* sont les sourates allant **de la numéro 10 (Yûnus) à la numéro 28 (al-Qassas) incluse** (c'est l'avis de Sa'îd Hawwâ : *Al-Assâs fi-t-tafsîr*) ;
- *al-Mathânî* sont les sourates allant **de la numéro 29 (al-Ankabût) à celle numérotée 49 (al-Hujurât) incluse ; plus la numéro 8 (al-Anfâl) ;**
- *al-Mufaṣṣal* sont les sourates allant **de la 50 (Qâf) à la 114 (an-Nâs) ; plus la sourate 1 (al-Fâtiha)**

4. Les différentes variantes de lecture du coran

Le coran fut enseigné par le prophète selon plusieurs variantes de lecture. Il ne s'agit certainement pas de plusieurs livres distincts. Il s'agit bien Du coran, mais la différence entre ces variantes est la prononciation et la vocalisation de certains mots.

'Omar ibn Al khattab رضي الله عنه raconte : "Lors du vivant du prophète ﷺ j'entendis une fois Hichâm ibn Hakâm réciter la sourate *al-Fourqâne*. Alors que j'écoutais attentivement sa récitation, je m'aperçus qu'il lisait la sourate avec des lettres que l'Envoyé d'Allah ﷺ ne m'avait pas enseignées. J'étais sur le point de l'attraper dans la prière, mais je me retins et attendis qu'il la termine. Je le pris alors par son vêtement et lui dis : "Qui t'a fait lire ainsi la sourate que je t'ai entendu réciter ?" "C'est l'envoyé d'Allah ﷺ !" répondit-il. "Tu mens" lui répliquai-je "car il me l'a enseignée d'une façon différente que celle selon laquelle tu l'as lu !"

Je l'emmenai alors auprès du prophète ﷺ et lui exposait la situation : "J'ai entendu cet homme réciter la sourate *al fourqâne* selon des lettres que tu ne m'as pas enseignées !" Le prophète ﷺ me dit d'abord "Lâche-le !" Puis il dit : "Lis Hichâm" Ce dernier le fit alors, et lut comme il l'avait fait auparavant. Le prophète ﷺ déclara "Ainsi a été révélée cette sourate". Puis il me dit : " Lis 'Omar" Je lus alors selon la façon qu'il m'avait enseigné. Il déclara : "Ainsi a été révélé cette sourate". Ensuite il conclut : "Ce Coran fut révélé selon 7 lettres. Lisez donc parmi elles ce qui vous est facile" Rapporté par *Al Bukhârî*.

C'est le prophète ﷺ qui demanda à *Jibrîl* la possibilité de réciter le coran avec certaines variantes. *Ubay* rapporte de l'envoyé d'Allah ﷺ que *Jibrîl* vint à lui et lui dit "Allah ordonne que ta communauté récite le coran selon une lettre !" Le prophète lui dit : "Je demande à Allah Sa Grâce et Son pardon. Ma communauté ne pourra pas cela", ensuite *Jibrîl* revint à lui et dit "Allah ordonne que ta communauté récite le coran selon deux lettres", puis cela se répéta plusieurs fois et à chaque fois le prophète ﷺ demandait un allègement pour sa communauté, jusqu'à ce que *Jibrîl* lui dise "Allah ordonne que ta communauté récite le coran selon sept lettres. Quelle que soit la variante qu'ils liront, leur lecture sera juste" Rapporté par Muslim.

Quelles sont ces "lettres" dont a parlé *Jibrîl*, ﷺ ?

Ces sept lettres sont les sept sortes de différences qui peuvent apparaître entre les variantes de lecture. Celles-ci sont:

- Une différence dans les noms (masculin/féminin, singulier/pluriel). Il se peut qu'un mot soit au masculin dans une lecture et féminin dans une autre, ou au singulier dans une lecture et au pluriel dans une autre
- Différence dans le temps des verbes : passé/inaccompli/impératif
- Différences dans la vocalisation : *fatha/damma/kasra*
- Différence de prononciation de certaines lettres entre emphatique et non emphatique
- Différence de l'ordre des mots dans une même phrase.
- Mot en plus ou en moins
- Différence de mot

Comme l'a précisé le prophète ﷺ, cette tolérance fut demandée pour faciliter la récitation aux gens, car ceux-ci étaient habitués à prononcer certaines lettres d'une certaine façon, d'employer le singulier dans certaines tournures de phrases etc.

A partir de là, le coran est récité selon plusieurs modes de lecture. Mais pour qu'une lecture soit acceptée elle doit remplir trois conditions :

- Que sa chaîne de transmission qui remonte au prophète ﷺ soit de la plus haute authenticité (*Mutawâtir*)
- Qu'elle puisse être lue à partir de la graphie d'une des copies Uthmanienne
- Qu'elle soit conforme aux règles de la langue arabe

Les lectures authentiques sont au nombre de 10. Elles sont nommées en fonction du nom de l'imam qui l'a transmis. Bien sûr, il n'en est pas l'auteur, l'imam n'a fait que transmettre la variante qui remonte au prophète ﷺ.

Ces imams sont:

*Ibn Kathîr*⁵ (mort en 120 de l'hégire), *Nâfi'* (mort en 169 de l'hégire), *Ibn 'Âmir* (mort en 118 de l'hégire), *Abu 'Amr* (mort en 154 de l'hégire), *Hamza* (mort en 156 de l'hégire), *'Âcim* (mort en 127 de l'hégire), *Kiçâ'i* (mort en 189 de l'hégire), *Ya'coub* (mort en 225 de l'hégire), *Khalaf* (mort

⁵ A ne pas confondre avec l'exégète auteur du tafsir ibn Kâthir

en 229 de l'hégire), *Abu Dja'far* (mort en 130 de l'hégire). Chaque Imam a transmis deux versions, رواية (différences dans les règles de tajwid)

1: ابن عامر ibnou 'āmīr (118H / 735C)		2: ابن كثير ابن كثير ibnou Kathīr (120H / 737C)		3: عاصم 'āsim (127H / 744C)	
هشام Hichām	ابن ذكوان ibnou Dhakwān	الزبي al-Bazziy	قنبل Qounboul	شعبة Chou'bah	حفص hafṣ
4: أبو جعفر أبو Ja'far (130H / 747C)		5: أبو عمرو أبو 'amr (154H / 770C)		6: حمزة حمزة hamzah (156H / 772C)	
ابن وردان ibnou Wardān	ابن جهمز ibnou Jammāz	الدوري ad-Dūriy	السوسي as-Sūsīy	خلف Khalaf	خلاد Khallād
7: نافع Nāfi' (169H / 785C)		8: الكسائي al-Kisāiy (189H / 804C)		9: يعقوب Ya'qūb (205H / 820C)	
قائلون Qālūn	ورش Warsh	أبو العارث abou-l-hārith	الدوري ad-Dūriy	رويس Roways	روح Rawḥ
10: خلف Khalaf (229H / 843C)					
إسحاق Ishāq		إدريس Idrīs			

(Tableau tiré de l'ouvrage « Le Tajwid simplifié » du professeur Farid Ouyalze)

Exemple de biographie d'un Imam : *Ḥafṣ al-Bazzāz*

« Le grand lecteur *Ḥafṣ ibn Souleymān al Bazzāz* est né à Kūfah en l'an 90 de l'hégire (709), décédé en 180 de l'hégire (795). Il y étudia le saint Coran en le rapportant de son illustre maître 'Āṣim ibn Abī Najūd dont il est le beau-fils. Il s'installa à Bagdad pendant de longues années durant lesquelles il transmet son savoir avant de rejoindre la Mecque, où il poursuivit son enseignement. Il rapporta sa lecture de son maître 'Āṣim lequel la rapporta de Abū 'Abderrahmān As Sulamiy qui à son tour la rapporta de cinq des plus illustres compagnons du prophète ﷺ : 'Uthmān ibn 'Affān, 'Ali ibn Abī Ṭālīb, 'Abdullah ibn Mass'ūd, Ubay ibn Ka'b, Zayd ibn Thābit.

La lecture de *Ḥafṣ* d'après 'Āṣim est la plus répandue dans le monde. Le coran est lu ainsi dans tous le monde musulman excepté au Maghreb et en Afrique subsaharienne. Les lectures y sont les suivantes :

- Au Maroc, en Algérie, en Mauritanie, en Afrique de l'ouest (Sénégal, Mali), au sud et à l'est de la Tunisie : la lecture de *Warsb* d'après *Nāfi'*
- En Lybie et au nord de la Tunisie : la lecture de *Qālūn* d'après *Nāfi'*
- Au Soudan, en Somalie au Tchad et dans une partie du Yémen : la lecture de *Ad Dūriy* d'après *Al Kissā'i*

Chapitre 2 : Des outils pour comprendre le coran

1. Les principaux thèmes du coran

Le message principal du coran peut être résumé en quatre points principaux :

A. Dieu : Son existence et Son unicité

Dieu est Unique et existe de toute éternité. Rien ne lui ressemble et sa réalité est inaccessible à l'esprit humain. Il possède les attributs de la perfection et n'est sujet à aucune faiblesse ni imperfection

B. L'être humain : la finalité de son existence

Dieu a créé les hommes et en a fait des créatures douées de morale, de possibilité de choix et de responsabilité. Ayant pris avec eux un pacte selon lequel ils L'ont reconnu seul maître et seul être digne d'adoration.

وَإِذْ أَخَذَ رَبُّكَ مِنْ بَنِي آدَمَ مِنْ ظُهُورِهِمْ ذُرِّيَّتَهُمْ وَأَشْهَدَهُمْ عَلَىٰ أَنفُسِهِمْ أَلَسْتُ بِرَبِّكُمْ قَالُوا بَلَىٰ شَهِدْنَا أَن تَقُولُوا يَوْمَ الْقِيَامَةِ إِنَّا كُنَّا عَنْ هَذَا غَافِلِينَ ﴿٧٢﴾

﴿Et quand ton Seigneur tira une descendance des reins des fils d'Adam et les fit témoigner contre eux-mêmes : « Ne suis-je pas votre Seigneur ? » Ils dirent : « Si ! Nous en attestons ! ». Afin que vous ne disiez point au jour de la résurrection : « Vraiment, nous n'en avions aucune connaissance »﴾ (7 :172)

Cette vie sur terre est un test pour différencier ceux qui s'avèrent plus fidèle au pacte primordial et ceux qui l'oublie et le négligent.

C. Les Messagers d'Allah ﷺ envoyés aux hommes

Dieu a envoyé des messagers (des prophètes) aux hommes : Noé, Abraham, Moïse, Jésus, Muhammad (qui n'est que le dernier messenger). Tous ont enseigné le même dogme, l'unicité d'Allah, et appelé les hommes à l'adorer sans rien Lui associer. Cependant les messages prophétiques divergeaient au niveau de la législation, par rapport aux évolutions intellectuelles et sociales de l'humanité. « *Cependant, les musulmans croient aussi que les hommes n'ont pas pu préserver la pureté originelle de ces messages antérieurs au Coran) ... Les messages que Dieu leur a chargé de transmettre aux hommes ne sont rien d'autre que des rappels par rapport au pacte primordial. Ces messages rappellent aux hommes leurs devoirs vis-à-vis de leur Créateur, et leur exposent les modalités pratiques d'une vie en conformité avec Sa volonté (d'où "islam", soumission à Dieu).* »⁶

D. Le jugement

Tous les hommes vivent jusqu'à un terme fixé, de même tout ce qui existe a un temps de vie limité, excepté le Créateur de toute chose. Un jour viendra l'univers sera détruit, puis tous les

⁶ <https://www.maison-islam.com/articles/?p=81>

hommes seront ressuscités pour être jugés selon les actes qu'ils auront faits durant leur vie terrestre. Le paradis sera la récompense des vertueux et l'enfer le châtement des fautifs.

Le but du Coran est de faire connaître Dieu aux hommes, et de leur indiquer ce que Dieu veut d'eux, volonté qui matérialise "le droit chemin" (*as-sirât al-mustaqîm*). Il veut les conduire vers une vie plus droite, plus juste, une vie vécue sur la Terre et en profitant des bienfaits terrestres, mais, parallèlement, vécue avec et devant Dieu.

Par rapport au pacte primordial que les hommes ont fait avec Dieu, le but du Coran est de proposer aux hommes la voie de la "réussite" à l'"épreuve" des conflits moraux que la vie sur terre fait nécessairement naître entre les exigences du cœur et les désirs de l'instinct.

Cette voie et ce chemin, le Coran ne les présente pas de façon irrationnelle ou arbitraire. Il fait tout au contraire appel à la conscience humaine, et se présente comme "une lumière" venant confirmer, préserver et orienter "une autre lumière", la conscience du bien et du mal qui se trouve dans le cœur de chaque homme. Le Coran demande aux hommes de réfléchir, de méditer sur ses enseignements et ses règlements, sur le monde qui les entoure, sur l'histoire des hommes sur Terre.

Les six thèmes essentiels autour desquels s'articule le contenu du coran

Le contenu du Coran peut être classé en 6 grands groupes thématiques (cette classification s'inspire de celle de *Shâh Waliyyulâh* dans son ouvrage *Al-Fawz ul-kabîr fî ussûl at tafsîr*.

1. Connaître Allah

Le coran nous fait connaître Allah, Son unicité, Ses noms et attributs et Ses actes. Par exemple il est dit dans la sourate 15 Al Hijr versets 49 et 50m :

﴿تَبَيَّنَ عِبَادِي أَنِّي أَنَا الْغَفُورُ الرَّحِيمُ وَأَنَّ عَذَابِي هُوَ الْعَذَابُ الْأَلِيمُ﴾

Informe Mes serviteurs que Je suis Moi le pardonnant, le Miséricordieux, et que Mon châtement est lui, le châtement douloureux

2. Présenter la création comme étant un ensemble de signes de l'unicité, de la Toute Puissance et de la Miséricorde divine.

La création n'est pas marquée négativement, mais constitue au contraire un ensemble de "signes", dont l'agencement et les lois témoignent de la Présence d'un Créateur, d'un Législateur intelligent, et dont le fait de pouvoir profiter est un bienfait de la part de Dieu.

Tout au long du coran, Allah invite l'être humain à réfléchir, à méditer, sur lui-même et sur le monde qui l'entoure.

﴿سَنُرِيهِمْ آيَاتِنَا فِي الْأَفَاقِ وَفِي أَنفُسِهِمْ حَتَّىٰ يَتَبَيَّنَ لَهُمْ أَنَّهُ الْحَقُّ﴾

{Nous leur montrerons Nos signes dans l'univers et en eux-mêmes, jusqu'à qu'il devienne évident que cela est la vérité} (41 :53)

﴿إِنَّ فِي خَلْقِ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ وَأَخْتِلَافِ اللَّيْلِ وَالنَّهَارِ وَالْفُلْكِ الَّتِي تَجْرِي فِي الْبَحْرِ بِمَا يَنْفَعُ النَّاسَ وَمَا أَنْزَلَ اللَّهُ مِنَ السَّمَاءِ مِنْ مَّاءٍ فَأَحْيَا بِهِ الْأَرْضَ بَعْدَ مَوْتِهَا وَبَثَّ فِيهَا مِنْ كُلِّ دَابَّةٍ وَتَصْرِيفِ الرِّيْحِ وَالسَّحَابِ الْمُسَخَّرِ بَيْنَ السَّمَاءِ وَالْأَرْضِ لَآيَاتٍ لِّقَوْمٍ يَعْقِلُونَ ﴿١٦٤﴾﴾

{Certes dans la création des cieux et de la terre, dans l'alternance de la nuit et du jour, dans le navire qui vogue en mer chargé de choses profitables aux gens, dans l'eau qu'Allah fait descendre du ciel, par laquelle il rend la vie à la terre une fois morte et y répand des bêtes de toute espèce, dans la variation des vents, et dans les nuages soumis entre le ciel et la terre, en tout cela il y a des signes pour un peuple qui raisonne} (Sourate 2 verset 164)

﴿أَوَلَمْ يَنْظُرُوا فِي مَلَكُوتِ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ وَمَا خَلَقَ اللَّهُ مِنْ شَيْءٍ﴾

{N'ont-ils pas médité sur le royaume des cieux et de la terre et toute chose qu'Allah a créée} (Sourate 7 verset 185)

Le message coranique est clair, regardez ! Observez ! Etudiez ! Vous verrez dans le monde qui vous entoure les signes de l'existence de Dieu l'Unique, le Tout puissant.

3. Le Coran rappelle certains événements liés à la vie de peuples passés, pour en tirer des leçons

Ces récits témoignent quant à eux d'un sens de l'histoire des hommes et de l'existence d'un Dieu qui guide les hommes, les honore, et parfois anéantit ceux d'entre eux qui agissent mal. Ce sont aussi des signes.

Afin que les croyants qui lisent ces histoires voient comment ont fini ceux qui ont mécré, et pour qu'ils fassent attention à ne pas développer les mêmes défauts.

4. Le monde de l'au-delà

Le coran décrit des scènes du jugement, il décrit les délices du paradis et les châtements de l'enfer tout en rappelant que ce qui s'y passe dépasse l'entendement et l'imagination humaine.

5. Les prescriptions juridiques

Selon l'avis majoritaire, le coran compte environ 500 versets législatifs, soit 8% du Livre. S'y trouve droit cultuel, matrimonial, familial, successoral, pénal, inter-étatique.

6. L'argumentation face à ceux qui ne croient pas dans la véracité du coran

Le coran argumente avec les polythéistes, les juifs, les chrétiens et les hypocrites.

2. Les peuples mentionnés dans le coran⁷

Le coran fait mention de plusieurs peuples de l'histoire humaine. L'objectif du coran étant d'en tirer les enseignements et non de donner des informations historiques, il n'est pas dit de façon précise qui étaient ces peuples, où ont-ils apparus et à quelle époque. Les historiens ont donc cherchés avec les informations dont ils disposaient, à identifier les peuples en question.

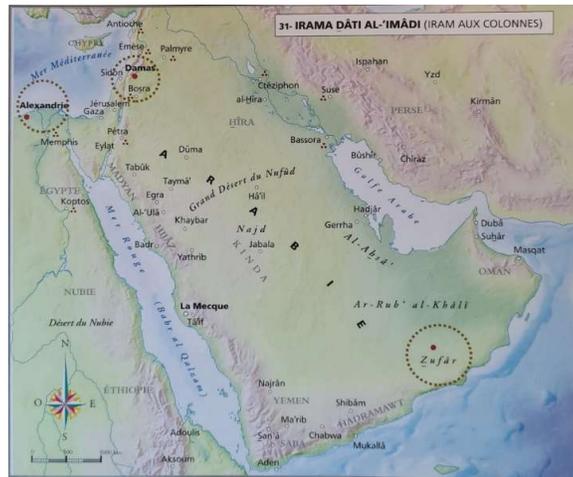
a. Iram aux colonnes (*Iram dhâti-l-'imad*)

Ce peuple est mentionné dans la sourate Al Fajr :

﴿أَلَمْ تَرَ كَيْفَ فَعَلَ رَبُّكَ بِعَادٍ ﴿٦﴾ إِرَمَ ذَاتِ الْعِمَادِ ﴿٧﴾﴾

N'as-tu pas vu ce que ton Seigneur a fait des 'Ad, d'Iram aux colonnes

Nous n'avons que peu d'informations sur ce peuple. Certains historiens sont d'avis qu'il s'agit d'une terre qui fut engloutie, d'autres que c'est Alexandrie en Egypte, d'autres, plus nombreux, pensent qu'il s'agit de Damas en Syrie. D'autres encore rapportent qu'Iram aux colonnes était une ville située au Yémen, bâtie par un roi arabe du peuple de 'Ad qui se nommait *Shaddâd ibn 'Ad*.



b. Les gens d'Ar Rassi (*Ashâbu-r-rassi*)

﴿وَعَادًا وَثَمُودًا وَأَصْحَابَ الرَّسِّ وَقُرُونًا بَيْنَ ذَلِكَ كَثِيرًا ﴿٣٨﴾﴾

Et 'Ad et Thamûd et les gens d'Ar Rassi et de nombreuses générations entre eux (Al furqân 25 :38)

﴿كَذَّبَتْ قَبْلَهُمْ قَوْمُ نُوحٍ وَأَصْحَابُ الرَّسِّ وَثَمُودُ ﴿١٢﴾﴾

⁷ Les informations et les cartes de cette partie sont tirés de l'ouvrage « Atlas du coran » du Dr Chawqi Abu Khaliln éditions Sana Paris 2010

Avant eux le peuple de Nûh, les gens de Ar Rassi et Thamûd on crié au mensonge (Qâf 50 :12)

Le mot « *Ar-Rass* » désigne un puit rempli de pierres, il est dit que c'est un puit appartenant à un groupe de la tribu de *Thamûd*. Ils auraient jeté le prophète qu'Allah leur avait envoyé dans un puit.

D'autres disent qu'il s'agit des gens d'un village appelé *Falaj*, à côté de *Yamâma* à l'est de la péninsule arabe.



c. Les gens de Tubba' (*Qawmu Tubba'*)

﴿أَهُمْ خَيْرٌ أَمْ قَوْمٌ تُبِعَ وَالَّذِينَ مِنْ قَبْلِهِمْ أَهْلَكْنَاهُمْ إِنَّهُمْ كَانُوا مُجْرِمِينَ ﴿٣٧﴾﴾

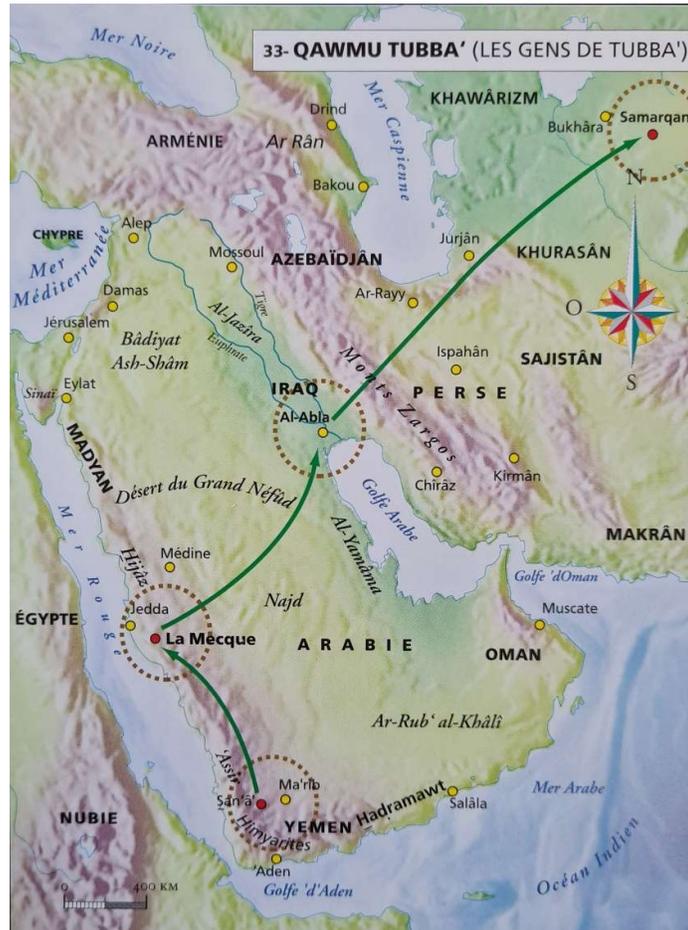
Sont-ils les meilleurs ou le peuple de Tubba' et ceux qui les ont précédés ? Nous les avons fait périr parce que vraiment ils étaient criminels (Ad-Dukhân 44 : 37)

﴿وَأَصْحَابُ الْأَيْكَةِ وَقَوْمٌ تُبِعَ كُلٌّ كَذَّبَ الرُّسُلَ فَحَقَّ وَعِيدِ ﴿٤٠﴾﴾

et les gens d'Al-Aikah et le peuple de Tubbaa. Tous traitèrent les Messagers de menteurs. C'est ainsi que Ma menace se justifia

Tubba' est le nom donné aux rois de l'état des *Himyatites* au Yémen. *Tubba'* al Akbar est *Hassan Ibn Sa'd ibn Abi Karb*. Il est dit qu'il a vécu au 10^{ème} siècle avant Jésus-Christ, et qu'il a étendu ses conquêtes au nord jusqu'au *Châm* et vers l'est jusqu'au Turkistan, et qu'il a pénétré Samarkand.

Ses capitales étaient *Ma'rib* et *Zufar*. Il est rapporté qu'il fut le premier à avoir habillé la *Ka'ba* d'un tissu.



d. Gog et Magog (*Ya'jûj et Ma'jûj*)

﴿قَالُوا يٰذَا الْقَرْنَيْنِ اِنَّ يٰجُوْجَ وَمَآجُوْجَ مُفْسِدُوْنَ فِى الْاَرْضِ فَهَلْ نَجْعَلُ لَكَ خَرْجًا عَلٰى اَنْ

تَجْعَلَ بَيْنَنَا وَبَيْنَهُمْ سَدًّا ﴿٩٤﴾

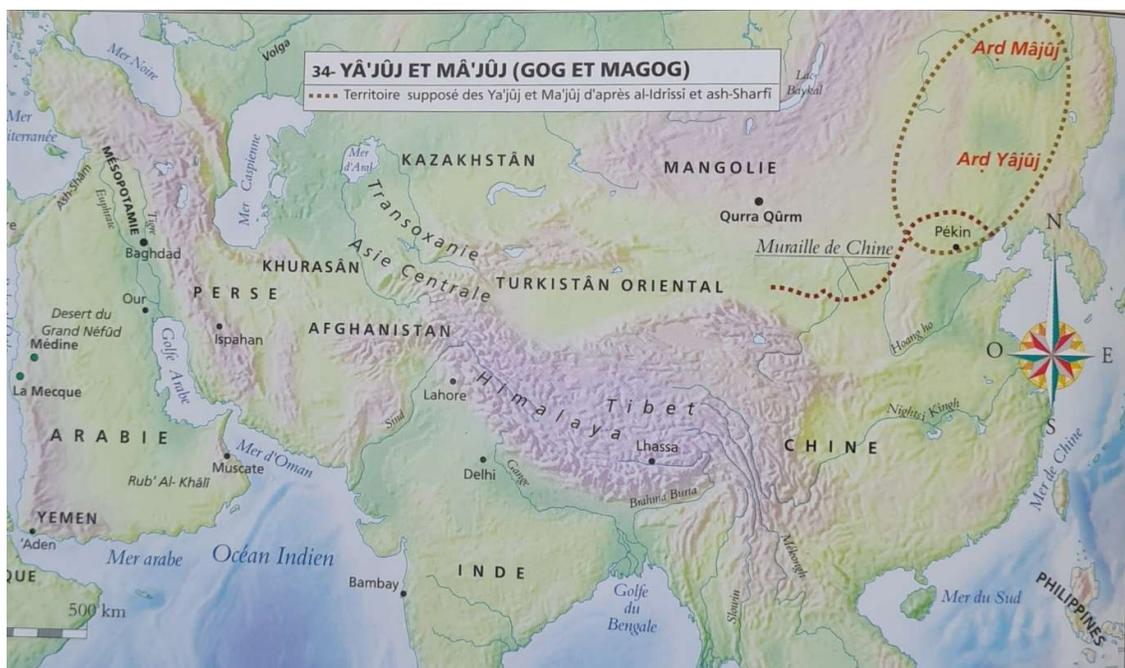
Ils dirent : "Ô Dhûl Qarnayn ! Les Gog (Ya'jûj) et les Magog (Ma'jûj) commettent du désordre sur terre. Est-ce que nous pourrons t'accorder un tribut pour construire un barrage entre eux et nous ? (Al Kahf 18 : 94)

﴿حَتّٰى اِذَا فُتِحَتْ يٰجُوْجٌ وَمَآجُوْجٌ وَهُمْ مِّنْ كُلِّ حَدَبٍ يَنْسِلُوْنَ ﴿٩٦﴾﴾

Jusqu'à ce que soient relâchés les Ya'jûj et les Ma'jûj et qu'ils se précipiteront de chaque hauteur

Ya'jûj et *Ma'jûj* sont deux peuples du Turkménistan. Il n'y a rien dans les sources de la révélation qui nous renseigne sur leurs caractéristiques. Ils sont décrits comme étant dévastateurs sur terre. Mais, contrairement à ce que l'on peut lire dans certains *Tafâsîr*, ils sont des êtres humains et non des créatures sorties de l'imaginaire.

Les géographes *Al Idrîssi* et *Ash Sharfî* les situent dans le nord-est de la Chine.

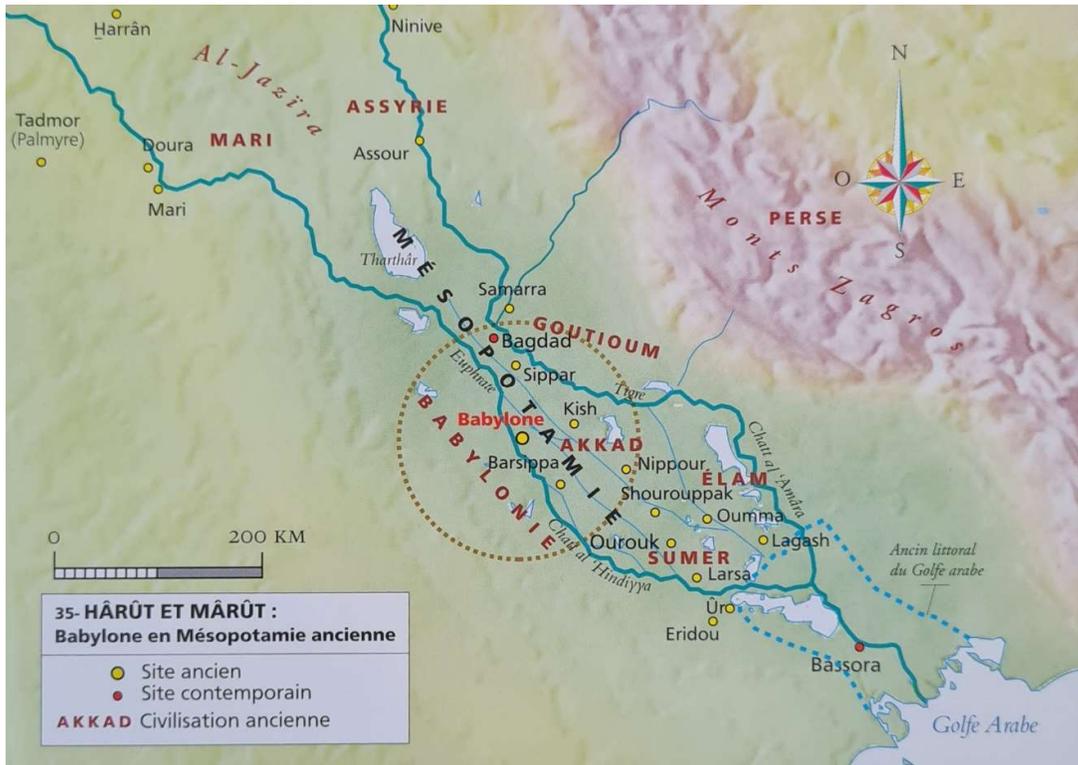


e. Hârût et Mârût

﴿وَاتَّبَعُوا مَا تَتْلُوا الشَّيَاطِينُ عَلَىٰ مُلْكِ سُلَيْمَانَ وَمَا كَفَرَ سُلَيْمَانُ وَلَٰكِنَّ الشَّيَاطِينَ كَفَرُوا يُعَلِّمُونَ النَّاسَ السِّحْرَ وَمَا أُنزِلَ عَلَى الْمَلَكَيْنِ بِبَابِلَ هَارُوتَ وَمَارُوتَ وَمَا يُعَلِّمَانِ مِنْ أَحَدٍ حَتَّىٰ يَقُولَا إِنَّمَا نَحْنُ فِتْنَةٌ فَلَا تَكْفُرْ﴾

Et ils suivirent ce que les diables racontent contre le règne de Salomon. Alors que Salomon n'a jamais été mécréant mais bien les diables: ils enseignent aux gens la magie ainsi que ce qui est descendu aux deux anges Hârût et Mârût, à Babylone mais ceux-ci n'enseignaient rien à personne, sans qu'ils n'aient dit d'abord: "Nous ne sommes rien qu'une tentation: ne soit pas mécréant!" (Al Baqarah 2 : 102)

Hârût et Marût sont deux anges qu'Allah fit descendre à Babylone en Mésopotamie, comme épreuve pour les gens. La sorcellerie s'était propagée, les anges vinrent alors enseigner la sorcellerie mais jamais sans avoir mis en garde leur interlocuteur et lui avoir expliqué qu'il s'agissait d'une épreuve venue du Seigneur. Le but de l'enseignement de la sorcellerie était de permettre aux gens de faire la différence entre les miracles des prophètes et l'art de la sorcellerie pratiqué par les imposteurs qui prétendaient être prophète parmi les sorciers.



f. Les gens d'Antioche (*Aṣḥābu-l-Qarya*)

﴿وَأَضْرَبَ لَهُمْ مَثَلًا أَصْحَابَ الْقَرْيَةِ إِذْ جَاءَهَا الْمُرْسَلُونَ ﴿١٣﴾ إِذْ أَرْسَلْنَا إِلَيْهِمُ اثْنَيْنِ فَكَذَّبُوهُمَا
فَعَزَّزْنَا بِثَالِثٍ فَقَالُوا إِنَّا إِلَيْكُمْ مُّرْسَلُونَ ﴿١٤﴾﴾

*Donne-leur comme exemple les habitants de la cité, quand leur vinrent les Envoyés
Quand Nous leur envoyâmes deux [envoyés] et qu'ils les traitèrent de menteurs. Nous
[les] renforçâmes alors par un troisième et ils dirent : "Vraiment, nous sommes envoyés à
vous » (Yacine 36 :13-14)*

La cité dont il est question est, selon l'ensemble des commentateurs, la cité d'Antioche (aujourd'hui en Turquie). Construite par Séleucos 1^{er} en 307 avant Jésus-Christ, qui en fait la capitale de son royaume après Alexandre le Grand. A l'époque des Abbassides elle fut l'une des principales villes du châm.



g. Les hommes de la caverne

﴿أَمْ حَسِبْتَ أَنَّ أَصْحَابَ الْكَهْفِ وَالرَّقِيمِ كَانُوا مِنْ آيَاتِنَا عَجَبًا ﴿٦﴾ إِذْ أَوَى الْفِتْيَةُ إِلَى الْكَهْفِ فَقَالُوا رَبَّنَا آتِنَا مِنْ لَدُنْكَ رَحْمَةً وَهَيِّئْ لَنَا مِنْ أَمْرِنَا رَشَدًا ﴿٧﴾ فَضَرَبْنَا عَلَى آذَانِهِمْ فِي الْكَهْفِ سِنِينَ عَدَدًا ﴿٨﴾﴾

Penses-tu que les gens de la Caverne et d'Ar-Raquîm ont constitué une chose extraordinaire d'entre Nos prodiges

Quand ces jeunes gens se réfugièrent dans la caverne, ils dirent : "Ô notre Seigneur ! Donne-nous de Ta part une miséricorde ! Et assure-nous la droiture dans tout ce qui nous concerne."? Alors, Nous avons assourdi leurs oreilles, dans la caverne pendant nombreuses années.

La célèbre histoire des gens de la caverne, ces jeunes croyants qui se réfugièrent dans une grotte afin d'échapper à l'oppression du roi romain Decius, lui qui laissait le choix à ses sujets entre l'idolâtrie ou la mort, se passe près de Tars en Anatolie.



h. Le torrent d'Al 'Arim (*Saylu-l-'Arim*)

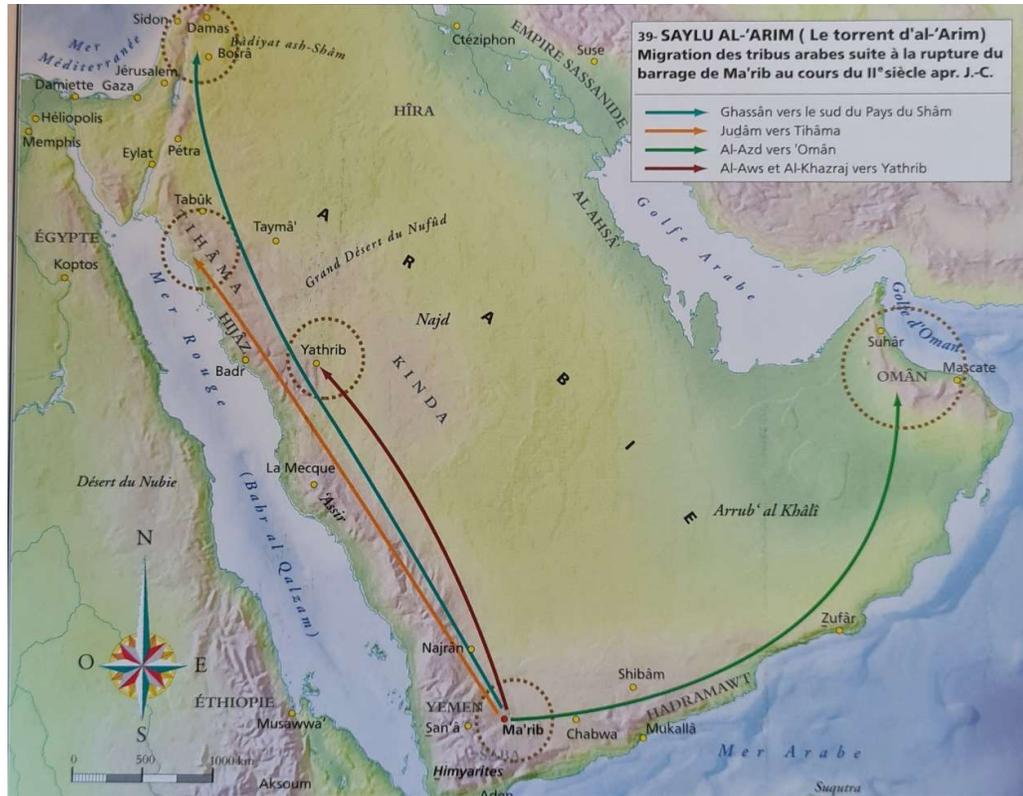
﴿لَقَدْ كَانَ لِسَبَإٍ فِي مَسْكِنِهِمْ آيَةٌ جَنَّتَانِ عَنْ يَمِينٍ وَشِمَالٍ كُلُوا مِنْ رِزْقِ رَبِّكُمْ وَاشْكُرُوا لَهُ ۗ
 بَلَدَةٌ طَيِّبَةٌ وَرَبُّ غَفُورٌ ﴿١٥﴾ فَأَعْرَضُوا فَأَرْسَلْنَا عَلَيْهِمْ سَيْلَ الْعَرِمِ وَبَدَّلْنَاهُمْ بِجَنَّتَيْهِمْ جَنَّتَيْنِ ذَوَاتِي
 أُكُلٍ حَمْطٍ وَأَثَلٍ وَشَيْءٍ مِّن سِدْرٍ قَلِيلٍ﴾

Il y avait assurément, pour la tribu de Saba, un Signe dans leurs habitats; deux jardin, l'un à droite et l'autre à gauche. "Mangez de ce que votre Seigneur vous a attribué, et soyez

Lui reconnaissants: une bonne contrée et un Seigneur Pardonneur."

Mais ils se détournèrent. Nous déchaînâmes contre eux le torrent d'Al 'Arim, et leur changeâmes leurs deux jardins en deux jardins aux fruits amers, tamaris et quelques jujubiers.

Saylu-l-'Arim est le torrent qui s'est formé à la suite de la rupture du barrage de *Ma'rib*, quatre siècles avant l'avènement de l'islam. Un évènement qui a entraîné une forte migration et le déclin de la civilisation du sud de l'Arabie. Il est aussi dit qu' *Al 'Arim* est le nom de la vallée qui a constitué le lit du barrage.



J. Les gens de la fosse ardente (*Ashâbu-l-Ukhdûd*)

﴿وَالسَّمَاءِ ذَاتِ الْبُرُوجِ ﴿١﴾ وَالْيَوْمِ الْمَوْعُودِ ﴿٢﴾ وَشَهِيدٍ وَمَشْهُودٍ ﴿٣﴾ قُتِلَ أَصْحَابُ الْأُخْدُودِ ﴿٤﴾
 النَّارِ ذَاتِ الْوُقُودِ ﴿٥﴾ إِذْ هُمْ عَلَيْهَا قُعُودٌ ﴿٦﴾ وَهُمْ عَلَىٰ مَا يَفْعَلُونَ بِالْمُؤْمِنِينَ شُهُودٌ ﴿٧﴾ وَمَا نَقَمُوا
 مِنْهُمْ إِلَّا أَنْ يُؤْمِنُوا بِاللَّهِ الْعَزِيزِ الْحَمِيدِ ﴿٨﴾ الَّذِي لَهُ مُلْكُ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ وَاللَّهُ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ
 شَهِيدٌ ﴿٩﴾﴾

1 Par le ciel aux constellations ! 2 Par le Jour promis [de la résurrection] ! 3 Par le témoin et ce dont il témoigne ! 4 Maudits soient les gens de la fosse 5 de feu au combustible [immense], 6 autour duquel ils s'asseyaient 7 pour assister au supplice qu'ils infligeaient aux croyants ! 8 Ils ne leur reprochaient que d'avoir cru en Allah, le Tout-Puissant, le Digne de louange, 9 auquel appartient seul la royauté des cieus et de la terre. Allah est témoin de toute chose.

Cette histoire se passe au Yémen près de Najran. Un roi israélite des Himyarites de Najran qui persécuta les chrétiens (de véritables monothéistes qui suivaient le message de ʿIssâ ﷺ). Il en fit brûler vifs un grand nombre d'entre eux en les jetant dans une fosse ardente.

Il est rapporté dans l'authentique de Muslim qu'une femme qui tenait son bébé dans les bras hésita entre sauter dans la fosse ou renier sa foi. Le bébé lui dit alors : « Ô mère sois patiente, tu es sur le droit chemin »

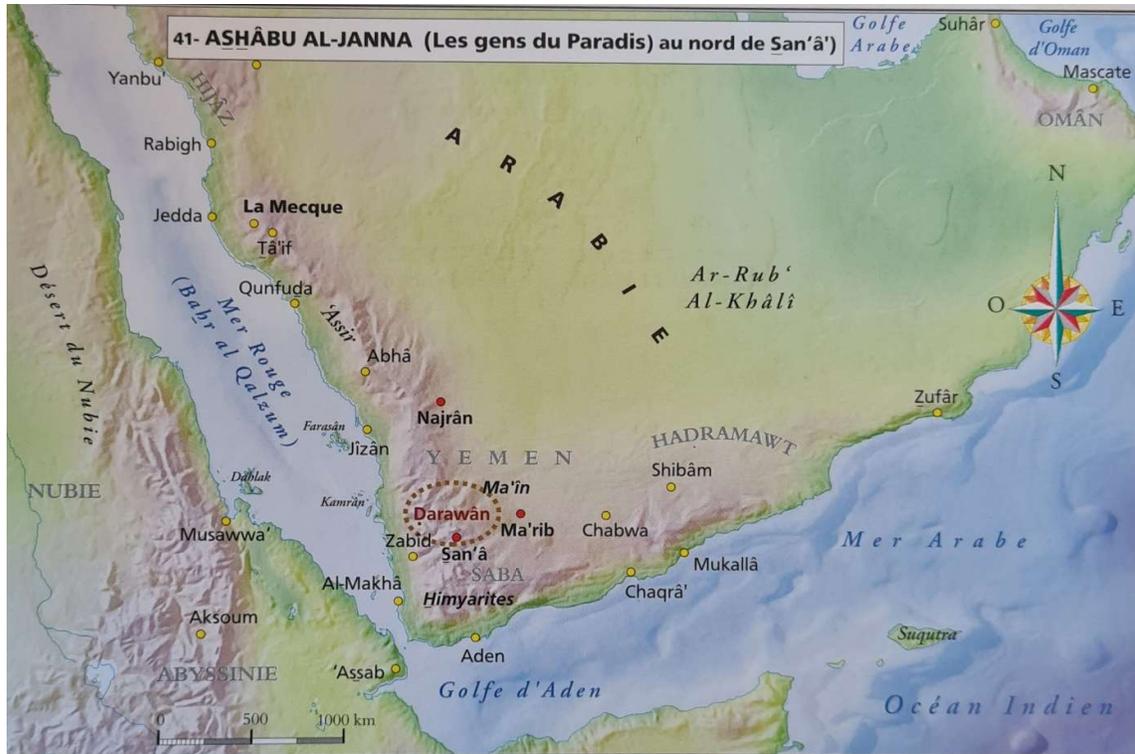


k. Les propriétaires du verger (*Ashâbu-l-jannat*)

﴿إِنَّا بَلَوْنَهُمْ كَمَا بَلَوْنَا أَصْحَابَ الْجَنَّةِ إِذْ أَقْسَمُوا لَيَصْرِمُنَّهَا مُصْبِحِينَ ﴿١٧﴾ وَلَا يَسْتَنْوْنَ ﴿١٨﴾﴾
 ﴿فَطَافَ عَلَيْهَا طَائِفٌ مِّن رَّبِّكَ وَهُمْ نَائِمُونَ ﴿١٩﴾﴾

17 Nous avons éprouvé [les polythéistes mecquois] comme Nous avons éprouvé les propriétaires du verger lorsqu'ils jurèrent d'en faire la récolte au matin, 18 sans dire : « Si Allah le veut ! » 19 Alors qu'ils dormaient, un châtement de ton Seigneur s'abattit de nuit sur [le verger]

Les propriétaires du verger ont vécu à *Darawân* au Yémen, près de *San'â*. Une terre riche en palmiers et en fruits. Ils refusèrent de partager de leur récolte avec les nécessiteux. Allah détruit alors leur verger



3 . La structure du texte coranique

Le texte coranique peut paraître déroutant pour le lecteur contemporain car il ne respecte pas la structure habituelle. Il n'y a pas des chapitres qui chacun traitent d'un sujet particulier, avec une introduction – développement – conclusion.

On peut penser qu'il n'y a pas de structure, que le texte est désordonné, en réalité, il y en a une mais beaucoup plus subtile que celle d'un livre humain. Le coran a sa propre logique à laquelle il faut se soumettre si nous voulons en tirer profit.

Comme nous l'avons vu, les arabes étaient des maîtres de la langue arabe et ils cherchaient la moindre faille pour décrédibiliser le prophète ﷺ et le coran. Ils se sont attaqués au prophète mais jamais au texte coranique. Si la structure du texte était désordonnée ils n'auraient pas raté cette occasion, d'autant que les changements de thèmes ne peuvent passer inaperçus.

En vérité ils ont saisi la complexité et la cohérence de cette façon d'aborder différents thèmes.

Un même sujet peut être abordé dans différents endroits du coran

Parfois les différents éléments d'une même histoire, se complétant les uns les autres sont disséminés un peu partout dans le Livre sans que rien n'indique où ils se trouvent.

Par exemple, l'histoire de Moïse est souvent abordée dans le coran, mais elle n'est pas racontée dans un chapitre qui lui serait dédié, avec les éléments cités dans leur ordre chronologique, comme cela serait le cas dans un livre contemporain.

Le coran distille des éléments de l'histoire un peu partout dans différentes sourates, à chaque fois de façon à ce que l'élément cité coïncide avec le thème central de la sourate.

Cette dissémination des éléments se rapportant à un même thème engendre en apparence, une absence de lien dans le déroulement du texte coranique. Une même sourate, voire une même page, va aborder différents sujets sans qu'il n'y est de lien apparent entre eux. Par exemple, à la lecture de la deuxième sourate du coran, *Al Baqarah* (la vache), l'on s'aperçoit qu'il s'agit dans le premier verset d'une présentation du Livre, ensuite de certaines caractéristiques des croyants, puis des mécréants, puis des hypocrites, s'ensuit la menace de l'enfer, la promesse du paradis, la création d'Adam ﷺ, l'histoire des fils d'Israël, le changement de direction de la prière de Jérusalem à la Mecque, des prescriptions sur le droit matrimonial, l'interdiction de l'intérêt usuraire, l'importance de donner en aumône, tout cela entrecoupé d'histoires de prophètes (Ibrâhîm, Samuel, David...) enfin la sourate se termine par un rappel du jugement, des piliers de la foi et par une invocation dans lequel il est demandé à Allah de faire preuve de clémence face à nos manquements et de ne pas nous affliger par des épreuves trop difficiles à endurer.

En plus de cette apparente disparité, une autre caractéristique déroutante du texte coranique est le fait que parfois les mêmes éléments d'un récit sont répétés à plusieurs endroits. A nouveau l'exemple de Mûssâ, l'épisode où il jette son bâton qui se transforme alors en serpent devant les magiciens de Pharaon, est mentionné dans plusieurs sourates, de même que ses discussions avec Pharaon.

Pour le lecteur qui le lit comme il se présente, de façon superficielle, il n'y a pas d'agencement, des thèmes divers se succèdent sans lien entre eux.

Mais à le lire de plus près, avec réflexion et méditation, l'on s'aperçoit qu'il y a un fil conducteur subtil qui lie les thèmes entre eux. Chacun dans leur diversité, vont traiter du même thème mais d'un angle différent.

Le penseur et exégète du coran Sayyid Qutb رحمه الله dit dans son tafsîr *fî zilâl al qur'ân* dit : « *À chaque sourate sa propre personnalité, ses propres traits caractéristiques qui la distinguent des autres, et son propre axe, son thème central autour duquel tous les sujets abordés dans la sourate, se rapportent, d'une façon particulière à chaque sourate. Comme un être vivant avec ses particularités, ses différents composants qui pourtant forment un être particulier* »

La signification du mot « sourate » (سورة)

Il y a deux avis sur le sens de ce mot, l'un d'eux est qu'il vient du mot سور المدينة : les murs d'enceinte d'une ville. En effet une sourate est à l'image d'un mur, composé de pierres et de blocs de pierres. Les pierres étant les versets, les blocs de pierres les passages traitant d'un sujet et ces blocs de pierres sont liés entre eux par le thème central de la sourate, qu'ils abordent tous d'une façon différente.

L'exemple de la sourate 18 Al Kahf

Cette sourate, qu'il est recommandé de lire tous les vendredis, raconte plusieurs récits sans lien apparent entre eux. Mais en réalité, le thème de cette sourate est l'affrontement entre deux visions de la vie, la vision matérialiste et la vision de la foi en l'Unique. La vision de ceux qui ne s'en remettent qu'à ce qui est apparent, visible, aux liens de causalité matériel, et celle de ceux qui savent qu'au-delà de ce qui est accessible au sens il y a un monde de l'invisible, ceux qui utilisent les liens de causalité tout en sachant qu'entre la cause et sa conséquence il y a la volonté d'Allah ﷻ.

Les premiers croient que le but de la vie est de profiter des plaisirs qu'elle offre, les seconds savent qu'il y a un au-delà dans lequel ils seront jugés pour leurs actions et que le but de la vie est de se soumettre à l'Unique Créateur.

Voyons comment les différents récits abordent ce thème central :

1. Les gens de la caverne

C'est l'histoire de jeunes gens pieux, adorateurs de leur Seigneur, qui voient leur ville être prise par un tyran idolâtre qui interdit à ses sujets l'adoration d'Allah Seul. Ils se retrouvent devant un choix à faire : faire prévaloir leur confort et leurs plaisirs en reniant leur foi ou tout abandonner en se réfugiant dans une caverne pour échapper à l'obligation d'associer à Allah et ainsi sauvegarder leur foi.

L'affrontement entre les deux visions opèrent en chacun d'eux, la vision matérialiste enseigne qu'il serait stupide de tout perdre en se réfugiant dans une caverne, alors que la foi dit que ce bas monde n'est qu'un passage momentané et les plaisirs qu'il contient, une illusion, que la véritable perte est de renier la foi en l'Unique et que Ce dernier a préparé pour les endurants des délices inimaginables pour les endurants.

Ils ont donc choisi de délaisser leur confort, leur liberté, leur plaisir, pour conserver leur foi. Que s'est-il passé alors ? Allah les a récompensés en faisant un miracle et en changeant complètement leur situation, en faisant en sorte que durant leur sommeil, l'état idolâtre qui régnait devienne un état croyant en Allah, et eux qui étaient des parias devinrent des légendes.

Ils ont fait triompher la foi dans leur cœur, Allah les a fait triompher sur le camp matérialiste.

2. Le propriétaire des deux jardins

Ce propriétaire avait cette vision matérialiste, qu'on parvoie les gens riches. Ne considérant que les liens de causalité, les causes matérielles, ils n'attribuent le mérite de leur réussite qu'à eux-mêmes et à leurs compétences. Ce qui implique d'une part qu'ils ne doivent rien à personne et ne doivent se montrer reconnaissant envers personne, et d'autre part, tant qu'ils seront en vie et continuerons à utiliser leur savoir-faire leur richesse ne peut disparaître.

Allah lui montre qu'il n'est qu'un être faible, que ce qu'il a est une grâce du Tout Puissant en faisant disparaître son verger, le voilà qui se trouve démuné du jour au lendemain sans pouvoir y changer quoi que ce soit.

3. *Mûssâ* et *Al Khidr*

Dans cette histoire, *Mûssâ* rencontre un personnage, *Al Khidr*, qui lui montre que la réalité profonde des choses est souvent bien différente de ce qu'elles laissent apparaître. *Al Khidr* commet des actes en apparence blâmable mais qui, en réalité, sont un bien, car il a accès à un savoir inaccessible à autre que lui.

Ce récit vient déconstruire le mensonge de l'idéologie matérialiste qui dit que l'homme peut tout contrôler, il accède à tout, il n'a qu'à faire des découvertes scientifiques car tout s'explique par les lois physiques, rien n'existe en dehors de ce qui est accessible à ses sens et à sa raison.

4. Le personnage de *Dhûl Qarnayn*

Ce personnage historique représente l'homme de pouvoir du parti de la foi. Il utilise donc son pouvoir pour propager le bien et la justice. Alors que celui du parti matérialiste met son pouvoir au service de son propre intérêt sans considération pour la morale, à l'image de pharaon.

De plus, l'homme puissant lorsque la foi triomphe dans son cœur, ne s'approprie pas les mérites de ses actes et de son pouvoir. Il utilise les moyens matériels tout en sachant que tout est sous la volonté du Créateur de ces moyens. Qu'il lui permet de les utiliser, s'il veut, et ses actes ne porteront leurs fruits uniquement s'il le veut.

C'est pourquoi après avoir construit la barrière pour protéger un peuple des méfaits de Gog et Magog, il dit :

﴿قَالَ هَذَا رَحْمَةٌ مِنْ رَبِّي فَإِذَا جَاءَ وَعْدُ رَبِّي جَعَلَهُ دَكَّاءَ وَكَانَ وَعْدُ رَبِّي حَقًّا﴾

"C'est une miséricorde de la part de mon Seigneur. Mais, lorsque la promesse de mon Seigneur viendra, Il le nivellera. Et la promesse de mon Seigneur est vérité."

Voici comment quatre récits très différents sont reliés entre eux par le thème central de la sourate à laquelle ils appartiennent.⁸

D'autres exemples de thèmes centraux

La sourate 16 *An Nahl* (les abeilles) est surnommée la sourate des bienfaits, le thème central étant les bienfaits qu'Allah a mis à la disposition de Ses créatures.

Le cheikh Sulaymân Nadwî explique que la sourate 17 *Al Isrâ* (le voyage nocturne), est entièrement consacrée à l'ascension et au voyage nocturne du Prophète ﷺ.

L'imam Ibn Taymiyyah est d'avis que le thème central de la sourate 29 *Al Ankabût* (l'araignée) est le fait qu'Allah éprouve la foi de ceux qui se disent croyants. Le début de la

⁸ Pour plus de détails sur cette analyse :

https://youtube.com/playlist?list=PLM_p_7VYXu6YjG5ecgKNVpuK8N3CZkVKe

<https://albayyinah.fr/fr/accueil/3930-la-foi-et-le-materialisme-une-etude-et-lecture-originale-de-la-sourate-al-kahf-abu-l-hassan-ali-an-nadwi-9782956608813.html>

sourate parle de la survenue de cette épreuve ; le milieu de la nécessité de faire preuve de patience et de s'en remettre à Dieu ; la fin de la sourate dit que Dieu accordera alors guidance et aide.

La sourate 24 *An Nour* (la lumière) traite essentiellement des relations entre hommes et femmes, de l'importance de se préserver de la fornication, de la gravité d'accuser les femmes de fornication sans preuve, et que ces règles morales sont une lumière qui illumine la vie de ceux qui les respectent.

Pourquoi cette façon de présenter les choses ?

Cette structure oblige le lecteur avoir adopté une attitude active durant sa lecture, il doit constamment effectuer des recherches et faire le lien avec d'autres passages. Quand nous lisons un passage notre esprit nous interpelle car l'on se souvient que ce sujet a déjà été abordé dans telle autre sourate. Il faudra alors faire un va et vient entre les deux passages pour reconstituer le puzzle.

Cette analyse thématique constitue un travail intellectuel intense, et apporte un plaisir toujours renouvelé à lire le texte coranique : bien qu'il soit le même, on ne s'en lasse pas, parce qu'on a toujours quelque chose à y rechercher, et aussi parce qu'on découvre alors toujours un nouveau lien à faire entre les différentes parties.

Cela implique une lecture « vivante », le coran ne se lit pas comme une histoire mais sa lecture « se vie »

A ce sujet, le penseur Alija Izetbegovic dit : « Il est bien connu que, pour un lecteur ordinaire ou un analyste, le Coran laisse une impression de non-systématisation et qu'il unit des éléments antagonistes. Mais le coran est vie et non littérature, et la difficulté s'évanouit dès que nous commençons à le regarder non comme un mode de pensée mais comme un mode de vie. Un commentaire authentique du Coran ne peut être qu'une vie et, comme nous le savons ce fut la vie de Muhammad ».

De plus, chaque passage du coran peut transmettre un message à travers la diversité de ses thèmes, un message qui lui est propre. C'est-à-dire que le fait d'aborder tel sujet après tel autre peut, en soit, contenir un message. Par exemple, dans la sourate 2 Al Baqarah (la vache), entre les versets 228 et 248, soit vingt versets, il est question des règles relatives au divorce. Mais en plein milieu de ces versets surgit l'appel d'être assidu dans la prière, versets 238 et 239.

﴿حَفِظُوا عَلَى الصَّلَوَاتِ وَالصَّلَاةِ الْوُسْطَىٰ وَقُومُوا لِلَّهِ قَانِتِينَ ﴿٢٣٨﴾ فَإِنْ خِفْتُمْ فَرِجَالًا أَوْ رُكْبَاتًا

فَإِذَا أَمِنْتُمْ فَأَذْكُرُوا اللَّهَ كَمَا عَلَّمَكُم مَّا لَمْ تَكُونُوا تَعْلَمُونَ ﴿٢٣٩﴾

﴿Soyez assidus aux prières et à la prière médiane, et tenez-vous debout devant Allah avec humilité, Mais si vous craignez (un danger), alors priez en marchant ou sur vos montures. Puis quand vous êtes en sécurité, invoquez Allah comme Il vous a enseigné ce que vous ne saviez pas﴾ (2 :238-239)

A première vue ces versets n'ont aucun lien avec ceux qui précèdent et qui suivent, ceux-ci parlant des différents cas de divorces. Pourtant cette insertion n'est pas dénuée de sens. C'est comme si Allah nous disait implicitement : Quelle que soit la situation, même les affaires les plus prenantes et qui causent les plus de soucis ne doivent pas vous détourner de la prière. Au contraire dans ces moments-là, réfugiez-vous dans la prière et ne la négligez surtout pas. Que vos relations avec les créatures n'affaiblissent pas votre relation avec le Créateur. Ce qui est en outre, en accord avec le verset 239 qui dit que même en cas de danger il faut prier.

Concernant la répétition de certains éléments

L'une des raisons à ces répétitions est que le coran n'a pas pour objectif la simple transmission d'information. L'une de ses finalités est d'opérer un changement chez les croyants. Il répète pour rappeler et inculquer les enseignements d'Allah.

Shâh Waliyullah ad Dahlawî explique ces répétitions servent à rappeler, le rappel étant l'un des noms du livre d'Allah : « *Le coran immense a pour objectif d'enseigner ce que l'ignorant ne sait pas, et concernant le savant, il s'agit d'imbiber son âme de ces enseignements en les répétant* ».

Le rôle du coran n'est pas uniquement de nous transmettre des informations, mais de nous former, de modeler notre cœur, pour cela il répète certaines choses.

Lire le coran, ça n'est pas se documenter, recevoir des informations, c'est se former, se transformer et se réformer.

En plus de cela, ces répétitions ne sont pas lassantes, car les éléments sont décrits de façon différente à chaque fois. Une façon en accord avec le style propre de chaque sourate. Cette formulation de mêmes éléments dans le style correspondant à chaque sourate constitue d'ailleurs un des aspects de la beauté et de l'inimitabilité du texte coranique.

Par exemple, dans les sourates 4 *An Nissâ* (les femmes) et 5 *al Mâ'ida*, Allah ﷻ s'adresse aux chrétiens, Il met en lumière les erreurs contenues dans leur croyance et les appelle à adhérer à la croyance pure du Tawhîd. Mais il y a une grande différence de style entre les deux passages. Dans la sourate *An Nissâ*, le rappel est formulé de façon plus douce, avec plus d'empathie. Alors que dans la sourate *al Mâ'ida*, le reproche est plus dur, il s'agit d'affirmer la mécréance de ceux qui adhèrent à ce dogme et la toute-puissance d'Allah l'Unique.

Sourate *An Nissâ* verset 171 :

﴿يَا أَهْلَ الْكِتَابِ لَا تَغْلُوا فِي دِينِكُمْ وَلَا تَقُولُوا عَلَى اللَّهِ إِلَّا الْحَقَّ إِنَّمَا الْمَسِيحُ عِيسَى ابْنُ مَرْيَمَ رَسُولُ اللَّهِ وَكَلِمَتُهُ أَلْقَاهَا إِلَى مَرْيَمَ وَرُوحٌ مِّنْهُ فَآمِنُوا بِاللَّهِ وَرُسُلِهِ وَلَا تَقُولُوا ثَلَاثَةٌ
أَنْتُمْ خَيْرٌ لَّكُمْ إِنَّمَا اللَّهُ إِلَهُ وَاحِدٌ سُبْحَانَهُ أَنْ يَكُونَ لَهُ وَلَدٌ لَهُ مَا فِي السَّمَوَاتِ وَمَا فِي الْأَرْضِ وَكَفَى بِاللَّهِ وَكِيلًا﴾

﴿ Ô gens du Livre (Chrétiens), N'exagérez pas dans votre religion, et ne dites d'Allah que la vérité. Le Messie Jésus, fils de Marie, n'est qu'un Messenger d'Allah, Sa parole qu'Il

envoya à Marie, et un souffle (de vie) venant de Lui. Croyez donc en Allah et en Ses Messagers. Et ne dites pas : "Trois." Cessez, Ce sera meilleur pour vous. Allah n'est qu'un Dieu unique. Il est trop glorieux pour avoir un enfant. C'est à Lui qu'appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre et Allah suffit comme protecteur. ﴿

Le cœur du message est « Ô chrétiens ne dites pas ce qui ne sied pas à Allah et n'exagérez pas dans ce que vous attribuez à Jésus, revenez à la vérité cela est mieux pour vous.

Sourate Al Mâ'ida verset 17

﴿لَقَدْ كَفَرَ الَّذِينَ قَالُوا إِنَّ اللَّهَ هُوَ الْمَسِيحُ ابْنُ مَرْيَمَ قُلْ فَمَنْ يَمْلِكُ مِنَ اللَّهِ شَيْئًا إِنْ أَرَادَ أَنْ يُهْلِكَ الْمَسِيحَ ابْنَ مَرْيَمَ وَأُمَّهُ وَ مَنْ فِي الْأَرْضِ جَمِيعًا وَلِلَّهِ مُلْكُ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ وَمَا بَيْنَهُمَا يَخْلُقُ مَا يَشَاءُ وَاللَّهُ عَلَى كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ﴾

﴿Certes sont mécréants ceux qui disent: "Allah, c'est le Messie, fils de Marie!" - Dis: "Qui donc détient quelque chose d'Allah (pour L'empêcher), s'Il voulait faire périr le Messie, fils de Marie, ainsi que sa mère et tous ceux qui sont sur la terre?... A Allah seul appartient la royauté des cieux et de la terre et de ce qui se trouve entre les deux". Il crée ce qu'Il veut. Et Allah est Omnipotent. ﴿

Ici, le ton est beaucoup plus sévère et le cœur du message est « Jésus à qui vous attribuez des qualités divines n'est qu'une créature, si Allah le voulait Il pourrait l'exterminer, lui, sa mère (que vous appelez mère de dieu) et tout ce qui existe. Rien ne pourrait l'en empêcher car Il est l'Unique détenant de la Toute-Puissance »

« Ibn Taymiyya écrit que si le même récit est présent dans différentes sourates, c'est pour, à chaque fois, servir d'argument au thème général traité dans chaque sourate :

C'est pourquoi, dit-il, on trouve dans sourate al-A'râf (7ème sourate) les récits de la prédication de plusieurs prophètes avec leur peuple, mais pas celui de la prédication de Abraham : l'objectif, dans cette sourate-là, est alors d'exposer la destruction de peuples qui ont traité de menteur le prophète leur ayant prêché ; or le peuple de Abraham n'a pas été détruit. A la différence de par exemple sourate al-Anbiyâ' (21ème sourate) : ici, l'objectif est de mentionner les faveurs que Dieu a accordées à différents de Ses prophètes ; Abraham ayant été particulièrement favorisé en la matière, son récit aussi y figure »⁹

4 . Les versets univoques et les versets équivoques

Tous les versets du coran ne sont pas équivalents en termes de clarté, au niveau du sens.

Nous avons donc d'une part, des versets clairs, univoques, qui ne peuvent être compris de plusieurs façons, ils sont appelés *Al Moubkâmate* (المُحْكَمَات) et d'autre part des versets équivoques, qui admettent plusieurs compréhensions, ceux-là sont appelés *al Montachâbihate*.

⁹ <https://www.maison-islam.com/articles/?p=343>

Ces derniers sont donc à comprendre à la lumière des premiers.

Ces deux termes viennent d'un verset coranique, le verset 7 de la sourate 3 *Al Imrân* dans lequel Allah ﷻ aborde ce sujet et confirme la présence de ces deux types de versets.

﴿هُوَ الَّذِي أَنْزَلَ عَلَيْكَ الْكِتَابَ مِنْهُ آيَاتٌ مُحْكَمَاتٌ هُنَّ أُمُّ الْكِتَابِ وَأُخَرُ مُتَشَابِهَاتٌ فَأَمَّا الَّذِينَ فِي قُلُوبِهِمْ زَيْغٌ فَيَتَّبِعُونَ مَا تَشَبَهَ مِنْهُ ابْتِغَاءَ الْفِتْنَةِ وَابْتِغَاءَ تَأْوِيلِهِ وَمَا يَعْلَمُ تَأْوِيلَهُ إِلَّا اللَّهُ وَالرَّاسِخُونَ فِي الْعِلْمِ يَقُولُونَ ءَأَمَّنَّا بِهِ كُلٌّ مِّنْ عِنْدِ رَبِّنَا وَمَا يَذَّكَّرُ إِلَّا أُولُو الْأَلْبَابِ﴾

﴿ C'est Lui qui a fait descendre sur toi le Livre: il s'y trouve des versets sans équivoque, qui sont la base du Livre, et d'autres versets qui peuvent prêter à d'interprétations diverses. Les gens, donc, qui ont au cœur une inclination vers l'égarement, mettent l'accent sur les versets à équivoque, cherchant la dissension en essayant de leur trouver une interprétation, alors que nul n'en connaît l'interprétation, à part Allah. Mais ceux qui sont bien enracinés dans la science disent : "Nous y croyons : tout est de la part de notre Seigneur," Mais, seuls les doués d'intelligence s'en rappellent. ﴾

Ici Allah nous dit que le livre est composé de versets clairs et d'autres équivoques, et que ces versets clairs sont la base du livre.

Reste une question : **le véritable sens des versets équivoques est-il à la portée de l'Homme ou est-ce que seul Allah le connaît ?**

Il y a divergence sur la question entre les savants, et la divergence repose sur la lecture de ce verset et son analyse grammaticale. La traduction présentée plus haut opte pour une des deux interprétations possibles, ce qui est inévitable, pour saisir les deux compréhensions il faut revenir au texte dans sa langue originale, la langue arabe.

Lorsqu'Allah dit :

﴿وَمَا يَعْلَمُ تَأْوِيلَهُ إِلَّا اللَّهُ وَالرَّاسِخُونَ فِي الْعِلْمِ يَقُولُونَ ءَأَمَّنَّا بِهِ كُلٌّ مِّنْ عِنْدِ رَبِّنَا﴾

Tout repose sur le "و" de *رَبِّنَا* في الْعِلْمِ.

Si ce « و » est analysé comme étant *أو* alors on comprend que seul Allah connaît le sens de ces versets et cela correspond à la traduction présentée : *alors que nul n'en connaît l'interprétation, à part Allah. Mais ceux qui sont bien enracinés dans la science disent : "Nous y croyons : tout est de la part de notre Seigneur,"*

Mais s'il est analysé comme étant **حرف العطف** alors on comprend qu'Allah **et** les gens de science peuvent connaître le sens des versets équivoques. Le verset devra alors être traduit ainsi : *alors que nul n'en connaît l'interprétation à part Allah et les gens bien enracinés dans la science. Ils disent nous y croyons, tout est de la part de notre Seigneur.*

Ce deuxième avis est minoritaire mais c'est tout de même celui de grandes personnalités : *Mujâbid* (élève de Ibn 'Abbâs à la Mecque) *Ad-Dahâk*, c'est un avis rapporté de *Ibn 'Abbâs* رضي الله عنه et c'est l'avis choisi par l'imam *An Nawawî* qui dit dans son explication de livre *Sabîh Muslim* : « C'est l'avis le plus juste car il serait étrange qu'Allah s'adresse à Ses serviteurs par des paroles qu'aucun d'entre eux ne peut comprendre ».

Mais l'avis majoritaire chez les trois premières générations et ceux qui les ont suivis, est le premier avis disant que seul Allah connaît le sens des versets équivoques. C'est également ce qui est rapporté de plus authentique de *Ibn 'Abbâs* رضي الله عنه.

Il est rapporté de façon authentique qu'*Ibn 'Abbâs* رضي الله عنه récitait le verset ainsi :

وما يَعْلَمُ تَأْوِيلَهُ إِلَّا اللَّهُ وَيَقُولُ الرَّاسِخُونَ فِي الْعِلْمِ آمَنَّا بِهِ كُلٌّ مِنْ عِنْدِ رَبِّنَا...

nul n'en connaît l'interprétation, à part Allah, Nous y croyons disent ceux qui sont ancrés dans la science

Lu dans cet ordre, le sens du verset devient évident, seul Allah connaît leur sens.

Cette lecture est rapportée de façon authentique mais non *mutawâtira*, elle n'est donc pas considérée comme du coran, mais sa chaîne de transmission est authentique, elle a le statut d'une parole authentique d'*Ibn 'Abbâs* رضي الله عنه.

De plus, le verset blâme ceux qui suivent les versets équivoques, en les nommant ceux {*qui ont au cœur une inclinaison vers l'égarement*} et qu'ils cherchent *la dissension* (la fitna). Alors qu'au contraire, il fait l'éloge de ceux qui croient à ces versets équivoques sans les comprendre car cela vient de leur Seigneur.

En allant un peu plus loin dans l'identification de ce que sont les versets équivoques, on constate qu'il y en a plusieurs types :

- Ceux qui sont inaccessibles à la connaissance humaine (ceux dont il est question dans le verset)
- Ceux qui lui sont accessibles sous condition

Il y a les versets qui nécessitent une connaissance profonde de la langue arabe pour être compris, et il y a ceux qui demandent une connaissance profonde du message du coran et de la sunna et des sciences qui en découlent.

Exemple de versets équivoques dont le sens est accessible mais cela demande une connaissance profonde de la langue arabe :

﴿وَأِنْ كُنْتُمْ مَرْضَىٰ أَوْ عَلَىٰ سَفَرٍ أَوْ جَاءَ أَحَدٌ مِّنْكُم مِّنَ الْغَائِطِ أَوْ لَمَسْتُمُ النِّسَاءَ فَلَمْ تَجِدُوا مَاءً فَتَيَمَّمُوا صَعِيدًا طَيِّبًا فَامْسَحُوا بِوُجُوهِكُمْ وَأَيْدِيكُمْ﴾

﴿ Et si vous êtes malades [et ne devez donc pas utiliser l'eau], ou en voyage – (alors que) l'un de vous revient du lieu creux, ou que vous avez touché une femme – et que vous ne trouvez pas d'eau, alors... ﴾

l'un de vous revient du lieu creux : c'est une image utilisée par les arabes qui signifie « aller faire ses besoins »

ou que vous avez touché une femme : Peut signifier toucher au sens propre ou avoir des rapports intimes avec son épouse, c'est l'avis d' Ibn 'Abbâs رضي الله عنه

Exemple de versets équivoques dont le sens est accessible mais cela demande une connaissance profonde des sciences islamiques

﴿لَيْسَ عَلَى الَّذِينَ ءَامَنُوا وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ جُنَاحٌ فِيمَا طَعِمُوا إِذَا مَا اتَّقَوْا وَعَآمَنُوا وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ ثُمَّ اتَّقَوْا وَعَآمَنُوا ثُمَّ اتَّقَوْا وَأَحْسَنُوا وَاللَّهُ يُحِبُّ الْمُحْسِنِينَ﴾

﴿ Il n'y a aucun grief fait à ceux qui croient et font les bonnes actions à propos de ce qu'ils ont consommé, du moment qu'ils ont eu la crainte (de Dieu), ont apporté foi et ont fait les bonnes actions, puis ont eu la crainte et ont apporté foi, puis ont eu la crainte et ont fait le bien ﴾ (5 : 93)

A première vue, ce verset semble signifier qu'Allah ﷻ ne fera aucun grief aux croyants quant à ce qu'ils auront consommé durant leur vie : du moment qu'ils ont la foi et font les bonnes actions, ils peuvent donc consommer ce qu'ils veulent ; il n'y aurait aucun interdit alimentaire pour ceux qui croient

Mais, pour comprendre ce verset, il faut connaître les autres versets traitant du même sujet : la nourriture. À la lumière de ces derniers nous constatons que ces interdits alimentaires existent. Allah y interdit strictement le sang, la viande de porc, la bête morte, ce qui a été abattu pour autre qu'Allah :

﴿إِنَّمَا حَرَّمَ عَلَيْكُمُ الْمَيْتَةَ وَالدَّمَ وَلَحْمَ الْخِنْزِيرِ وَمَا أُهْلَ بِهِ لِغَيْرِ اللَّهِ﴾

﴿ Certes, il vous est interdit la chair d'une bête morte, le sang, la viande de porc et ce sur quoi on a invoqué le nom d'autre qu'Allah ﴾ (2 : 97)

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا إِنَّمَا الْحَمْرُ وَالْمَيْسِرُ وَالْأَنْصَابُ وَالْأَزْلَمُ رِجْسٌ مِّنْ عَمَلِ الشَّيْطَانِ
فَاجْتَنِبُوهُ لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ ﴿٩٠﴾﴾

﴿ Ô les croyants ! Le vin, le jeu de hasard, les pierres dressées, les flèches de divination ne sont qu'une abomination, œuvre du diable. Ecartez-vous en, afin que vous réussissiez ﴾
(5 :90)

Ces versets sont univoques, leur sens est clair et ils semblent être en contradiction avec le premier cité (verset 93 de la sourate 5). Ce dernier doit donc être compris différemment. Comme souvent, il faudra se référer à la sunna pour expliquer les versets équivoques.

Il est rapporté par *Al Bukhârî* et *Muslim* d'après *Anas Ibn Mâlik* :

« Je servais à boire aux gens chez *Abu Talha*, le jour où le vin a été interdit. Quelqu'un appela depuis à l'extérieur nous demandant de sortir, je sortis alors il dit « La vin a été interdit ». *Abu Talha* me dit alors « sors et renverse le vin » et le vin coulait dans les rues de Médine. Certains se mirent à dire « untel et untel sont mort alors qu'ils en avaient dans le ventre ! » Allah révéla alors : ﴿ Il n'y a aucun grief fait à ceux qui croient et font les bonnes actions à propos de ce qu'ils ont consommé, du moment qu'ils ont eu la crainte (de Dieu), ont apporté foi et ont fait les bonnes actions, puis ont eu la crainte et ont apporté foi, puis ont eu la crainte et ont fait le bien ﴾ »

Le verset 93 de la sourate 5 signifie donc que les croyants à qui il ne sera fait aucun reproche quant à leur nourriture, sont les croyants morts **avant la révélation de ces interdictions**.

Autre exemple, le verset 62 de la sourate 2 *Al Baqara* :

﴿إِنَّ الَّذِينَ ءَامَنُوا وَالَّذِينَ هَادُوا وَالصَّٰرِئَ وَالصَّبِئِينَ مَنْ ءَامَنَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ وَعَمِلَ
صَالِحًا فَلَهُمْ أَجْرُهُمْ عِنْدَ رَبِّهِمْ وَلَا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ ﴿٦٢﴾﴾

﴿ Les croyants, les juifs, les chrétiens, les sabéens, ceux qui ont cru en Dieu et au jour dernier et auront fait le bien, ceux-là auront leur récompense auprès de leur Seigneur, et sur eux il n'y aura aucune crainte, ni ils ne seront attristés ﴾

Ce verset semble indiquer que les juifs, les chrétiens, les sabéens sont des croyants, ils auront des récompenses dans l'au-delà pour leurs actes et qu'ils sont promis au paradis.

Mais d'autres versets clairs indiquent autre chose :

﴿إِنَّ الَّذِينَ عِنْدَ اللَّهِ لَإِيسَلَمُ ۖ وَمَا اخْتَلَفَ الَّذِينَ أُوتُوا الْكِتَابَ إِلَّا مِنْ بَعْدِ مَا جَاءَهُمُ الْعِلْمُ
بَغِيًّا بَيْنَهُمْ ۚ وَمَنْ يَكْفُرْ بِآيَاتِ اللَّهِ فَإِنَّ اللَّهَ سَرِيعُ الْحِسَابِ ﴿١١﴾﴾

﴿ Certes, la religion acceptée d'Allah, c'est l'Islam. Ceux auxquels le Livre a été apporté ne se sont disputés, par agressivité entre eux, qu'après avoir reçu la science. Et quiconque ne croit pas aux signes d'Allah... alors Allah est prompt à demander compte ! ﴾ (Sourate 3 Âl 'Imrân verset 19)

﴿ وَمَنْ يَبْتَغِ غَيْرَ الْإِسْلَامِ دِينًا فَلَنْ يُقْبَلَ مِنْهُ وَهُوَ فِي الْآخِرَةِ مِنَ الْخَاسِرِينَ ﴿١٩﴾ ﴾
﴿ Et quiconque désire une religion autre que l'islam, ne sera point agréé, et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants. ﴾ (Sourate 3 Âl 'Imrân verset 19)

Nous voyons que les juifs et les chrétiens dont il est question dans le premier verset, sont ceux qui ont adhéré au véritable message des prophètes, avant l'avènement de l'islam, ou après mais sans que le message de l'islam ne leur soit transmis.

Revenons aux versets équivoques dont il n'est pas possible de connaître le sens

L'exégète du coran *Ar Râghib al Aṣṣabânî* dit que ceux-ci se divisent en deux catégories :

- Ce dont il est impossible à l'Homme de connaître le sens **avec certitude**, mais il peut avoir des suppositions

Par exemple : les lettres détachées se trouvant au début de certaines sourates ou les évènements annonciateurs de la fin des temps

- Ceux dont il n'est absolument pas possible de connaître le sens, même de façon supposée.

Par exemple : les attributs d'Allah tels que les mains, la face...

(Pour l'école Atharî le sens est connu, c'est le « comment » qui est absolument inaccessible)

Nous voyons donc qu'il y a plusieurs types de *mutachâbihate* : les versets qui demandent des connaissances approfondies pour les comprendre, ceux dont on ne peut être certains du sens mais il est possible d'émettre des hypothèses, ceux dont il est absolument impossible de connaître le sens.

Dans ce sens l'imâm *Ibn Taymiyah* rapporte d'*Ibn 'Abbâs* رضي الله عنه une parole disant que les gens ancrés dans la science ne connaissent pas le sens des versets équivoques, et une autre parole disant que ces gens peuvent accéder au sens des versets équivoques « *et je suis parmi eux* ». Cela confirme le fait que les deux catégories sont présentes.

La compréhension du coran est donc de quatre niveaux :

- Ce qui est compréhensible à n'importe qui connaissant la langue arabe (c'est à ce niveau que les traductions peuvent être utiles aux non-arabophones)

- Ce que seuls les savants peuvent comprendre

- Ce que Seul Allah sait

Pourquoi avoir révélé des versets équivoques ?

Cette question pourrait être formulée ainsi : « Pourquoi Allah ﷻ aurait-Il révélé à l'Homme, des paroles qu'il ne peut comprendre ? ».

Les savants ont évoqué plusieurs sagesses qui se cachent derrière la révélation de ces versets :

- Mettre en évidence les limites de la raison et de la science accessible à l'homme

Croire en des choses sans que la raison ne cerne totalement leur sens est une épreuve pour l'Homme, et cela relève de l'adoration.

Si le sens de tous les versets était entièrement accessible par la raison et le savoir, le savant pourrait être trompé par son niveau de science et se penser capable de percer tous les mystères. Il pourrait penser que son intellect lui donne accès à tout le savoir, en cela il oublierait que la compréhension et la connaissance viennent d'Allah Seul.

Ces versets équivoques sont une occasion de soumettre son intellect à la parole du Créateur et de reconnaître les manquements et les imperfections de la raison. Or, n'est véritablement intelligent que celui qui sait reconnaître les limites de son intelligence. Penser tout savoir est le signe d'une grande ignorance.



- Ces versets nécessitent du temps et des efforts pour essayer de les comprendre, ce qui ne fait qu'augmenter les récompenses du chercheur

- Si le coran n'était composé que de versets univoques, alors il n'y aurait plus de place à la divergence

Or, Allah a voulu cette divergence et c'est une miséricorde car elle offre une marge de manœuvre aux croyants et enrichi le message coranique.

- La compréhension des versets équivoques nécessite d'acquérir plusieurs sciences : celles de la langue arabe, de la rhétorique, les fondements du fiqh etc.

Ces versets sont donc un stimulant qui pousse à acquérir du savoir pour les comprendre.

5. *Le général et le particulier*

Il n'est pas rare dans le coran, qu'Allah utilise des mots qui implique la généralité, le propos semble en apparence avoir une portée générale, mais en réalité celle-ci est à particulariser, on appelle cela : *Takhṣīs al 'ām* تخصيص العام

L'avis majoritaire chez les savants des fondements du droit est que les propos généraux dans le coran sont toujours « particularisable ».

Parfois, Allah ﷻ désigne un groupe de manière général, le sens apparent du propos semble concerner tous ceux qui appartiennent au groupe en question : « les hommes », « les juifs »,

« ceux qui... », et il apparaît qu'il ﷻ ne vise pas « tous les hommes » ou « tous les juifs » mais seulement une partie d'entre eux.

▪ Comment savoir que le propos n'a pas une portée générale ?

Il y a deux cas de figure :

- Il y a une indication dans le verset lui-même, ou dans le suivant, que le propos n'est pas général. On dira de l'indication qu'elle est *Muttaṣil*
- L'indication qu'il faut particulariser le sens se trouve dans un verset éloigné, dans un hadith, par le consensus des savants, l'analogie ou la raison. Cette preuve est appelée *Munfaṣil*

Les cas où l'indication est *Muttaṣil*, sont de six sortes :

1. L'exception

C'est lorsqu'Allah cite une catégorie, puis qu'il fait suivre son affirmation par *illa* (إِلَّا) qui signifie « sauf ».

Par exemple : Sourate les poètes, versets 224 à 227

﴿وَالشُّعْرَاءُ يَتَّبِعُهُمُ الْغَاوُونَ ﴿٢٢٤﴾ أَلَمْ تَرَ أَنَّهُمْ فِي كُلِّ وَادٍ يَهِيمُونَ ﴿٢٢٥﴾ وَأَنَّهُمْ يَقُولُونَ مَا لَا يَفْعَلُونَ ﴿٢٢٦﴾ إِلَّا الَّذِينَ ءَامَنُوا وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ وَذَكَرُوا اللَّهَ كَثِيرًا وَانْتَصَرُوا مِنْ بَعْدِ مَا ظَلَمُوا ۗ وَسَيَعْلَمُ الَّذِينَ ظَلَمُوا أَيَّ مُنْقَلَبٍ يَنْقَلِبُونَ ﴿٢٢٧﴾﴾

﴿ Quant aux poètes, ce sont les dévoyés qui les suivent. 225 Ne vois-tu pas qu'ils divaguent sur tous les sujets, 226 et se vantent de ce qu'ils n'ont jamais fait ? 227 Excepté ceux qui croient, accomplissent des œuvres pieuses, mentionnent abondamment Allah et qui [par leurs vers] triomphent de ceux qui les ont attaqués. Les transgresseurs connaîtront bientôt le sort qui leur est réservé ﴾

Ici, le verset commence par « Quant aux poètes, ce sont... », le propos est général et englobe tous les poètes. Mais un peu plus loin il est dit « Excepté ceux qui croient... ».

Ca n'est donc pas tous les poètes qui sont accusé d'être des dévoyés, de divaguer sur tous les sujets et de se vanter de ce qu'ils n'ont jamais fait.

Ce cas de figure est courant dans le coran.

2. Par l'ajout d'un adjectif

Parfois Allah ﷻ évoque une catégorie de personnes, puis un adjectif vient réduire le cadre des personnes visées en le limitant à celles qui sont concernées par l'adjectif en question.

Par exemple, le verset 23 de la sourate 4 An Nissâ, qui énumèrent les femmes qu'il est interdit d'épouser. Parmi elles :

﴿وَرَبِّبِكُمْ الَّتِي فِي حُجُورِكُمْ مِّن نِّسَائِكُمُ الَّتِي دَخَلْتُم بِهِنَّ﴾

﴿les filles dans votre giron nées de femmes avec lesquelles vous avez consommé le mariage﴾

Ici Allah nous dit que parmi les femmes qu'il est interdit d'épouser il y a la belle-fille (la fille de l'épouse issue d'un autre mariage), mais ensuite il est précisé « **avec lesquelles vous avez consommé le mariage** ». Cela signifie que la fille de l'épouse ne devient définitivement interdite que s'il y a eu consommation du mariage avec la mère¹⁰.

3. Par l'ajout d'une condition

Dans le verset 33 de la sourate 24 An Nûr, Allah ﷻ parle des esclaves qui voudrait contracter un contrat d'affranchissement avec leur maître. Il s'agit pour le maître de laisser à son esclave un certain temps dans la journée pour qu'il puisse travailler en échange d'un salaire. Cela, pour qu'il puisse, à terme, racheter lui-même sa liberté. Allah encourage cette pratique en disant :

﴿وَالَّذِينَ يَبْتَغُونَ الْكِتَابَ مِمَّا مَلَكَتْ أَيْمَانُكُمْ فَكَاتِبُوهُمْ﴾

﴿Et ceux parmi vos esclaves qui désirent un contrat d'affranchissement, concluez ce contrat avec eux﴾

Mais dans la suite du verset une condition est mise :

﴿إِنْ عَلِمْتُمْ فِيهِمْ خَيْرًا﴾

﴿Si vous reconnaissez du bien en eux﴾

Cet encouragement est donc conditionné au fait que l'esclave soit capable de travailler et qu'il soit quelqu'un de vertueux.

4. Par l'ajout d'une limite

Dans le verset 222 de la sourate 2 Al Baqara, Allah parle des femmes ayant leur menstrues et Il dit :

﴿وَلَا تَقْرُبُوهُنَّ حَتَّىٰ يَظْهَرَنَّ﴾

¹⁰ Rappel : il est interdit de prendre pour épouses une mère et sa fille, il s'agit ici du cas où le mariage avec la mère prendrait fin, par un divorce ou la mort de cette dernière. Alors, s'il y a eu consommation du mariage, il est interdit à l'homme de se marier avec la fille de son ex-femme, et cela de façon définitive.

﴿ *Ne les approchez pas Jusqu'à ce qu'elles se purifient* ﴾¹¹

Ne les approchez pas : L'interdiction est globale

Ensuite la limite à cette interdiction est précisée dans la suite du verset :

﴿ *Jusqu'à ce qu'elles se purifient* ﴾

L'interdiction d'avoir des rapports intimes dure jusqu'à ce que la femme ait fait les grandes ablutions obligatoires à la fin des menstrues pour pouvoir à nouveau prier.

5. En citant un sous-groupe après avoir cité le groupe en totalité (تَدَلُّ التَّبْعُ بَعْدَ الْكُلِّ)

Par exemple, dans le verset 97 de la sourate 3 Âl 'Imrân, le coran affirme l'obligation du pèlerinage :

﴿ *وَلِلَّهِ عَلَى النَّاسِ حِجُّ الْبَيْتِ مَنِ اسْتَطَاعَ إِلَيْهِ سَبِيلًا* ﴾

﴿ *Le pèlerinage à la maison (sacré) est un devoir envers Allah sur les gens, ceux qui en ont les moyens* ﴾

Le pèlerinage à la maison (sacré) est un devoir envers Allah sur les gens : Ce propos est général et concerne tout le monde.

Mais ensuite, il est précisé que l'obligation s'adresse à un sous-groupe : *ceux qui en ont les moyens*.

6. Lorsque le verset est relatif à une situation particulière et donc la généralité du propos doit être particularisée à ceux qui sont concernés par cette situation

Dans le verset 4 de la sourate 47 Muhammad il est dit :

﴿ *فَإِذَا لَقِيتُمْ الَّذِينَ كَفَرُوا فَضَرْبَ الرِّقَابِ حَتَّىٰ إِذَا أَثْمَنْتُمُوهُمْ فَشُدُّوا الْوَتَاقَ فَإِمَّا مَنَّا بَعْدُ وَإِمَّا فِدَاءً حَتَّىٰ تَضَعَ الْحَرْبُ أَوْزَارَهَا* ﴾

﴿ *Alors, lorsque vous rencontrerez ceux qui ont mécru, tuez-les. Jusqu'à ce que, lorsque vous les aurez affaiblis, alors attachez-les. Ensuite, soit faveur, soit rançon. Jusqu'à ce que la guerre dépose ses fardeaux* ﴾

¹¹ La sunna nous apprend que le mot « approchez » n'est pas à comprendre dans son sens apparent, mais ici ne pas s'approcher signifie ne pas avoir de rapport intime.

ceux qui ont mécréu, tuez-les : Ici l'ordre semble être de tuer tout ce qui ont mécréu mais ensuite, « *Jusqu'à ce que la guerre dépose ses fardeaux* » montre bien qu'il ne s'agit pas de tuer tous ceux qui ont mécréu mais ceux qui combattent en situation de guerre.

Ce que confirme l'imam At Tabarî dans son tafsîr : « *Il dit (Allah le Très Haut) aux partisans de la foi et à son messenger : « lorsque vous rencontrerez ceux qui ont mécréu » en Allah et Son messenger parmi les ennemis guerriers, alors tuez-les* ».

Les preuves éloignées (*munfaşil*), peuvent venir :

- D'un verset d'une autre sourate

Comme dans le verset 228 de la sourate 2 Al Baqara, dans lequel Allah ﷻ dit :

﴿وَالْمُطَلَّقَاتُ يَتَرَبَّصْنَ بِأَنْفُسِهِنَّ ثَلَاثَةَ قُرُوءٍ﴾

Les femmes répudiées doivent observer un délai d'attente de trois périodes de menstrues

L'expression « *Les femmes répudiées* » implique que toutes les femmes correspondant à cette description sont sujettes à ce délai de viduité. Mais dans le verset 49 de la sourate 33 Al Ahzâb, Allah ﷻ dit :

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا إِذَا نَكَحْتُمُ الْمُؤْمِنَاتِ ثُمَّ طَلَقْتُمُوهُنَّ مِنْ قَبْلِ أَنْ تَمْسُوهُنَّ فَمَا لَكُمْ عَلَيْهِنَّ مِنْ عِدَّةٍ تَعْتَدُونَهَا﴾

Ô vous qui croyez ! Si vous épousez des croyantes et qu'ensuite vous les répudiez sans avoir consommé le mariage, vous n'avez pas de période de viduité à leur faire respecter

Nous voyons ici que si le divorce a lieu avant la consommation du mariage, alors il n'y pas de période de viduité.

De plus, dans le verset 4 de la sourate At Talâq il est dit :

﴿وَالَّتِي لَمْ يَحْضَنْ وَأُولَتْ الْأَحْمَالِ أَجَلُهُنَّ أَنْ يَضَعْنَ حَمْلَهُنَّ وَمَنْ يَتَّقِ اللَّهَ يَجْعَلْ لَهُ مِنْ أَمْرِهِ يُسْرًا﴾

Quant à celles qui sont enceintes, leur période de retraite prendra fin à leur accouchement. Celui qui craint Allah, Il lui facilite toute chose.

Nous voyons ici que si la femme est enceinte lors du divorce, la période de viduité dure jusqu'à l'accouchement.

Ainsi, le premier verset cité dit : « *Les femmes répudiées* » ce qui semble englober toutes ces femmes mais d'autres versets nous apprennent qu'il s'agit en réalité des femmes répudiées dont le mariage a été consommé et qui ne sont pas enceintes.

- Les preuves éloignées (munfasil) peuvent venir de la sunna

Allah ﷻ nous dit dans le verset 38 de la sourate 5 *Al Mâ'ida* :

﴿وَالسَّارِقُ وَالسَّارِقَةُ فَاقْطَعُوا أَيْدِيَهُمَا﴾

Le voleur et la voleuse coupez-leur la main

L'expression « le voleur et la voleuse » en soit, englobe tous les voleurs. Mais l'imâm *Al Bukhârî* rapporte d'après la mère des croyants 'A'isha, que le messenger d'Allah ﷺ a dit :

"تُقَطَّعُ الْيَدُ فِي رُبْعِ دِينَارٍ فَصَاعِدًا"

« On coupe la main pour ¼ de dinar et plus »

Ce ne sont donc pas tous les voleurs et toutes les voleuses qui sont visés par le verset mais ceux qui ont volés une valeur supérieure ou égale à ¼ de dinar.

Elles peuvent également venir de la raison

Parfois les faits montrent que le propos ne peut pas avoir une portée générale. Par exemple, dans le verset 173 la sourate 3 *Al Imrân*, Allah ﷻ dit :

﴿الَّذِينَ قَالَ لَهُمُ النَّاسُ إِنَّ النَّاسَ قَدِ جَمَعُوا لَكُمْ فَآخْشَوْهُمْ فَزَادَهُمْ إِيمَانًا وَقَالُوا حَسْبُنَا اللَّهُ وَنِعْمَ الْوَكِيلُ﴾

Ceux auxquels on annonça : « Les gens se sont ligués contre vous, redoutez-les donc ! » et cela accrut leur foi et ils dirent : « Allah nous suffit ! Quel excellent protecteur ! »

L'expression « les gens » dans son sens initial indique tout le monde. Mais il est impossible que tous les hommes se soient ligués, pourtant Allah dit bien النَّاسُ « les gens ».

La cause de la révélation de ce verset nous apprend qu'il y est fait l'éloge des compagnons à qui des gens étaient venus dire à la suite de la bataille de Uhud, que l'armée de Quraych s'était rassemblée pour les combattre. Ces compagnons n'hésitèrent pas à monter au front malgré leur récente défaite. L'expression « les gens » désigne un groupe de gens, à savoir l'armée de Quraych.

Autre exemple, dans la sourate 9 *At Tawbah*, verset 30, Allah ﷻ dit :

﴿وَقَالَتِ الْيَهُودُ عُزَيْرٌ ابْنُ اللَّهِ﴾

Les juifs ont dit : 'Uzayr est le fils de Dieu

Il est bien dit « les juifs », mais cela englobe-t-il tous les juifs ? La réponse est incontestablement non, car le dogme de la religion juive n'attribue pas de fils à Dieu. Il ne peut donc que s'agir d'un groupe minoritaire parmi les juifs. L'imam Ibn Taymiyah dit à ce sujet dans

son ouvrage *Al Jawâb us-sahîh* : "Et les juifs ont dit : ""Uzayr est le fils de Dieu"" ; c'est-à-dire : "(du) groupe des juifs (il en est qui) ont dit cela", et non que tout juif dit cela".

6. *L'abrogeant et l'abrogé*

Parmi les notions à connaître pour bien comprendre le coran, il y a celle de l'abrogeant et l'abrogé.

Le sens linguistique du mot utilisé pour désigner l'abrogation (النسخ) signifie en langue arabe être remplacé ou recopié.

Mais le sens terminologique est donc l'abrogation, à savoir l'annulation d'une règle émise dans le coran et son remplacement par une autre règle émise dans un verset révélé antérieurement.

Certains savants en restreignent la portée et nomme ce phénomène différemment, il s'agit alors d'une divergence sur la terminologie, ce qui est sans conséquence. Mais certains groupes déviants vont plus loin en niant l'existence de l'abrogation dans le coran. Arguant qu'il est incohérent qu'Allah abroge ses propres versets.

Allah ﷻ répond à ces allégations clairement dans les versets 106, 107 et 108 de la sourate 2 Al Baqarah :

﴿ مَا نَنْسَخْ مِنْ آيَةٍ أَوْ نُنسِهَا نَأْتِ بِخَيْرٍ مِّنْهَا أَوْ مِثْلَهَا أَلَمْ تَعْلَمْ أَنَّ اللَّهَ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ ﴿١٠٦﴾
﴿ أَلَمْ تَعْلَمْ أَنَّ اللَّهَ لَهُ مُلْكُ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ وَمَا لَكُمْ مِّنْ دُونِ اللَّهِ مِن وَلِيٍّ وَلَا نَصِيرٍ ﴿١٠٧﴾ أَمْ
تُرِيدُونَ أَن تَسْأَلُوا رَسُولَكُمْ كَمَا سُئِلَ مُوسَىٰ مِن قَبْلُ ۗ وَمَن يَتَّبِعِ الْكُفْرَ بَإِلَٰهِي مَن
فَقَدْ ضَلَّ سَوَاءَ السَّبِيلِ ﴿١٠٨﴾

106 Si Nous abrogeons un verset ou le faisons oublier, Nous le remplaçons par un autre, meilleur ou semblable. Et tu sais qu'Allah est omnipotent. 107 Tu sais [également] qu'à Allah [seul], appartient la souveraineté des cieux et de la terre, et qu'en dehors d'Allah vous n'avez ni maître ni défenseur. 108 Vous voulez plutôt interroger votre Messager, comme on a interrogé Moïse autrefois. Quiconque échange la foi contre la mécréance s'égaré du droit chemin.

La première réponse à apporter est qu'Allah fait ce qu'Il veut, comme il est dit explicitement dans ces versets.

﴿ إِنَّ اللَّهَ يَحْكُمُ مَا يُرِيدُ ﴾

Certes, Allah décide ce qu'Il veut (sourate 5 verset 1)

La question de l'abrogation est aussi abordée dans deux autres versets :

﴿وَإِذَا بَدَّلْنَا آيَةً مَكَانَ آيَةٍ وَاللَّهُ أَعْلَمُ بِمَا يُنزِلُ قَالُوا إِنَّمَا أَنْتَ مُفْتَرٍ ۚ بَلْ أَكْثَرُهُمْ لَا يَعْلَمُونَ



101 Lorsque Nous substituons un verset à un autre - et Allah sait mieux que quiconque ce qu'il révèle - [les mécréants] disent : « Tu n'es qu'un menteur ! » Mais la plupart d'entre eux ne savent pas.

﴿سَنُقْرِئُكَ فَلَا تَنْسَى ۖ إِلَّا مَا شَاءَ اللَّهُ إِنَّهُ يَعْلَمُ الْجَهْرَ وَمَا يَخْفَى ۖ﴾

Nous te ferons réciter, de sorte tu n'oublies pas, sauf ce que Dieu voudra (Sourate 87 verset 6 et 7)

Les différents types d'abrogations

Il y a trois types d'abrogations :

- Des versets récités à l'époque de la révélation dont la récitation a été abrogée. Ils ne font pas plus partie du coran.
- Des versets faisant encore partie du coran, mais dont la règle juridique qu'ils contiennent a été abrogée par un autre verset révélé ultérieurement
- Des versets dont la récitation a été abrogée mais la règle qu'ils contenaient reste en vigueur

Il est important de garder à l'esprit qu'une abrogation ne peut avoir lieu que du vivant du prophète ﷺ car seule la révélation peut abroger la révélation.

Même un consensus ne pourrait abroger le coran.

1. Les versets dont la récitation fut abrogée

Du vivant du prophète ﷺ certains versets étaient récités puis ils ont été abrogés, retirés du coran. C'est ce à quoi il est fait allusion dans le verset : *Nous te ferons réciter, de sorte tu n'oublies pas, sauf ce que Dieu voudra.*

Il est rapporté par *Muslim, Abu Dawud* et *An Nassa'i* d'après notre mère 'Aïcha

كان فيما أنزل من القرآن "عشر رضعات معلومات يحرمن"؛ ثم نسخن بخمس معلومات؛ فتوفي رسول الله صلى الله عليه وسلم وهن فيما يُقرأ من القرآن

« Parmi les versets du coran révélés il y avait celui qui disait : 10 allaitements rendent la femme interdite puis il a été abrogé par 5 allaitements et le prophète mourut et cela faisait partie de ce qui était lu »

L'expression « le prophète mourut et cela faisait partie de ce qui était lu » ne signifie pas que le verset fut abrogé après la mort du prophète ﷺ mais que les gens ont continué à le réciter après sa mort ﷺ sans savoir qu'il était abrogé et ne faisait plus partie du coran, ils le surent plus tard.

La question est la suivante, dans la législation musulmane, lorsqu'une femme allaite un enfant qui n'est pas le sien, elle devient sa mère de lait et donc il sera interdit pour l'enfant une fois devenu adulte, de se marier avec elle, ni même avec les filles de cette femme qui seront alors ses sœurs de lait.

La question est de savoir à partir de combien d'allaitement, l'enfant est-il considéré comme fils de lait. Notre mère 'A'icha nous dit ici qu'il y avait un verset disant que c'était au bout de 10 allaitements, la récitation de ce verset ainsi que la règle qu'il contient ont été abrogés par un verset disant que la règle s'appliquait au bout de 5 allaitements, mais la lecture de ce dernier a été abrogée.

Pour l'imam *Ach Châfi'i* la règle des cinq allaitements est toujours effective.

2. Les versets dont la récitation demeure mais dont la règle n'est plus effective

- Exemple du verset de l'héritage entre un *Muhâjir* et son frère *Ansârî*

Après l'installation des Emigrants (les musulmans émigrés de la Mecque) à Médine, le Prophète ﷺ établi des liens de fraternité entre eux et les Auxiliaires (les musulmans originaires de Médine) : à chaque Auxiliaire fut désigné comme frère un Emigrant. D'autres musulmans étaient restés à la Mecque et n'avaient pas émigré à Médine. Le Coran vint alors dire que les musulmans de Médine n'hériteraient qu'entre eux : en l'absence de proches parents s'étant établis eux aussi à Médine, ce serait entre frères Emigrants et Auxiliaires qu'auraient lieu les liens d'héritage :

﴿إِنَّ الَّذِينَ ءَامَنُوا وَهَاجَرُوا وَجَاهَدُوا بِأَمْوَالِهِمْ وَأَنْفُسِهِمْ فِي سَبِيلِ اللَّهِ وَالَّذِينَ ءَاوَأُوا وَنَصَرُوا أُولَئِكَ بَعْضُهُمْ أَوْلِيَاءُ بَعْضٍ وَالَّذِينَ ءَامَنُوا وَلَمْ يُهَاجِرُوا مَا لَكُمْ مِنْ وَٰلِيَّتِهِمْ مِنْ شَيْءٍ حَتَّىٰ يُهَاجِرُوا﴾

Ceux qui ont apporté foi, ont émigré et ont lutté dans le chemin de Dieu [= les Emigrants] et ceux qui leur ont donné refuge et secours [= les Auxiliaires], ceux-là sont héritiers les uns des autres. Et ceux qui ont apporté foi mais n'ont pas émigré, vous n'aurez pas de liens d'héritage avec eux jusqu'à ce qu'ils émigrent...

Si un *muhâjir* (un émigrant de la Mecque) défunt laissait des personnes de consanguinité qui étaient musulmanes mais n'avaient pas émigré, ces personnes n'héritaient pas de lui : dans ce cas, c'était son "le frère" parmi les *Ansâr* (originaire de Médine) qui héritait de lui.

Ce fut ainsi jusqu'à ce que la Mecque devînt musulmane en l'an 8 de l'hégire. Le verset fut abrogé par le verset 6 de la sourate 33 :

﴿وَأُولُوا الْأَرْحَامِ بَعْضُهُمْ أَوْلَىٰ بِبَعْضٍ فِي كِتَابِ اللَّهِ مِنَ الْمُؤْمِنِينَ وَالْمُهَاجِرِينَ إِلَّا أَنْ تَفْعَلُوا إِلَىٰ أَوْلِيَائِكُمْ مَعْرُوفًا كَانَ ذَٰلِكَ فِي الْكِتَابِ مَسْطُورًا﴾

Les gens de proche parenté ont, d'après la prescription de Dieu, priorité les uns les autres par rapport aux Croyants [de Médine] et aux Emigrants [de la Mecque]. Sauf si vous (voulez) faire un bien vis-à-vis de vos alliés. Ceci était déjà écrit dans le Livre

- Exemple du verset ordonnant de faire un testament pour les parents

Le verset 180 de la sourate 2 Al Baqarah dit que celui qui meurt en laissant des biens doit faire un testament dans lequel il stipule ce qui doit revenir à ses parents :

﴿ كَتَبَ عَلَيْكُمْ إِذَا حَضَرَ أَحَدَكُمُ الْمَوْتُ إِنْ تَرَكَ خَيْرًا الْوَصِيَّةَ لِلْوَالِدَيْنِ وَالْأَقْرَبِينَ بِالْمَعْرُوفِ حَقًّا عَلَى الْمُتَّقِينَ ﴾

Il vous a été prescrit, lorsque la mort se présente à l'un de vous, s'il laisse un bien, de faire un testament en faveur des parents et des proches, selon la bienséance. Devoir pour les pieux

Ensuite, la quote-part des héritiers (y compris les parents) fut révélée dans le verset 11 de la sourate 4 An Nissa.

﴿ يُوصِيكُمُ اللَّهُ فِي أَوْلَادِكُمْ لِلذَّكَرِ مِثْلُ حَظِّ الْأُنثِيَّاتِ فَإِنْ كُنَّ نِسَاءً فَوْقَ اثْنَتَيْنِ فَلَهُنَّ ثُلُثَا مَا تَرَكَ وَإِنْ كَانَتْ وَاحِدَةً فَلَهَا النِّصْفُ وَلِأَبَوَيْهِ لِكُلِّ وَاحِدٍ مِّنْهُمَا السُّدُسُ مِمَّا تَرَكَ إِنْ كَانَ لَهُ وَوَلَدٌ وَلَهُنَّ السُّدُسُ مِنْهُ إِنْ كَانَ لَهُنَّ وَلَدٌ فَإِنْ لَمْ يَكُنْ لَهُ وَلَدٌ وَوَرِثَتْهُ أَبَوَاهُ فَلِلْمِائَةِ الثُّلُثُ فَإِنْ كَانَ لَهُ إِخْوَةٌ فَلِلْمِائَةِ السُّدُسُ مِنْ بَعْدِ وَصِيَّةٍ يُوصِي بِهَا أَوْ دَيْنٍ ؕ لِأَبَائِكُمْ وَلِأُمَّاتِكُمْ مَا تَدْرُونَ أُوَيْسُوا لَكُمْ لَكُمْ نَفْعًا فَرِيضَةً مِّنَ اللَّهِ إِنَّ اللَّهَ كَانَ عَلِيمًا حَكِيمًا ﴿١١﴾ ﴾

11 Voici ce qu'Allah vous enjoint concernant [l'héritage] de vos enfants : au garçon revient la part de deux filles. S'il n'y a que des filles, et qu'elles sont plus de deux, leur reviennent les deux-tiers de ce que laisse le défunt. Et s'il n'y en a qu'une, lui revient alors la moitié. S'il a un enfant, à chacun des père et mère du défunt reviendra le sixième de ce qu'il laisse. Mais s'il n'a pas d'enfant, et que ses père et mère sont seuls héritiers, à sa mère revient le tiers. Et s'il a des frères ou des sœurs, sa mère en obtient le sixième. Ceci, après exécution du testament et règlement des dettes. Vous ne savez pas qui, de vos parents ou vos enfants, vous sera le plus utile.⁹ Telle est la prescription d'Allah. Allah est omniscient et sage.

Il est important de savoir que le mot « testament » ici traduit de l'arabe وَصِيَّةٌ désigne ce que le défunt choisi de laisser à ses héritiers, or, la sunna nous apprend qu'il est interdit de faire une telle recommandation pour les héritiers ayant déjà une part fixée par la révélation. Il est possible de donner une part à une personne ne faisant pas partie des héritiers, dans la limite du 1/3 de l'héritage.

Dans le premier verset de la sourate Al Baqarah, Allah enjoint aux croyants de laisser un testament qui stipule que leurs parents doivent avoir une part d'héritage. Ce verset fut abrogé par le verset de la sourate An Nissa qui vient fixer la part due aux parents, il n'est donc plus possible de laisser un testament qui modifierait cette part.

- Exemple du verset qui indique la possibilité de nourrir un pauvre à la place du jeûne du mois de ramadan

Le verset 184 de la sourate 2 Al Baqarah, il est dit qu'il est possible de ne pas jeûner un jour de ramadan et de compenser ce jeûne manqué en nourrissant un pauvre.

﴿ أَيَّامًا مَعْدُودَاتٍ فَمَنْ كَانَ مِنْكُمْ مَرِيضًا أَوْ عَلَى سَفَرٍ فَعِدَّةٌ مِنْ أَيَّامٍ أُخَرَ وَعَلَى الَّذِينَ يُطِيقُونَهُ فِدْيَةٌ طَعَامِ مِسْكِينٍ فَمَنْ تَطَوَّعَ خَيْرًا فَهُوَ خَيْرٌ لَهُ وَأَنْ تَصُومُوا خَيْرٌ لَكُمْ إِنْ كُنْتُمْ تَعْلَمُونَ ﴾

Pendant un nombre déterminé de jours. Quiconque d'entre vous est malade ou en voyage, devra jeûner alors un nombre égal d'autres jours. Mais pour ceux qui ne pourraient le supporter (qu'avec grande difficulté), il y a une compensation : nourrir un pauvre. Et si quelqu'un fait plus de son propre gré, c'est pour lui; mais il est mieux pour vous de jeûner, si vous saviez

Mais le verset suivant 185, vient abroger cette règle en ne laissant cette possibilité qu'aux malade et au voyageur :

﴿ شَهْرُ رَمَضَانَ الَّذِي أُنزِلَ فِيهِ الْقُرْآنُ هُدًى لِّلنَّاسِ وَبَيِّنَاتٍ مِّنَ الْهُدَىٰ وَالْفُرْقَانِ فَمَنْ شَهِدَ مِنْكُمُ الشَّهْرَ فَلْيَصُمْهُ وَمَنْ كَانَ مَرِيضًا أَوْ عَلَى سَفَرٍ فَعِدَّةٌ مِّنْ أَيَّامٍ أُخَرَ يُرِيدُ اللَّهُ بِكُمُ الْيُسْرَ وَلَا يُرِيدُ بِكُمُ الْعُسْرَ وَلِتُكْمِلُوا الْعِدَّةَ وَلِتُكَبِّرُوا اللَّهَ عَلَىٰ مَا هَدَاكُمْ وَلَعَلَّكُمْ تَشْكُرُونَ ﴾

Le mois de Ramadān est celui au cours duquel le Coran a été descendu [révélé] comme guide pour les gens, et preuves claires de la bonne direction et du discernement. Donc quiconque d'entre vous est présent en ce mois, qu'il jeûne! Et quiconque est malade ou en voyage, alors qu'il jeûne un nombre égal d'autres jours. Allah veut pour vous la facilité, et Il ne veut pas la difficulté pour vous, afin que vous en complétiez le nombre et que vous proclamiez la grandeur d'Allah pour vous avoir guidés, et afin que vous soyez reconnaissants !

- La détermination des versets abrogeant et abrogés est sujette à beaucoup de divergence entre les savants

Il n'y a pas unanimité sur la détermination des versets abrogeant et abrogés, cela, car les savants des premiers siècles utilisaient le mot « *naskh* » utilisé aujourd'hui pour dire « abrogation », dans un sens beaucoup plus large. Nous reviendrons sur cette question plus tard.

Il y a donc des divergences méthodologiques entre les savants, certains considèrent que la règle de base est qu'un verset n'est pas abrogé, face à deux versets dont l'un semble abrogé l'autre, ces savants vont chercher la compréhension qui permet de concilier les deux sans qu'il y ait abrogation. D'autres considéreront l'abrogation plus facilement.

Pour illustrer cela, nous avons l'imam As Suyûtî, qui dans son livre *Al Itqân fî 'ulûmi-l-qur'ân* rapporte tous les versets qui peuvent être considérés comme abrogé, leur nombre arrivant à 21 ; et l'imam Shah Waliyullah Ad Dahlawî qui dans son livre *Al Fawâzu-l-kabîr fî Usûli-tafsîr* n'en retient que 5 sur les 21. Il interprète les autres de telle façon qu'il n'y a pas abrogation.

[Cliquez ici](#) pour avoir accès au tableau qui recense ces versets et indique l'interprétation donnée par Shah Waliyullah de ceux qu'il ne considère pas abrogeant et abrogés.

Au sujet de la difficulté de cerner précisément quels sont les versets abrogés et les versets abrogeant, Shah Waliyullah Ad Dahlawî dans son ouvrage *Al fawâzu al Kabîr fî Usûli-t-tafsîr* dit : « Parmi les sujets complexes sur lesquels il y a eu de nombreuses recherches, et qui ont été l'occasion de beaucoup de divergences : L'identification des versets abrogeant et abrogés. L'une des causes de cette complexité est l'utilisation du mot « *naskh* » par les premières générations, qui était différente des savants venus dans les siècles suivants. On remarque à l'étude des sources que les compagnons et les successeurs utilisaient le mot *naskh* dans son sens linguistique qui est de remplacer une chose par autre chose (sens large), alors que le sens terminologique venu plus tard est plus précis : « Annulation d'une règle juridique antérieure par une preuve (dalîl) postérieure ».

Les premières générations considéraient qu'il y avait naskh dès qu'un verset venait nuancer le sens apparent d'un autre verset. Par exemple lorsqu'un verset ou un hadith indiquait la fin de la mise en pratique d'un autre verset, l'interprétation d'un verset de son sens apparent vers un sens plus figuré, la relativisation de l'absolu ou la particularisation du sens générale, un verset venant enseigner la fin d'une pratique de la jâhiliyyah, le changement par rapport à la chari'a des peuples précédents. Chez eux le sens de naskh était très large.

Dans ce sens-là, le nombre de versets abrogés peut aller jusqu'à 500 ou plus. Alors que dans le sens terminologique plus précis, le nombre de versets abrogés est réduit, notamment lorsqu'on adopte la méthode que nous avons choisi dans ce domaine. ».

Aussi, certains ne considèrent pas la progressivité dans les règles législatives comme étant une abrogation.

Par exemple pour l'interdiction du vin, comme nous l'avons cité, les étapes furent :

- La distinction entre la bonne nourriture que sont le raisin et les dattes et la boisson enivrante qui en est tirée (sourate 16 verset 67)
- L'indication que la nocivité y est prédominante (Sourate 2 verset 219)
- L'interdiction d'être ivre durant la prière (sourate 4 verset 43)
- L'interdiction totale (Sourate 5 verset 90)

Pourquoi est-il possible de ne pas considérer cela comme une abrogation ?

Ici le cas est celui d'une pratique de la jâhiliyyah (la consommation de boissons enivrantes) sur lequel Allah n'a rien dit dans un premier temps. Elle gardait donc son caractère licite, mais ces boissons n'ont pas été déclarées licites pour ensuite être déclarées illicites. Mais surtout, le statut juridique final englobe les prescriptions intermédiaires : L'interdiction totale englobe l'interdiction d'être ivre durant la prière. Il ne contredit pas non plus les indications antérieures : sa nocivité prédominante.

Alors que dans une abrogation claire, ça n'est pas le cas. Par exemple, la période durant laquelle la femme veuve est entretenue par les biens de son mari décédé était d'une année, puis de quatre mois et dix jours après l'abrogation. La prescription finale ne contient pas la précédente.

Ne pas confondre *An Naskh* et *An Nas'*

Un point très important à comprendre et à clarifier. Il arrive que des prescriptions coraniques soient liées à une situation particulière. Ces prescriptions ne seront donc plus effectives si la situation change. Mais, à la différence de l'abrogation, elles ne sont pas abandonnées définitivement, en cas de retour à la situation à laquelle elles sont liées, elles seront alors à nouveau effectives.

Exemple : Durant la période mecquoise, alors que les musulmans subissent l'oppression et la torture, Allah ﷻ leur dit qu'ils doivent patienter et ne pas répondre à la violence par la violence

﴿لَمْ تَرَ إِلَى الَّذِينَ قِيلَ لَهُمْ كُفُّوا أَيْدِيَكُمْ وَأَقِيمُوا الصَّلَاةَ وَآتُوا الزَّكَاةَ﴾

Nas-tu pas vu ceux à qui ils avaient été dit : "Retenez vos mains, accomplissez la prière et donnez l'aumône (Sourate 4 verset 77)

Peu de temps après l'émigration à Médine, la situation a changé, les musulmans ne sont plus une minorité opprimée mais ils sont à la tête d'un état. Allah ﷻ révèle alors :

﴿أَذِنَ لِلَّذِينَ يُقَاتَلُونَ بِأَنَّهُمْ ظَلِمُوا وَإِنَّ اللَّهَ عَلَىٰ نَصْرِهِمْ لَقَدِيرٌ الَّذِينَ أُخْرِجُوا مِن دِيَارِهِمْ بِغَيْرِ حَقٍّ إِلَّا أَن يَقُولُوا رَبُّنَا اللَّهُ﴾

A ceux qui sont combattus, permission a été accordée [de prendre les armes], eu égard au fait qu'ils ont été (trop) lésés ; et Dieu est Capable de les aider. Ceux qui ont été expulsés de chez eux sans raison, si ce n'est qu'ils ont dit : "Notre Seigneur est Dieu » (22 : 39/40)

Ici l'obligation de rester pacifique malgré l'oppression n'est pas abrogée définitivement par la révélation du deuxième verset. Le changement est que, autrefois absolue (puisque seule règle ayant été révélée), elle est devenue restreinte au contexte dans lequel elle a été révélée.

La règle globale est donc que lorsque les musulmans vivent en minorité dans une société non musulmane (comme c'était le cas à la Mecque), ou même quand dans une société

musulmane ils sont en état de faiblesse, alors c'est la règle du premier verset (Sourate 4 verset 77) qui doit être appliquée.

Pour ce cas aussi, *Ibn 'Abbâs* رضي الله عنه et d'autres commentateurs, ont utilisé le mot *naskh* mais dans un sens large, car il s'agit bien du remplacement d'une règle par une autre mais ce remplacement est dû à une situation nouvelle ; en cas de retour à la situation précédente, c'est la règle première qui redevient applicable.

A ce sujet, il y a un verset qui fut appelé par certains exégètes « le verset de l'épée », le verset 5 de la sourate 9 At Tawbah :

﴿فَإِذَا انسَلَخَ الْأَشْهُرُ الْحُرُمُ فَاقْتُلُوا الْمُشْرِكِينَ حَيْثُ وَجَدْتُمُوهُمْ وَخُذُوهُمْ وَأَحْضُرُوهُمْ وَأَقْعُدُوا لَهُمْ كُلَّ مَرْصِدٍ فَإِنْ تَابُوا وَأَقَامُوا الصَّلَاةَ وَآتَوُا الزَّكَاةَ فَخَلُّوا سَبِيلَهُمْ إِنَّ اللَّهَ عَفُورٌ رَحِيمٌ﴾

À l'expiration des mois (pendant lesquels il vous a été interdit de leur causer du tort), tuez les polythéistes où que vous les trouviez, capturez-les, empêchez-les de circuler librement, et guettez-les sur tout chemin. S'ils se repentent, observent la prière et acquittent la zakat, laissez-les en paix, car Allah est pardonneur et miséricordieux.

Certains ont prétendu que ce verset abroge tous les versets invitant à patienter face aux agressions sans rendre les coups. Or, ils ne sont pas abrogés au sens qu'ils ne seront plus jamais mis en pratique, mais ils sont attachés à des circonstances.

C'est bien ce que dit l'imam As Suyûti dans *Al Itqân fî 'ulûmi al Qur'ân*, lorsqu'il dit :

Il y a ce dont l'ordre a été motivée par une cause, ensuite cette cause a disparu (et donc l'ordre aussi). Comme l'ordre de pardonner et de patienter dans une période de faiblesse, qui fut abrogée par l'obligation du combat. Cela en vérité n'est pas une abrogation, mais fait plutôt partie de la catégorie de ce qui est « ajourné » (mansa'). Donc l'ordre de combattre est à appliquer lorsque les musulmans sont en position de force, et en situation de faiblesse la règle est l'obligation de patienter face aux méfaits. Ce qui contredit ce que beaucoup ont dit, à savoir que les versets préconisant la patience sont abrogés par le verset de l'épée, ça n'est pas le cas, en fait, chacun doit être appliqué à un moment donné, chacun ayant sa cause qui va motivé l'application de la règle (force : combat, faiblesse : patience), et on passera d'une règle à l'autre lorsque la situation change. Ce n'est pas une abrogation, car l'abrogation implique que la règle abrogée ne pourra plus jamais être appliquée »

Attention à ne pas tomber dans la foi en « al badâ »

Il y a une croyance que l'on retrouve dans le dogme des chiites duodécimains, ainsi que chez les chrétiens, qui est pour *abl as sunna wa l jamâ'a* une croyance qui relève de la mécréance. Il s'agit de croire que la science d'Allah peut changer, qu'Il peut avoir été ignorant d'une chose puit l'avoir apprise. Concernant sa création qu'Il ait donc créé une chose et ensuite la changer après s'être aperçu qu'elle était néfaste. La croyance de l'orthodoxie musulmane, la croyance véritable, est qu'Allah sait tout de toute éternité. Sa science est absolue, parfaite et éternelle, Il sait tout et cela, depuis toujours.

Il ne faudrait donc pas croire que ces abrogations, ces évolutions de la législation durant la période de la révélation seraient dû au fait qu'Allah aurait « regretté » d'avoir émis une règle. Ces évolutions étaient connues de toute éternité par le Tout Puissant, qui, dans Sa sagesse et Sa science infinies, savait que cela était la meilleure façon de procéder.

7. *Les causes de la révélation*

Certains versets ont été révélés à la suite d'un évènement survenu du vivant du prophète ou d'une question qui lui a été posée. On appelle ces évènements les « causes de la révélation ». Sachant que tous les versets n'ont pas une cause, certains ont été révélés sans lien à un évènement en particulier.

L'intérêt de connaître les causes de la révélation

1. Faire apparaître la sagesse des prescriptions divines en montrant comment elles règlent les problèmes qui se posent avec des cas pratiques concrets.

2. Savoir lorsqu'un propos général doit être particularisé uniquement aux concernés par l'évènement qui a causé la révélation du verset.

Exemple :

﴿إِنَّ الَّذِينَ يَرْمُونَ الْمُحْصَنَاتِ الْغَافِلَاتِ الْمُؤْمِنَاتِ لُعْنُوا فِي الدُّنْيَا وَالْآخِرَةِ وَلَهُمْ عَذَابٌ عَظِيمٌ ﴿١٣﴾ يَوْمَ تَشْهَدُ عَلَيْهِمْ أَلْسِنُهُمْ وَأَيْدِيهِمْ وَأَرْجُلُهُمْ بِمَا كَانُوا يَعْمَلُونَ ﴿١٤﴾ يَوْمَئِذٍ يُوقِفُهُمُ اللَّهُ دِينَهُمُ الْحَقُّ وَيَعْلَمُونَ أَنَّ اللَّهَ هُوَ الْحَقُّ الْمُبِينُ﴾

Ceux qui lancent des accusations contre des femmes vertueuses, chastes [qui ne pensent même pas à commettre la turpitude] et croyantes sont maudits ici-bas comme dans l'au-delà; et ils auront un énorme châtement, Le jour où leurs langues, leurs mains et leurs pieds témoigneront contre eux de ce qu'ils faisaient. Ce jour-là, Allah leur donnera leur pleine et vraie rétribution ; et ils sauront que c'est Allah qui est le Vrai de toute évidence.

Ces versets dans leur sens apparent, indiquent que ceux qui accusent des femmes de commettre la fornication ne peuvent se repentir. Allah annonce qu'ils sont maudits dans ce bas monde et dans l'au-delà et qu'ils iront en enfer.

Mais Ibn 'Abbas رضي الله عنه dit que ces versets concernent ont été révélés à l'occasion de la calomnie contre 'Aïcha رضي الله عنها et englobent toutes les épouses du prophète ﷺ.

Ainsi sont maudits à jamais sans possibilité de se repentir ceux qui accusent d'adultère les femmes du prophète ﷺ, mais cela n'englobe pas les accusations envers les autres croyantes. Ceux qui accusent ces dernières commettent un grave péché auquel est attachée une peine légale, mais ils ont la possibilité de se repentir et de se faire pardonner. C'est ce qui est expliqué dans les versets 4 et 5 dans la même sourate An Nour :

﴿وَالَّذِينَ يَرْمُونَ الْمُحْصَنَاتِ ثُمَّ لَمْ يَأْتُوا بِأَرْبَعَةِ شُهَدَاءَ فَاجْلِدُوهُمْ ثَمَنِينَ جَلْدَةً وَلَا تَقْبَلُوا لَهُمْ شَهَادَةً أَبَدًا وَأُولَئِكَ هُمُ لَفَسِقُونَ ﴿٤١﴾ إِلَّا الَّذِينَ تَابُوا مِنْ بَعْدِ ذَلِكَ وَأَصْلَحُوا فَإِنَّ اللَّهَ غَفُورٌ رَحِيمٌ﴾

رَحِيمٌ

Et ceux qui lancent des accusations contre des femmes chastes sans produire par la suite quatre témoins, fouettez-les de quatre-vingts coups de fouet, Et n'acceptez plus jamais leur témoignage. Et ceux-là sont les pervers, à l'exception de ceux qui, après cela, se repentent et se réforment, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux.

En apparence, ces deux versets se contredisent sur le sort de ceux qui accusent à tort les croyantes d'adultère, mais en connaissant la cause de la révélation du premier, on comprend qu'il s'agit de deux cas différents et d'une particularité des épouses du prophète ﷺ.

3. C'est l'un des meilleurs moyens de bien comprendre le sens des versets et d'expliquer les passages dont la compréhension est complexe

L'imam *Ibn Daqiq Al 'Id* dit à ce sujet : « Expliquer les causes de la révélation est une méthode efficace pour comprendre les enseignements du coran ».

Cheikh Al islam Ibn Taymiyah: « Connaitre les causes de la révélation aide à comprendre les versets. Certes la connaissance de la cause engendre la connaissance de la conséquence ».

Exemple 1 : Le verset 158 de la sourate 2 Al Baqarah :

﴿إِنَّ الصَّفَا وَالْمَرْوَةَ مِنْ شَعَائِرِ اللَّهِ فَمَنْ حَجَّ الْبَيْتَ أَوْ اعْتَمَرَ فَلَا جُنَاحَ عَلَيْهِ أَنْ يَطَّوَّفَ بِهِمَا وَمَنْ تَطَوَّعَ خَيْرًا فَإِنَّ اللَّهَ شَاكِرٌ عَلِيمٌ﴾

As-Safâ et Al Marwah sont vraiment parmi les lieux sacrés d'Allah. Donc, quiconque fait pèlerinage à la Maison ou fait l'Umra ne commet pas de péché en faisant le va-et-vient entre ces deux monts. Et quiconque fait de son propre gré une bonne œuvre, alors Allah est Reconnaisant, Omniscient.

A première vue, le verset indique que la procession entre les monts Safa et Marwa n'est pas obligatoire lors du pèlerinage mais juste autorisée « quiconque fait pèlerinage à la Maison ou fait l'Umra ne commet pas de péché en faisant le va-et-vient entre ces deux monts », la traduction du verset pourrait même être : « Point de reproche à quiconque fait le va et vient entre ces deux monts ».

C'est ce qu'a cru *Urwa ibn Zubayr* mais *'Aicha* رضي الله عنها lui a expliqué la cause de la révélation : A l'époque de la *jâhiliya*, les arabes faisaient cette procession et il y avait une idole au sommet des deux monts, qu'ils touchaient à chaque passage. Une fois des Ansar, furent gênés de refaire ces allers-retours, cela leur rappelait trop la *jâhiliya* et l'adoration des idoles. Alors Allah a révélé qu'il n'y avait aucun mal à le faire. Ensuite le prophète a montré les rites du pèlerinage, parmi eux la procession entre Safa et Marwa qu'il n'est pas permis de délaissé.

Exemple 2: Le verset 115 de la sourate 2 Al Baqarah

﴿وَلِلَّهِ الْمَشْرِقُ وَالْمَغْرِبُ فَأَيُّمَا تُلَوتُوا فَثَمَّ وَجْهُ اللَّهِ إِنَّ اللَّهَ وَاسِعٌ عَلِيمٌ﴾

A Allah seul appartiennent l'Est et l'Ouest. Où que vous vous tourniez, la Face d'Allah est donc là, car Allah a la grâce immense ; Il est Omniscient

Le sens apparent du verset laisse penser qu'il n'est pas obligatoire de faire face à la qibla pour prier, ce qui contredit le consensus (bien entendu, si c'était bien le sens du verset il n'y aurait pas consensus sur un autre avis). En se référant à la cause de la révélation, on apprend qu'il s'agit de prière surérogatoire durant un voyage.

L'imam *Muslim* rapporte d'après 'Abdullah ibn 'Umar رضي الله عنه : « Le messager d'Allah ﷺ priait sur sa monture alors qu'il était sur le chemin de la Mecque à Médine (en tournant donc le dos à la qibla), puis il dit : à ce sujet il fut révélé : où que vous vous tourniez, la Face d'Allah est donc là »

Doit-on limiter le sens du verset à sa cause ou considérer la généralité du propos ?

La plupart du temps il est clair qu'un verset révélé à la suite d'un événement, a une portée générale, c'est la règle de base ; mais il arrive parfois que la compréhension du verset ne doive pas aller au-delà de son *sabab*.

Exemple d'un verset ayant un *sabab* mais dont la compréhension ne doit pas être limitée à sa cause :

﴿وَيَسْأَلُونَكَ عَنِ الْمَحِيضِ قُلْ هُوَ أَذَىٰ فَأَعْتَزِلُوا النِّسَاءَ فِي الْمَحِيضِ وَلَا تَقْرُبُوهُنَّ حَتَّىٰ يَظْهَرْنَ فَإِذَا تَطَهَّرْنَ فَأْتُوهُنَّ مِنْ حَيْثُ أَمَرَكُمُ اللَّهُ إِنَّ اللَّهَ يُحِبُّ التَّوَّابِينَ وَيُحِبُّ الْمُتَطَهِّرِينَ﴾

Et ils t'interrogent sur la menstruation des femmes. - Dis : "C'est un désagrément. N'ayez pas de rapport intimes avec les femmes pendant les menstrues, et ne les approchez que quand elles sont pures. Quand elles se sont purifiées, alors cohabitez avec elles suivant les prescriptions d'Allah car Allah aime ceux qui se repentent, et Il aime ceux qui se purifient

La cause de la révélation de ce verset est qu'à Médine, les juifs ne mangeaient pas avec leurs épouses et ne partageaient pas le même toit avec elles, lorsqu'elles avaient leurs menstrues. On posa la question au prophète ﷺ sur ce qu'il convenait de faire durant cette période, alors ce verset fut révélé et il dit ﷺ : « Partagez votre toit avec elles et faites tout sauf le rapport sexuel »

Il est clair ici, que cette règle concerne tous les couples et pas uniquement les femmes de Médine de cette époque.

Voici un exemple des rares fois où le verset ne concerne que la personne au sujet de laquelle il a été révélé :

﴿وَسَيُجَنَّبُهَا الْأَتْقَى ﴿١٧﴾ الَّذِي يُؤْتِي مَالَهُ يَتَزَكَّى ﴿١٨﴾ وَمَا لِأَحَدٍ عِنْدَهُ مِنْ نِعْمَةٍ تُجْزَى ﴿١٩﴾ إِلَّا
 ابْتِغَاءَ وَجْهِ رَبِّهِ الْأَعْلَى ﴿٢٠﴾ وَلَسَوْفَ يَرْضَى ﴿٢١﴾﴾

alors qu'en sera écarté le pieux, qui donne ses biens pour se purifier. et auprès de qui personne ne profite d'un bienfait intéressé, mais seulement pour la recherche de La Face de son seigneur le Très-Haut. Et certes, il sera bientôt satisfait

Il s'agit ici d'Abû Bakr As Siddîq, Allah dit qu'il sera écarté du feu et satisfait de son sort dans l'au-delà. Cette promesse est pour ce noble compagnon, et quelqu'un d'autre qui donnerait de ses biens pour se purifier avec sincérité pour Allah peut espérer la récompense divine mais il ne peut penser que le paradis lui est promis dans ce verset.

En général, les versets révélés au sujet d'une personne particulière s'appliquent à toute personne qui se trouve dans la même situation. On utilise alors le *sabab* pour bien comprendre le sens mais on ne le limitera pas au *sabab*.

Par exemple, un jour Hilâl ibn Umayya ؓ vint auprès du prophète ﷺ car il avait surpris son épouse en train de commettre l'adultère. Le messager d'Allah ﷺ lui dit : « Apporte la preuve (4 témoins) sinon ton dos subira la peine légale ». L'accusation d'adultère sans amener les quatre témoins est un grave péché dont la peine légale est de 40 coups de fouet. Alors Hilâl dit : « Si quelqu'un voit sa femme le tromper avec un homme on lui demande la preuve ? Le prophète répéta « Apporte la preuve sinon ton dos subira la peine légale ». Hilâl dit alors « par celui qui t'a envoyé avec la vérité je ne mens pas ! Allah va révéler ce qui délivrera mon dos de la peine légale ». Puis Jibrîl vint apporter au prophète ﷺ ces versets :

﴿وَالَّذِينَ يَرْمُونَ أَزْوَاجَهُمْ وَلَمْ يَكُن لَّهُمْ شُهَدَاءُ إِلَّا أَنفُسُهُمْ فَشَهَدَتْهُ أَحَدِهِمْ أَرْبَعُ شَهَدَاتٍ
 بِاللَّهِ إِنَّهُ لَمِنَ الصَّادِقِينَ ﴿٦﴾ وَالْخَمِيسَةَ أَنْ لَعْنَتُ اللَّهِ عَلَيْهِ إِنْ كَانَ مِنَ الْكَاذِبِينَ ﴿٧﴾ وَيَدْرُأُ عَنْهَا
 الْعَذَابَ أَنْ تَشْهَدَ أَرْبَعُ شَهَدَاتٍ بِاللَّهِ إِنَّهُ لَمِنَ الْكَاذِبِينَ ﴿٨﴾ وَالْخَمِيسَةَ أَنْ غَضَبَ اللَّهُ عَلَيْهَا إِنْ
 كَانَ مِنَ الصَّادِقِينَ﴾

Et quant à ceux qui lancent des accusations contre leurs propres épouses, sans avoir d'autres témoins qu'eux-mêmes, le témoignage de l'un d'eux doit être une quadruple attestation par Allah qu'il est du nombre des véridiques, et la cinquième [attestation] est "que la malédiction d'Allah tombe sur lui s'il est du nombre des menteurs." Et on ne lui infligera pas le châtement [de la lapidation] si elle atteste quatre fois par Allah qu'il [son mari] est certainement du nombre des menteurs, et la cinquième [attestation] est que la colère d'Allah soit sur elle, s'il était du nombre des véridiques.

Une personne accusant une autre d'adultère doit impérativement apporter quatre témoins qui confirment avoir vu l'acte. Mais la situation du mari ayant surpris son épouse ou l'inverse, étant particulière, la preuve par les quatre témoins n'est pas exigée. En l'absence de témoin, la

peine légale ne sera pas appliquée mais cela implique la procédure décrite dans ces versets. Cette procédure aboutit à un divorce définitif, celui-ci est appelé *li'ân*.

Assurément cette prescription ne s'applique pas uniquement à *Hilâl ibn Umayya* et son épouse, mais à tout couple musulman se trouvant dans ce cas.

8. *Les liens entre les versets et entre les sourates*

La science qui traite de ce sujet est appelée *'ilm al munâssaba*, cette science fait apparaître la dimension miraculeuse du coran et donc son origine divine.

Comme nous le savons, le coran fut révélé sur 23 années, l'ordre des versets dans le livre n'est pas l'ordre chronologique de la révélation, et pourtant, l'agencement des versets n'a rien d'hasardeux. Sachant qu'il y eu parfois des années entre la révélation d'un verset et celle du verset qui le suit, pourtant les deux sont parfaitement cohérent.

Par exemple, dans le verset 58 de la sourate 4 *An Nisâ* :

﴿إِنَّ اللَّهَ يَأْمُرُكُمْ أَنْ تُؤَدُّوا الْأَمَانَاتِ إِلَىٰ أَهْلِهَا وَإِذَا حَكَمْتُمْ بَيْنَ النَّاسِ أَنْ تَحْكُمُوا بِالْعَدْلِ إِنَّ اللَّهَ نِعِمَّا يَعِظُكُمْ بِهِ إِنَّ اللَّهَ كَانَ سَمِيعًا بَصِيرًا ﴿٥٨﴾﴾

Certes, Allah vous commande de rendre les dépôts à leurs ayants-droits, et quand vous jugez entre des gens, de juger avec équité. Quelle bonne exhortation qu'Allah vous fait, En vérité, Allah est Celui qui entend et qui voit tout

Ce verset a été révélé plusieurs années après les versets qui le précèdent, et pourtant, ils semblent avoir été révélés en une fois tant leurs sujets sont concordants :

﴿أَلَمْ تَرَ إِلَى الَّذِينَ أُوتُوا نَصِيبًا مِّنَ الْكِتَابِ يُؤْمِنُونَ بِالْحِبْتِ وَالطُّغُوتِ وَيَقُولُونَ لِلَّذِينَ كَفَرُوا هَؤُلَاءِ أَهْدَىٰ مِنَ الَّذِينَ ءَامَنُوا سَبِيلًا ﴿٥١﴾ أُولَٰئِكَ الَّذِينَ لَعَنَهُمُ اللَّهُ وَمَن يَلْعَنِ اللَّهُ فَلَن تَجِدَ لَهُ نَصِيرًا ﴿٥٢﴾ أَمْ لَهُمْ نَصِيبٌ مِّنَ الْمُلْكِ فَإِذَا لَا يُؤْتُونَ النَّاسَ نَقِيرًا ﴿٥٣﴾ أَمْ يَحْسُدُونَ النَّاسَ عَلَىٰ مَا ءَاتَاهُمُ اللَّهُ مِن فَضْلِهِ ۖ فَقَدْ ءَاتَيْنَا ءَالَ إِبْرَاهِيمَ الْكِتَابَ وَالْحِكْمَةَ وَءَاتَيْنَاهُمْ مُلْكًا عَظِيمًا ﴿٥٤﴾ فَمِنْهُمْ مَّنْ ءَامَنَ بِهِ ۖ وَمِنْهُمْ مَّنْ صَدَّ عَنْهُ وَكَفَىٰ بِجَهَنَّمَ سَعِيرًا ﴿٥٥﴾ إِنَّ الَّذِينَ كَفَرُوا بِءَايَاتِنَا سَوْفَ نُصَلِّيهِمْ نَارًا كَمَا نَضِجَتْ جُلُودُهُمْ بَدَلْنَاهُمْ جُلُودًا غَيْرَهَا لِيَذُوقُوا الْعَذَابَ ۗ إِنَّ اللَّهَ كَانَ عَزِيزًا حَكِيمًا ﴿٥٦﴾ وَالَّذِينَ ءَامَنُوا وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ سَنُدْخِلُهُمْ جَنَّاتٍ تَجْرَىٰ مِن تَحْتِهَا الْأَنْهَارُ خَالِدِينَ فِيهَا أَبَدًا ۖ لَّهُمْ فِيهَا أَزْوَاجٌ مُّطَهَّرَةٌ وَهُمْ فِيهَا ظِلِيلًا ﴿٥٧﴾﴾

N'as-tu pas vu ceux-là, à qui une partie du Livre a été donnée, ajouter foi à la magie (Jibt) et au Rebelle (Tâghût), et dire en faveur de ceux qui ne croient pas : "Ceux-là sont

mieux guidés (sur le chemin) que ceux qui ont cru ?". Voilà ceux qu'Allah a maudits; et quiconque Allah maudit, jamais tu ne trouveras pour lui de secoureur. Possèdent-ils une partie du royaume? Ils ne donneraient donc rien aux gens, fût-ce le creux d'un noyau de datte. Envient-ils aux gens ce qu'Allah leur a donné de par Sa grâce? Or, Nous avons donné à la famille d'Abraham le Livre et la Sagesse; et Nous leur avons donné un immense royaume. Certains d'entre eux ont cru en lui, d'autres d'entre eux s'en sont écartés. L'Enfer leur suffira comme brasier (pour y brûler). Certes, ceux qui ne croient pas à Nos Versets, (le Coran) Nous les brûlerons bientôt dans le Feu. Chaque fois que leurs peaux auront été consumées, Nous leur donnerons d'autres peaux en échange afin qu'ils goûtent au châtement. Allah est certes Puissant et Sage. Et quant à ceux qui ont cru et fait de bonnes œuvres, bientôt Nous les ferons entrer aux Jardins sous lesquels coulent des ruisseaux. Ils y demeureront éternellement. Il y aura là pour eux des épouses purifiées. Et Nous les ferons entrer sous un ombrage épais.

Cette cohérence entre les versets ajoute à la force rhétorique du texte coranique. L'imam *Ar Râzî* dit : « Celui qui réfléchit sur la structure de la sourate *Al Baqarah*, et l'ordre des thèmes abordés, sait que le coran, en plus d'être miraculeux de par son éloquence, de par la noblesse de ses enseignements, l'est aussi de par l'organisation et l'ordre des versets. »

Il regrette que de nombreux *moufassirîn* soient passés à côté de cet aspect miraculeux du coran et cite ces vers de poésie :

والنجمُ تَسْتَصِغِرُ الأَبْصَارُ صَوْرَتَهُ وَالذَّنْبُ لِلظَّرْفِ لا لِلنَّجْمِ فِي الصَّغَرِ

Les regards voient l'étoile petite, mais la faute est à celui qui regarde et non à la petitesse de l'étoile

Comment les versets peuvent-ils être liés entre eux s'ils ont été révélés à l'occasion d'évènements divers ?

En d'autres termes, y a-t-il une incohérence avec l'existence de causes de la révélation *Asbâb An-Nuzûl* ?

Poser cette question c'est oublier que le coran existait déjà avant les évènements qui ont occasionnés la révélation de ces versets. Il existait sur la table gardée (*Al lawḥu-l-mahfûdh*) déjà comme un tout cohérent. Ensuite, il fut révélé par fragments, parfois à l'occasion d'évènements, mais une fois les fragments regroupés dans un livre, il est redevenu cet ensemble cohérent, indépendamment des causes de la révélation.

Allah ﷻ dans Sa Science infinie et absolue, savait que tel verset serait révélé à la suite de tel évènements.

Pour expliquer ce phénomène, Le docteur Muhammed Draz utilise une image : « C'est comme un bâtiment construit, donc chaque pierre est à la place qui convient pour que le bâtiment ne s'écroule pas et ces pierres se soutiennent les unes les autres. Puis on a voulu déplacer ce bâtiment d'un endroit à un autre, on le déconstruit alors, et on le reconstruit par fragment pierre après pierre, mais ces pierres bien que séparés des autres, chaque pierre a un

emplacement particulier dans le tout qu'est le bâtiment, une place qu'elle retrouve une fois le bâtiment reconstruit comme il l'était la première fois ».

L'importance de cette science

Elle demande une compréhension très fine et subtile du coran. Par elle, le *moufassir* découvre des merveilles d'enseignements coraniques.

Par exemple, l'explication du verset 189 de la sourate al Baqarah par l'imam Ar Râzi :

﴿يَسْأَلُونَكَ عَنِ الْأَهْلِ قُلْ هِيَ مَوَاقِيتُ لِلنَّاسِ وَالْحَجِّ وَلَيْسَ الْبِرُّ بِأَنْ تَأْتُوا الْبُيُوتَ مِنْ ظُهُورِهَا وَلَكِنَّ الْبِرَّ مَنِ اتَّقَىٰ وَأْتُوا الْبُيُوتَ مِنْ أَبْوَابِهَا وَاتَّقُوا اللَّهَ لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ ﴿١٨٩﴾

Ils t'interrogent sur les nouvelles lunes - Dis: "Elles servent aux gens pour compter le temps, et aussi pour le pèlerinage (Hajj). Et ce n'est pas un acte de bienfaisance que de rentrer chez vous par l'arrière des maisons. Mais la bonté pieuse consiste à craindre Allah. Entrer donc dans les maisons par leurs portes [d'entrée]. Et craignez Allah afin que vous réussissiez

Quel rapport entre les phases de la lune et la suite du verset ?

Le tafsîr classique explique que le prophète fut interrogé au sujet des phases de la lune, et ce verset fut révélé. La deuxième partie fait allusion au fait que durant l'époque préislamique, la *jâhiliyya* les arabes croyaient qu'il était interdit de rentrer chez soi durant le pèlerinage. Or, pour contourner cette interdiction, ils entraient dans leur maison mais pas par la porte d'entrée, par derrière. Ici, Allah leur explique que cela n'est d'aucune utilité et que ça n'est pas une bonne action.

Beaucoup d'enseignements peuvent être tirés de ce verset, mais il s'agit ici de trouver le lien entre les deux sujets qui y sont abordés et trouver un sens à cet agencement. Il y a un lien qui apparait facilement, il est dit que les phases de la lune servent à mesurer le temps y compris le moment du pèlerinage, et la deuxième partie parle d'une pratique lors du pèlerinage effectué avant l'avènement de l'islam.

Mais l'imam *Ar Râzi* a trouvé une explication plus profonde à cet ordre. Pour lui « *entrer dans les maisons par derrière* » est aussi une image qui symbolise le fait de ne pas suivre la voie correcte, de ne pas faire les choses comme il convient. Le sujet des phases de la lune est une question d'astronomie, une science complexe qui demande un niveau de savoir avancé, or les arabes contemporains du prophète ﷺ n'avaient aucune connaissance en matière d'astronomie. Poser des questions à ce sujet n'est donc pas une chose à faire. Il s'agit donc d'une façon imagée de dire qu'il n'est pas pertinent de poser des questions sur un sujet compliqué dont on ne connaît pas les rudiments.

Exemples de liens entre les sourates

Entre La sourate 1 *Al fâtiha* et la sourate 2 *Al Baqara*

Ceux-ci sont nombreux, voici quelques exemples :

Dans la sourate *Al fâtiha*, nous demandons à Allah ﷻ de nous guider en disant :

﴿أَهْدِنَا الصِّرَاطَ الْمُسْتَقِيمَ﴾

Guide-nous sur le droit chemin

Au début de la sourate *al Baqara*, Il nous répond :

﴿ذَلِكَ الْكِتَابُ لَا رَيْبَ فِيهِ هُدًى لِّلْمُتَّقِينَ ﴿١﴾﴾

Voici le Livre au sujet duquel il n'y a aucun doute, un guide pour les pieux

Vous voulez être guidés ? Voici le livre qu'il faut prendre comme guide.

Dans la sourate *al fâtiha*, Allah ﷻ parle de ceux qu'Il a comblés de bienfaits :

﴿صِرَاطَ الَّذِينَ أَنْعَمْتَ عَلَيْهِمْ﴾

Le chemin de ceux que Tu as comblés de bienfaits

Les qualités de ces derniers sont détaillées au début de la sourate *al baqara* (versets 3 à 5) :

﴿الَّذِينَ يُؤْمِنُونَ بِالْغَيْبِ وَيُقِيمُونَ الصَّلَاةَ وَمِمَّا رَزَقْنَاهُمْ يُنْفِقُونَ ﴿٣﴾ وَالَّذِينَ يُؤْمِنُونَ بِمَا أُنزِلَ إِلَيْكَ وَمَا أُنزِلَ مِن قَبْلِكَ وَبِالْآخِرَةِ هُمْ يُوقِنُونَ ﴿٤﴾ أُولَٰئِكَ عَلَىٰ هُدًى مِّن رَّبِّهِمْ وَأُولَٰئِكَ هُمُ الْمُفْلِحُونَ ﴿٥﴾﴾

Ceux qui croient en l'invisible, qui accomplissent la prière et qui dépensent de ce que Nous leur avons octroyé. Ceux qui croient en ce qui t'a été révélé et ce qui a été révélé avant toi, et qui croient fermement en l'au-delà. Ceux-là sont sur la voie de leur Seigneur et ce sont eux qui réussissent

Dans la sourate *Al fâtiha* nous demandons à Allah ﷻ de nous guider sur le droit chemin, non pas sur le chemin des égarés. Dans, la sourate *Al Baqarah*, les incroyants sont décrits, ainsi que les hypocrites, puis Allah dit :

﴿أُولَٰئِكَ الَّذِينَ اشْتَرُوا الضَّلَالَةَ بِالْهُدَىٰ فَمَا رَبِحَتْ تِجَارَتُهُمْ وَمَا كَانُوا مُهْتَدِينَ ﴿١٧﴾﴾

Ceux-là sont ceux qui ont échangé le droit chemin contre l'égarement, leur commerce ne fut pas fructueux et ils n'étaient pas du nombre des guidés

Entre les sourates 2 *Al baqara* et 3 *Al Imrân*

Au début de la sourate *Al Baqarah* le verset 4 mentionne la révélation reçue par le prophète Mohammed et les révélations antérieures:

﴿وَالَّذِينَ يُؤْمِنُونَ بِمَا أُنزِلَ إِلَيْكَ وَمَا أُنزِلَ مِنْ قَبْلِكَ﴾

Et ceux qui croient en ce qui t'a été révélé et en ce qui a été révélé avant toi (2 : 4)

Le début de la sourate Âl 'Imran également :

﴿نَزَلَ عَلَيْكَ الْكِتَابَ بِالْحَقِّ مُصَدِّقًا لِمَا بَيْنَ يَدَيْهِ وَأَنْزَلَ التَّوْرَةَ وَالْإِنْجِيلَ ﴿٣﴾ مِنْ قَبْلِ هُدًى
لِلنَّاسِ وَأَنْزَلَ الْفُرْقَانَ إِنَّ الَّذِينَ كَفَرُوا بِآيَاتِ اللَّهِ لَهُمْ عَذَابٌ شَدِيدٌ وَاللَّهُ عَزِيزٌ ذُو انتِقَامٍ ﴿٤﴾﴾

Il a t'a révélé le livre en toute vérité, confirmant les livres descendus avant Lui. Et Il révéla la Thora et l'Evangile, auparavant, en tant que guide pour les gens et Il a révélé le discernement. Certes, ceux qui ne croient pas aux signes d'Allah auront un châtement intense. Allah est puissant, détenteur du pouvoir de punir

La sourate 3 *Âl 'Imrân*, détaille certaines choses citées dans *Al Baqarah* :

Dans la sourate *Al Baqarah*, verset 2 :

﴿ذَلِكَ الْكِتَابُ لَا رَيْبَ فِيهِ هُدًى لِّلْمُتَّقِينَ ﴿٢﴾﴾

Voici le Livre au sujet duquel il n'y a aucun doute

Sourate *Âl 'Imrân* verset 8 :

﴿هُوَ الَّذِي أَنْزَلَ عَلَيْكَ الْكِتَابَ مِنْهُ آيَاتٌ مُحْكَمَاتٌ هُنَّ أُمُّ الْكِتَابِ وَأُخَرُ مُتَشَابِهَاتٌ﴾

Il est celui qui t'a révélé le Livre, s'y trouvent des versets sans équivoque, ils sont la base du livre, d'autres versets équivoques. (3 : 8)

Sourate *Al Baqarah* verset 154 :

﴿وَلَا تَقُولُوا لِمَنْ يُقْتَلُ فِي سَبِيلِ اللَّهِ أَمْوَاتٌ ۚ بَلْ أحيَاءٌ وَلَكِنْ لَا تَشْعُرُونَ ﴿١٥٤﴾﴾

Ne dites au sujet de ceux qui sont tués dans le sentier d'Allah qu'ils sont morts. Au contraire ils sont vivants, mais vous en êtes inconscients.

Les versets 169, 170 et 171 de la sourate *Âl 'Imrân*, nous en disent plus sur la condition de ces martyrs :

﴿وَلَا تَحْسَبَنَّ الَّذِينَ قُتِلُوا فِي سَبِيلِ اللَّهِ أَمْوَاتًا ۚ بَلْ أحيَاءٌ عِنْدَ رَبِّهِمْ يُرْزَقُونَ ﴿١٦٩﴾ فَرِحِينَ بِمَا
ءَاتَاهُمُ اللَّهُ مِنْ فَضْلِهِ ۚ وَيَسْتَبْشِرُونَ بِالَّذِينَ لَمْ يَلْحَقُوا بِهِمْ مِنْ خَلْفِهِمْ أَلَّا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ
يَحْزَنُونَ ﴿١٧٠﴾ يَسْتَبْشِرُونَ بِنِعْمَةِ مِنَ اللَّهِ وَفَضْلٍ وَأَنَّ اللَّهَ لَا يُضِيعُ أَجْرَ الْمُؤْمِنِينَ ﴿١٧١﴾﴾

169 Ne pense surtout pas que ceux qui sont tués sur le sentier d'Allah sont morts. Ils sont, au contraire, bien vivants auprès de leur Seigneur, comblés de faveurs, 170 heureux de la grâce qu'Allah leur a accordée, se réjouissant du fait que ceux qu'ils ont laissés derrière eux et qui ne les ont pas encore rejoints, n'auront rien à craindre [pour l'au-delà] et ne seront point affligés [pour ce qu'ils auront laissé sur terre]. 171 Ils se réjouissent des bienfaits et de la grâce d'Allah, et du fait qu'Allah ne laisse jamais se perdre la récompense des croyants

Dans le verset 196 de la sourate *Al Baqarah*, Allah ordonne l'accomplissement du pèlerinage:

﴿وَأَتِمُّوا الْحَجَّ﴾

Accomplissez le pèlerinage

Mais le verset 97 de la sourate *Al Imrân* vient conditionner cette obligation :

﴿وَلِلَّهِ عَلَى النَّاسِ حِجُّ الْبَيْتِ مَنِ اسْتَطَاعَ إِلَيْهِ سَبِيلًا﴾

Et c'est un devoir envers Allah de faire le pèlerinage à la maison, pour ceux qui en ont les moyens

Un exemple de lien entre les sourates *Al Fâtiha*, *Al Baqarah* et *Al Imrân* :

Dans la sourate *Al fâtiha*, nous demandons à Allah g de nous guider sur le droit chemin : « Guide nous sur le droit chemin » (1 : 5), la sourate *al Baqarah* nous indique où se trouve ce chemin : « Voici le livre au sujet duquel il n'y a aucun doute, il est un guide pour les pieux » (2 : 2); et la sourate *Al Imrân* nous dit comment l'atteindre et s'y maintenir : « Quiconque s'attache fortement à Allah, il est certes guidé vers un droit chemin » (3 : 101).

Entre les sourates 3 *Al Imrân* et 4 *An Nissa*

La sourate *Al Imrân* se termine par le verset suivant :

﴿وَاتَّقُوا اللَّهَ لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ﴾

Craignez Allah afin que vous réussissiez

La sourate *An Nissâ* débute par le verset :

﴿يَا أَيُّهَا النَّاسُ اتَّقُوا رَبَّكُمُ الَّذِي خَلَقَكُمْ مِنْ نَفْسٍ وَاحِدَةٍ وَخَلَقَ مِنْهَا زَوْجَهَا وَبَثَّ مِنْهُمَا رِجَالًا كَثِيرًا وَنِسَاءً ۗ وَاتَّقُوا اللَّهَ الَّذِي تَسَاءَلُونَ بِهِ ۖ وَالْأَرْحَامَ ۗ إِنَّ اللَّهَ كَانَ عَلَيْكُمْ رَقِيبًا ۝١﴾

Ô hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être dont Il tira son épouse et qui, de leur union, répandit [sur terre] nombre d'hommes et de femmes. Craignez Allah au nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez de rompre les liens du sang. Allah vous observe parfaitement

Entre les sourates 23 *Al Mu'minûn* et 24 *An Nûr*

Sourate *Al Mu'minûn* verset 5 et 6 :

﴿وَالَّذِينَ هُمْ لِأُزْوَاجِهِمْ حَافِظُونَ ﴿٥﴾ إِلَّا عَلَىٰ أَزْوَاجِهِمْ أَوْ مَا مَلَكَتْ أَيْمَانُهُمْ فَإِنَّهُمْ غَيْرُ
مَلُومِينَ ﴿٦﴾﴾

Et ceux qui préservent leur sexe de tout rapport, si ce n'est qu'avec leurs épouses ou les esclaves qu'ils possèdent, car là vraiment, on ne peut les blâmer

Dans le verset 2 la sourate 24 *An Nûr*, la peine légale de de ceux qui ne préservent pas leur sexe des rapports illicites est détaillée :

﴿الزَّانِيَةُ وَالزَّانِي فَاجْلِدُوا كُلَّ وَاحِدٍ مِّنْهُمَا مِائَةَ جَلْدَةٍ وَلَا تَأْخُذْكُمْ بِهِمَا رَأْفَةٌ فِي دِينِ اللَّهِ إِنْ كُنْتُمْ تُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ وَلْيَشْهَدْ عَذَابَهُمَا طَائِفَةٌ مِّنَ الْمُؤْمِنِينَ ﴿٢﴾﴾

La fornicatrice et le fornicateur, fouettez-les chacun de cent coups de fouet ! Et ne soyez pas pris de pitié pour eux dans l'exécution de la loi d'Allah, si vous croyez en Allah et au jour dernier. Et qu'un groupe de croyants assiste à leur punition

Exemple de lien entre le début et la fin des sourates

- *Al Baqarah*

La sourate *Al Baqarah* débute par ces versets :

﴿الَّذِينَ هُمْ لِأُزْوَاجِهِمْ حَافِظُونَ ﴿٥﴾ إِلَّا عَلَىٰ أَزْوَاجِهِمْ أَوْ مَا مَلَكَتْ أَيْمَانُهُمْ فَإِنَّهُمْ غَيْرُ
مَلُومِينَ ﴿٦﴾﴾

Voici le livre au sujet duquel il n'y a aucun doute, c'est un guide pour les pieux. Ceux qui croient en l'invisible, accomplissent la prière et dépensent de ce que Nous leur avons octroyé. Ceux qui croient en ce qui t'a été révélé et ce qui a été révélé avant toi, et qui sont persuadés de l'existence de l'au-delà. Ceux-là sont sur le chemin droit de leur Seigneur et ce sont eux les victorieux

La fin de la sourate reprend les mêmes thèmes que ces derniers :

﴿عَامَنَ الرَّسُولُ بِمَا أُنزِلَ إِلَيْهِ مِنْ رَبِّهِ وَالْمُؤْمِنُونَ كُلٌّ آمَنَ بِاللَّهِ وَمَلَيْكَتِهِ وَكُتُبِهِ وَرُسُلِهِ لَا نُفَرِّقُ بَيْنَ أَحَدٍ مِنْ رُسُلِهِ وَقَالُوا سَمِعْنَا وَأَطَعْنَا غُفْرَانَكَ رَبَّنَا وَإِلَيْكَ الْمَصِيرُ ﴿١٣٥﴾﴾

Le prophète a cru en ce qui lui a été révélé de son Seigneur, ainsi que les croyants. Tous ont cru en Allah, en Ses anges, en Ses livres, en Ses messagers, Nous ne faisons pas de différence entre Ses messagers. Ils dirent « Nous avons entendu et nous avons obéi ». Ton pardon Ô notre Seigneur, vers Toi est la destination

A ce sujet l'imam Ar Râzî dit : « La sourate commence par faire l'éloge des pieux, ceux qui croient dans l'invisible, qui accomplissent la prière et qui dépensent de ce qu'Allah leur a donné. A la fin de la sourate Il explique que ceux dont les éloges ont été faits au début, c'est la communauté de Mohamed ﷺ »

Correspondance des versets entre ces deux parties :

« *Le prophète a cru en ce qui lui a été révélé de son Seigneur, ainsi que les croyants. Tous ont cru en Allah, en Ses anges, en Ses livres, en Ses messagers, Nous ne faisons pas de différence entre Ses messagers.* » / « *Ceux qui croient en l'invisible* »

« *Ils dirent « Nous avons entendu et nous avons obéi ». / « accomplissent la prière et dépensent de ce que Nous leur avons octroyé. »* »

« *Ton pardon Ô notre Seigneur, vers Toi est la destination* » / « *et qui sont persuadés de l'existence de l'au-delà.* »

- **An Nissâ**

Cette sourate débute par des versets qui concernent la descendance issue de l'union de l'homme et de la femme, et elle se termine par un verset sur les parts d'héritage :

﴿يَا أَيُّهَا النَّاسُ اتَّقُوا رَبَّكُمُ الَّذِي خَلَقَكُمْ مِنْ نَفْسٍ وَاحِدَةٍ وَخَلَقَ مِنْهَا زَوْجَهَا وَبَثَّ مِنْهُمَا رِجَالًا كَثِيرًا وَنِسَاءً وَاتَّقُوا اللَّهَ الَّذِي تَسَاءَلُونَ بِهِ وَالْأَرْحَامَ إِنَّ اللَّهَ كَانَ عَلَيْكُمْ رَقِيبًا ﴿١﴾﴾

Ô hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement (Sourate 4 verset 1)

﴿يَسْتَفْتُونَكَ قُلِ اللَّهُ يُفْتِيكُمْ فِي الْكَلَالَةِ إِنْ أَمْرُوهُ هَلَكَ لَيْسَ لَهُ وَوَلَدٌ وَلَهُ وَوَلَدٌ فَلَهَا نِصْفٌ مِمَّا تَرَكَ وَهُوَ يَرِثُهَا إِنْ لَمْ يَكُنْ لَهَا وَوَلَدٌ فَإِنْ كَانَتْ أُمَّتَيْنِ فَلَهُمَا الشُّلْثَانِ مِمَّا تَرَكَ وَإِنْ كَانُوا إِخْوَةً

رَجَالًا وَنِسَاءً فَلِلَّذَكَرِ مِثْلُ حَظِّ الْأُنثَيَيْنِ يُبَيِّنُ اللَّهُ لَكُمْ أَنْ تَضِلُّوا وَاللَّهُ بِكُلِّ شَيْءٍ عَلِيمٌ ﴿١٧٦﴾

Ils te demandent ce qui a été décrété. Dis : "Au sujet du défunt qui n'a pas de père ni de mère ni d'enfant, Allah vous donne Son décret: si quelqu'un meurt sans enfant, mais a une sœur, à celle-ci revient la moitié de ce qu'il laisse. Et lui, il héritera d'elle en totalité si elle n'a pas d'enfant. Mais s'il a deux sœurs (ou plus), à elles alors les deux tiers de ce qu'il laisse; et s'il a des frères et des sœurs, à un frère alors revient une portion égale à celle de deux sœurs. Allah vous donne des explications pour que vous ne vous égariez pas. Et Allah est Omniscient.

- *Al Mu'minûn*

Cette sourate débute par :

﴿قَدْ أَفْلَحَ الْمُؤْمِنُونَ ﴿١﴾﴾

Les croyants ont réussi

Et se termine par :

﴿لَا يُفْلِحُ الْكَافِرُونَ ﴿١٧٧﴾﴾

Les mécréants ne réussiront pas

- *Sâd*

﴿صَّ وَالْقُرْآنِ ذِي الذِّكْرِ ﴿١﴾﴾

Sâd, Par le coran porteur du rappel! (Verset 1)

﴿إِنْ هُوَ إِلَّا ذِكْرٌ لِلْعَالَمِينَ ﴿١٧٧﴾﴾

Ceci (le coran) n'est qu'un rappel pour les mondes

- *Al Qalam*

﴿مَا أَنْتَ بِنِعْمَةِ رَبِّكَ بِمَجْنُونٍ ﴿٢﴾﴾

Tu n'es pas, par la grâce de ton Seigneur, un fou (verset 2)

﴿وَإِنْ يَكَادُ الَّذِينَ كَفَرُوا لِيَزْلِقُونَكَ بِأَبْصَرِهِمْ لَمَّا سَمِعُوا الذِّكْرَ وَيَقُولُونَ إِنَّهُ لَمَجْنُونٌ ﴿٥١﴾﴾

Peu s'en faut que ceux qui mécroient ne te transpercent par leur regard quand ils entendent le coran, ils disent : « certes, il est fou ! »

Exemples de versets liés entre eux par des règles juridiques

Comme nous avons vu plus haut, parfois, certains versets apportent une information sur un statut juridique de façon générale, et d'autres versets viennent ensuite préciser la portée de cette règle juridique.

Dans le verset 1 de la sourate *Al Mâ'ida* il est dit :

﴿أُحِلَّتْ لَكُمْ بَهِيمَةُ الْأَنْعَامِ إِلَّا مَا يُتَىٰ عَلَيْكُمْ غَيْرَ مُحِلِّي الصَّيْدِ وَأَنْتُمْ حُرْمٌ إِنَّ اللَّهَ يَحْكُمُ مَا يُرِيدُ ﴿١﴾﴾

Vous est permise la bête du cheptel, sauf ce qui sera énoncé [comme étant interdit]. Ne vous permettez point la chasse alors que vous êtes en état de sacralisation (Iḥrâm). Allah, en vérité, décide ce qu'Il veut.

L'expression « ce qui vous sera énoncé comme étant interdit » n'est pas précise. Il faut lier ce verset à ceux apportant plus de précisions pour savoir de quoi il s'agit :

﴿إِنَّمَا حَرَّمَ عَلَيْكُمُ الْمَيْتَةَ وَالدَّمَ وَلَحْمَ الْخِنزِيرِ وَمَا أُهْلَ بِهِ لِغَيْرِ اللَّهِ ﴿١٧٣﴾﴾

Il ne vous a interdit que la bête morte, le sang, la viande de porc et ce qui a été sacrifié pour autre qu'Allah (Al Baqarah verset 173)

﴿حُرِّمَتْ عَلَيْكُمُ الْمَيْتَةُ وَالدَّمُ وَلَحْمُ الْخِنزِيرِ وَمَا أُهْلَ لِغَيْرِ اللَّهِ بِهِ وَالْمُنْخَنِقَةُ وَالْمَوْقُوذَةُ وَالْمُتَرَدِّيَةُ وَالنَّطِيحَةُ وَمَا أَكَلَ السَّبُعُ إِلَّا مَا ذَكَّيْتُمْ وَمَا ذُبِحَ عَلَى النُّصُبِ ﴿٣﴾﴾

3 Il vous est interdit de consommer la bête morte [sans avoir été sacrifiée]¹, le sang [qu'on a fait couler], la viande de porc², [les animaux] pour lesquels on a invoqué un autre nom que celui d'Allah, la bête morte étouffée ou frappée, ou suite à une chute ou un coup de corne, et celle partiellement dévorée par un prédateur - sauf si vous les égorgez avant qu'elles ne meurent³ - ainsi que la bête immolée sur les autels païens (Sourate Al Mâ'ida verset 3)

S'agissant de ces deux versets, on y trouve également un interdit alimentaire dit dans l'absolu qu'il faut comprendre à la lumière d'un autre verset qui vient relativiser cet absolu. Il s'agit du mot « le sang ». Si nous n'avions que ces versets alors la moindre goutte de sang serait interdite à la consommation, y compris le sang qui se trouve dans la viande rouge. Mais le verset 145 de la sourate Al An'âm, ajoute une précision :

﴿قُلْ لَا أَجِدُ فِي مَا أُوحِيَ إِلَيَّ مُحَرَّمًا عَلَىٰ طَاعِمٍ يَطْعَمُهُ إِلَّا أَنْ يَكُونَ مَيْتَةً أَوْ دَمًا مَّسْفُوحًا أَوْ

لَحْمَ خِنزِيرٍ فَإِنَّهُ رِجْسٌ أَوْ فِسْقًا أُهِلَّ لِغَيْرِ اللَّهِ بِهِ ﴿٤٠﴾

Dis : 'Dans ce qui m'a été révélé, je ne trouve d'interdit, à aucun mangeur d'en manger, que la bête (trouvée) morte, ou le sang qu'on a fait couler, ou la chair de porc - car c'est une souillure - ou ce qui, par perversité, a été sacrifié à autre qu'Allah.

Ce verset nous indique que le sang interdit à la consommation est le sang qui coule et non celui contenu dans la viande rouge.

Tous ces versets abordent la même question juridique et il convient de les relier entre eux pour connaître la règle qui en découle.

Les versets liés par des effets de rhétorique

a. Faire l'analogie entre deux situations distinctes mais similaires (التَّنْظِير)

Exemple : Dans la sourate 5 Al Anfâl, Allah nous parle de la distribution du butin. Ces versets furent révélés à l'occasion de la bataille de Badr. Il y eut un désaccord entre les compagnons au sujet du partage du butin, certains pensant qu'ils méritaient une plus grande part que d'autres. Il y avait un groupe qui avait poursuivi l'ennemi qui fuyait, un autre qui était resté autour du messager et un troisième groupe qui s'était chargé de ramasser le butin. Tous pensaient mériter une part plus grande. Alors, Allah révéla le verset 1 de la sourate Al Anfâl :

﴿يَسْأَلُونَكَ عَنِ الْأَنْفَالِ قُلِ الْأَنْفَالُ لِلَّهِ وَالرَّسُولِ فَاتَّقُوا اللَّهَ وَأَصْلِحُوا ذَاتَ بَيْنِكُمْ وَأَطِيعُوا اللَّهَ وَرَسُولَهُ وَإِنْ كُنْتُمْ مُؤْمِنِينَ ﴿١﴾﴾

Ils t'interrogent au sujet du butin. Dis : "Le butin est à Allah et à Son Messager." Craignez Allah, Maintenez la concorde entre vous et obéissez à Allah et à Son Messager, si vous êtes croyants,

Les versets qui suivent (2 à 4) rappellent que les vrais croyants se soumettent aux ordres du Coran et s'en remettent à leur Seigneur :

﴿إِنَّمَا الْمُؤْمِنُونَ الَّذِينَ إِذَا ذُكِرَ اللَّهُ وَجِلَّتْ قُلُوبُهُمْ وَإِذَا تُلِيَتْ عَلَيْهِمْ آيَاتُهُ زَادَتْهُمْ إِيمَانًا وَعَلَىٰ رَبِّهِمْ يَتَوَكَّلُونَ ﴿٢﴾ الَّذِينَ يُقِيمُونَ الصَّلَاةَ وَمِمَّا رَزَقْنَاهُمْ يُنْفِقُونَ ﴿٣﴾ أُولَٰئِكَ هُمُ الْمُؤْمِنُونَ حَقًّا ﴿٤﴾ لَّهُمْ دَرَجَاتٌ عِنْدَ رَبِّهِمْ وَمَغْفِرَةٌ وَرِزْقٌ كَرِيمٌ ﴿٥﴾﴾

Les vrais croyants sont ceux dont les cœurs frémissent quand on mentionne Allah. Et quand Ses versets leur sont récités, cela fait augmenter leur foi. Et ils placent leur confiance en leur Seigneur. Ceux qui accomplissent la prière (As-Salât) et qui dépensent [dans le sentir d'Allah] de ce que Nous leur avons attribué. Ceux-là sont, en toute vérité les croyants : à eux des degrés (élevés) auprès de leur Seigneur, ainsi qu'un pardon et une dotation généreuse

Et le verset 5 dit :

﴿ كَمَا أَخْرَجَكَ رَبُّكَ مِنْ بَيْتِكَ بِالْحَقِّ وَإِنَّ فَرِيقًا مِنَ الْمُؤْمِنِينَ لَكٰرِهُونَ ﴾

De même, c'est au nom de la vérité que ton Seigneur t'a fait sortir de ta demeure, malgré la répulsion d'une partie des croyants

Quel lien entre le verset 5 et ce qui précède ?

Il est dit que les croyants sont mécontents du partage du butin. Allah leur rappelle qu'il appartient à Allah et Son messager de faire ce partage, et qu'ils en seront satisfaits. L'analogie est faite entre leur réticence à aller au combat (verset 5) dans lequel ils ont finalement trouvé ce qu'ils aimaient et leur désapprobation du partage du butin, pour lequel il convient aussi de faire comme Allah l'a prescrit car c'est la façon correcte et ils en seront satisfaits.

b. Exposer des cas contraires (المَصَادَة)

Il s'agit de présenter deux situations diamétralement opposées. Ce procédé est très utilisé dans le coran et permet de mieux saisir la réalité de chacune des deux. Tout comme une couleur foncée ressort plus lorsqu'elle est mise à côté d'une couleur claire.

1^{er} exemple :

Les premiers versets de la sourate Al Baqarah (1 à 5) qui décrivent les qualités des croyants, puis brutalement à partir du verset 6, ce sont les caractéristiques des non-croyants et des hypocrites qui sont décrits.

2^{ème} exemple :

Le verset 2 de la sourate AL Baqarah « *Voici le livre au sujet duquel il n'y a aucun doute* », et un peu plus loin dans le verset 23 « *Si vous avez un doute sur ce que nous avons révélé à Notre serviteur, tâchez donc de produire une sourate semblable* »

3^{ème} exemple :

Toujours dans la sourate *Al Baqarah*, il est question de la descendance du prophète Ibrâhîm عليه السلام. Après qu'il est réussi le test de l'ordre d'égorger son fils Ismâ'îl, Allah lui dit qu'Il fait de lui un Imam, un guide pour les gens. Ibrâhîm demande alors si cette distinction s'appliquera aussi à sa descendance, Allah lui répond qu'elle ne s'appliquera pas aux injustes de ses descendants.

﴿ وَإِذْ أٰبَتٰى اِبْرٰهٖمَ رَبُّهُ وِ بَكَلِمٰتٍ فَاَتَمَّهٖنَّ ؕ قَالَ اِنِّىْ جَاعِلُكَ لِلنَّاسِ اِمٰمًا ؕ قَالَ وَمِنْ ذُرِّيَّتِيْ ؕ قَالَ

لَا يَنَالُ عَهْدِيْ الظَّالِمِيْنَ ﴿١٢٤﴾

Et [rappelle-toi], quand ton Seigneur eut éprouvé Abraham par certains commandements, et qu'il les eut accomplis, le Seigneur lui dit: "Je vais faire de toi un exemple à suivre pour les

gens.” - “Et parmi ma descendance?”, demanda-t-il. - “Mon engagement, dit Allah, ne s’applique pas aux injustes.”

Ensuite, les versets 131 à 134, parlent des descendants d’Ibrahim ؑ qui ont suivi la voie de leur noble ancêtre.

﴿إِذْ قَالَ لَهُ رَبُّهُ أَسْلِمٌ قَالَ أَسْلَمْتُ لِرَبِّ الْعَالَمِينَ ﴿١٣١﴾ وَوَصَّىٰ بِهَا إِبْرَاهِيمُ بَنِيهِ وَيَعْقُوبُ بَنِيَّ إِنَّ اللَّهَ اصْطَفَىٰ لَكُمُ الدِّينَ فَلَا تَمُوتُنَّ إِلَّا وَأَنتُمْ مُسْلِمُونَ ﴿١٣٢﴾ أَمْ كُنْتُمْ شُهَدَاءَ إِذْ حَضَرَ يَعْقُوبَ الْمَوْتَ إِذْ قَالَ لِبَنِيهِ مَا تَعْبُدُونَ مِن بَعْدِي قَالُوا نَعْبُدُ إِلَهَكَ وَإِلَهَ آبَائِكَ إِبْرَاهِيمَ وَإِسْمَاعِيلَ وَإِسْحَاقَ إِلَهًا وَاحِدًا وَنَحْنُ لَهُ مُسْلِمُونَ ﴿١٣٣﴾ تِلْكَ أُمَّةٌ قَدْ خَلَتْ لَهَا مَا كَسَبَتْ وَلكُم مَّا كَسَبْتُمْ وَلَا تُسْأَلُونَ عَمَّا كَانُوا يَعْمَلُونَ ﴿١٣٤﴾﴾

[Rappelle-leur] quand son Seigneur lui dit : « Soumets-toi ! », et qu’il répondit : « Je me soumets au Seigneur de l’univers. » 132 C’est cette prescription que fit Abraham à ses enfants, de même que Jacob (Ya’qûb) : « Ô mes enfants ! Allah a choisi pour vous cette religion, soyez donc entièrement soumis [à Allah] jusqu’à la mort. »

133 Étiez-vous présents quand la mort vint à Jacob et qu’il dit à ses fils : « Qu’adorerez-vous après moi ? » Ils répondirent : « Nous adorerons Celui que tu adores, toi et tes pères, Abraham, Ismaël et Isaac, un Dieu Unique auquel nous nous soumettons en toute exclusivité. » 134 Cette communauté est révolue. À elle ce qu’elle a acquis, et à vous ce que vous avez acquis, et on ne vous demandera pas compte de ce qu’ils faisaient.

Ensuite du verset 135 à 141, il est question de ceux qui n’ont pas suivis sa voie :

﴿وَقَالُوا كُونُوا هُودًا أَوْ نَصْرَىٰ تَهْتَدُوا قُلْ بَلْ مِلَّةَ إِبْرَاهِيمَ حَنِيفًا وَمَا كَانَ مِنَ الْمُشْرِكِينَ ﴿١٣٥﴾ قُولُوا ءَامَنَّا بِاللَّهِ وَمَا أُنزِلَ إِلَيْنَا وَمَا أُنزِلَ إِلَىٰ إِبْرَاهِيمَ وَإِسْمَاعِيلَ وَإِسْحَاقَ وَيَعْقُوبَ وَالْأَسْبَاطِ وَمَا أُوتِيَ مُوسَىٰ وَعِيسَىٰ وَمَا أُوتِيَ النَّبِيُّونَ مِن رَّبِّهِمْ لَا نُفَرِّقُ بَيْنَ أَحَدٍ مِّنْهُمْ وَنَحْنُ لَهُ مُسْلِمُونَ ﴿١٣٦﴾ فَإِن ءَامَنُوا بِمِثْلِ مَا ءَامَنْتُمْ بِهِ فَقَدْ أَهْتَدُوا وَإِن تَوَلَّوْا فَإِنَّمَا هُمْ فِي شِقَاقٍ فَسَيَكْفِيكَهُمُ اللَّهُ وَهُوَ السَّمِيعُ الْعَلِيمُ ﴿١٣٧﴾ صِبْغَةَ اللَّهِ وَمَنْ أَحْسَنُ مِنَ اللَّهِ صِبْغَةً وَنَحْنُ لَهُ عَابِدُونَ ﴿١٣٨﴾ قُلْ أَتَحَاجُّونَنَا فِي اللَّهِ وَهُوَ رَبُّنَا وَرَبُّكُمْ وَلَنَا أَعْمَلْنَا وَلَكُمْ أَعْمَلْكُمْ وَنَحْنُ لَهُ مُخْلِصُونَ ﴿١٣٩﴾ أَمْ تَقُولُونَ إِنَّ إِبْرَاهِيمَ وَإِسْمَاعِيلَ وَإِسْحَاقَ وَيَعْقُوبَ وَالْأَسْبَاطَ كَانُوا هُودًا أَوْ نَصْرَىٰ قُلْ ءَأَنتُمْ أَعْلَمُ أَمِ اللَّهُ وَمَنْ

أَظْلَمُ مِمَّنْ كَتَمَ شَهَدَةً عِنْدَهُ مِنَ اللَّهِ وَمَا اللَّهُ بِغَفِيلٍ عَمَّا تَعْمَلُونَ ﴿١٣٥﴾ تِلْكَ أُمَّةٌ قَدْ خَلَتْ لَهَا مَا كَسَبَتْ وَلَكُمْ مَا كَسَبْتُمْ وَلَا تُسْأَلُونَ عَمَّا كَانُوا يَعْمَلُونَ ﴿١٣٦﴾ ﴿

135 Ils disent : « Soyez juifs ou chrétiens, et vous serez bien-guidés. » Réponds : « Non, mais suivons la religion qu'Abraham, en pur monothéiste, a adoptée. Il ne fut point du nombre des polythéistes. » 136 Dites : « Nous croyons en Allah et en ce qu'on nous a révélé, ainsi qu'en ce qu'on a révélé à Abraham, Ismaël, Isaac, Jacob et aux tribus [des fils d'Israël]¹ ; de même qu'en ce qui a été donné à Moïse et Jésus, et en ce qui a été donné aux prophètes par leur Seigneur, sans établir entre eux aucune distinction.² Et c'est à [Allah] que nous sommes exclusivement soumis. » 137 S'ils adoptent la même croyance que la vôtre, c'est qu'ils sont bien-guidés ; et s'ils s'en détournent, c'est qu'ils [ne cherchent qu'à rester] dans la contradiction ! Allah te protégera contre eux. Il est l'Audient, l'Omniscient. 138 [Attachez-vous à] la religion d'Allah³ ! Personne n'établit de religion meilleure qu'Allah, et c'est Lui seul que nous adorons. 139 Dis-leur : « Qu'avez-vous à disputer avec nous au sujet d'Allah, alors qu'il est notre Seigneur et le vôtre ? À nous nos actions et à vous les vôtres ! C'est à Lui seul que nous vouons culte. » 140 Vous prétendez plutôt qu'Abraham, Ismaël, Isaac, Jacob et les tribus [des fils d'Israël] étaient juifs ou chrétiens. Dis-leur : « Qui sait mieux, vous ou Allah ? » Personne n'est plus injuste que celui qui cache un témoignage qu'il détient d'Allah⁴, et Allah n'est pas inattentif à vos agissements. 141 **Cette communauté est révolue. À elle ce qu'elle a acquis, et à vous ce que vous avez acquis, et on ne vous demandera pas compte de ce qu'ils faisaient**

Les deux profils de descendants d'Ibrâhîm d sont exposés l'un à la suite de l'autre, avec à chaque fois la même phrase de conclusion : « Cette communauté est révolue. À elle ce qu'elle a acquis, et à vous ce que vous avez acquis, et on ne vous demandera pas compte de ce qu'ils faisaient »

Le message est clair : la filiation n'est d'aucune utilité, que vos prédécesseurs aient été des croyants pieux (1^{er} exemple) ou des égarés (2^e exemple) vous n'en tirez aucune utilité, ce qui compte ce sont vos actes à chacun de vous.

c. L'antanaclase (الاستطراد)

Il y a en a deux types. Le premier consiste à utiliser un mot deux fois dans une même phrase, mais dans deux sens différents. Le deuxième à aborder deux thèmes dans une phrase qui semble n'en aborder qu'un seul.

Exemple du premier type :

﴿يَبْنِي ءَادَمَ قَدْ أَنْزَلْنَا عَلَيْكُمْ لِبَاسًا يُورِي سَوْءَاتِكُمْ وَرِيشًا وَلِبَاسُ التَّقْوَىٰ ذَٰلِكَ خَيْرٌ
ذَٰلِكَ مِنْ ءَايَاتِ اللَّهِ لَعَلَّهُمْ يَذَّكَّرُونَ ﴿١٦٦﴾﴾

Ô enfants d'Adam, Nous avons fait descendre sur vous un vêtement pour cacher vos nudités, ainsi que des parures. Mais le vêtement de la piété voilà qui est meilleur

Le début du verset rappelle le bienfait que sont les vêtements. Ils protègent et permettent de ne pas rester nu, ce qui serait indigne, et servent également à s'embellir. Ensuite il s'agit des vêtements de la piété, c'est une image pour désigner les signes extérieurs par lesquels la piété d'une personne rejailit. Le bon comportement, la beauté du cœur etc.

Tout comme les vêtements embellissent l'apparence de l'Homme, la piété embellit son être.

Exemple du deuxième type : aborder deux idées dans une phrase qui, en apparence, n'en aborde qu'une seule :

Le verset 172 de la sourate 4 *An Nissâ* :

﴿لَنْ يَسْتَنْكِفَ الْمَسِيحُ أَنْ يَكُونَ عَبْدًا لِلَّهِ وَلَا الْمَلَائِكَةُ الْمُقَرَّبُونَ ﴿١٧٢﴾﴾

Jamais le Messie ne trouve indigne d'être un serviteur d'Allah, ni les Anges rapprochés [de Lui].

Le début du verset « *Jamais le Messie ne trouve indigne d'être un serviteur d'Allah* » est une réponse adressée aux chrétiens qui considèrent Issâ comme étant le fils d'Allah.

Mais la fin du verset : « *ni les Anges rapprochés [de Lui]* » s'adresse aux polythéistes arabes qui prétendaient que les anges étaient les filles d'Allah.

Autre exemple, dans la sourate *Al A'raf*, verset 156 :

﴿وَأَكْتُبُ لَنَا فِي هَذِهِ الدُّنْيَا حَسَنَةً وَفِي الْآخِرَةِ إِنَّا هُدْنَا إِلَيْكَ قَالَ عَذَابِي أُصِيبُ بِهِ مَنْ أَشَاءُ
وَرَحْمَتِي وَسِعَتْ كُلَّ شَيْءٍ فَسَأَكْتُبُهَا لِلَّذِينَ يَتَّقُونَ وَيُؤْتُونَ الزَّكَاةَ وَالَّذِينَ هُمْ بِآيَاتِنَا يُؤْمِنُونَ



Et prescrie pour nous le bien ici-bas ainsi que dans l'au-delà. Nous voilà revenus vers Toi, repentis." Et (Allah) dit : "Je ferai que Mon châtement atteigne qui Je veux. Et Ma miséricorde embrasse toute chose. Je la prescrirai à ceux qui (Me) craignent, acquittent l'aumône (Az-Zakât), et ont foi en Nos signes

Au début du verset l'invocation vient de Mûssâ d « *Et prescriis pour nous le bien ici-bas ainsi que dans l'au-delà. Nous voilà revenus vers Toi, repentis.* » Nous le savons d'après le verset précédent. La suite « *Et (Allah) dit : "Je ferai que Mon châtimeut atteigne qui Je veux. Et Ma miséricorde embrasse toute chose. Je la prescrirai à ceux qui (Me) craignent, acquittent l'aumône (Az-Zakât), et ont foi en Nos signes* » semble logiquement être la réponse d'Allah à l'invocation de Mûssâ, mais en réalité, Allah s'adresse aux gens du livre de la communauté de Mohammed ﷺ, ceux qui ont embrassé l'islam, et non aux croyants de la communauté de Mûssâ. Nous le savons d'après le verset suivant : « *Ceux qui suivent le Messager, le Prophète illettré qu'ils trouvent écrit (mentionné) chez eux dans la Thora et l'Évangile. Il leur ordonne le convenable, leur défend le blâmable, leur rend licites les bonnes choses, leur interdit les mauvaises, et leur ôte le fardeau et les jougs qui étaient sur eux. Ceux qui croiront en lui, le soutiendront, lui porteront secours et suivront la lumière descendue avec lui ; ceux-là seront les gagnants.* » .

Ces effets de styles sont là pour éveiller l'attention du lecteur et lui ajouter un enseignement utile.



Chapitre 3 : La science du tafsîr

1. Les deux types de tafsîr

a. Le tafsîr par les récits rapportés (التفسير بالمأثور – *At Tafsîr bi-l-ma'thûr*)

Il s'agit de l'explication du coran par le coran lui-même, par la sunna et par les explications des compagnons du prophète et des *tâbi'ine*.

C'est le tafsîr de base, le cadre qui empêche de faire dire au texte ce qu'il ne dit pas.

Quelques-uns parmi les plus célèbre

جامع البيان عن تأويل آي القرآن

Jâmi'u-l-bayâni 'an ta'wîli 'âyi-l-qur'ân

Le plus célèbre d'entre eux est le tafsîr de l'imâm *Abû Ja'far Muhammad ibn Jarîr At-Tabarî* (décédé en 310 de l'hégire ٣١٠), c'est le premier, une référence à jamais.

L'imam An Nawawî dit à son sujet qu'il n'a pas d'équivalent. L'imam Ibn Taymiyah dit qu'il est « *le plus authentique, les récits sont accompagnés de leur chaîne de transmission, il ne contient pas d'innovation et ne rapporte pas de récit de gens controversés* ».

تفسير القرآن العظيم مسندا عن رسول الله والصحابة والتابعين

Tafsîru-l-qur'âni-l-'aẓîm musnadan 'an rassûlillah wa-ṣ-ṣahâbati wa-t-tâbi'ine

De l'imam *'Abdu-r-rahmân ibn abî hâtim Ar-Râzî*, décédé en 367 de l'hégire ٣٦٧. L'auteur y a rassemblé ce qui lui a semblé le plus authentique parmi les commentaires rapportés du prophète ﷺ, des compagnons رضى الله عنهم et des *tâbi'ine* رضى الله عنهم.

معالم التنزيل

Ma'âlimu-t-Tanzîl

De l'imam *Muhyi As Sunna Abi Mobammed Al Hussayne ibn Mass'ud Al Baghawî*, décédé en 515 de l'hégire ٥١٥. C'est un résumé du tafsîr de son cheikh *Abu Isshâq Ahmad ibn Muhammad ibn Ibrâhîm Ath-Tha'labî*, décédé en 428 qui s'intitulait *Al Kachf wa-l-bayâne fî tafsîri-l-qur'ân*, auquel il a rajouté beaucoup de commentaires des salafs.

زاد المسير في علوم التفسير

Zâdu-l-masîr fî 'ulûmi-t-tafsîr

De l'imam *Abu-l-faraj 'abdu-r-Rahmân ibnu 'Alî ibnu-l-Janâzî*, décédé en 597 هـ، ce tafsîr s'appuie sur les commentaires des compagnons رضي الله عنهم، des analyses linguistiques et une dose de réflexion, cela de façon concise, sans mentionner toutes les chaînes de transmission.

تفسير القرآن العظيم

Tafsîru-l-qur'âni-l-'azîm

De l'imam *Abû fada'i Ismâ'il ibn Kathîr Ad-damachqî*, décédé en 774 de l'hégire هـ، cette œuvre est un modèle de tafsîr *bi-l-ma'thûr*, l'auteur y rapporte beaucoup de récits des compagnons رضي الله عنهم، en en vérifiant l'authenticité.

Ce tafsîr est très célèbre et très utilisé jusqu'à nos jours. Y sont abordés essentiellement le fiqh et le dogme.

Les critiques que l'on peut faire de ces tafâssîr

Ces œuvres sont bien sur des livres grandioses d'une richesse immense, ils sont la base du tafsîr et leur lecture est indispensable à la bonne compréhension du livre d'Allah ﷻ. Il ne s'agit certainement pas de les déprécier mais Il y a cependant quelques précautions à prendre en les lisant.

a. La faiblesse des récits rapportés

Il y a dans ces tafâssîr beaucoup de hadiths faibles utilisés, tous les exégètes n'ont pas la même exigence dans ce domaine. Que cela soit dans l'authentification des hadiths elle-même ou dans l'utilisation de hadiths faibles.

Cela est d'autant plus vrai concernant les récits des compagnons, car à la base il n'y a pas eu la même rigueur dans l'authentification des paroles des compagnons que dans celle des paroles du prophète ﷺ. Plus particulièrement, beaucoup de récits sont attribués à 'Abdullah ibn 'Abbâs رضي الله عنهم، le compagnon le plus connaisseur de l'exégèse du coran, sans que l'authenticité de la parole soit avérée.

Certains exégètes ont mentionné les chaînes de transmissions des récits rapportés afin qu'elles soient analysées par les spécialistes, mais la plupart ne l'ont pas fait par soucis de concision.

Il ne faut donc pas prendre pour vérité absolues tout ce qui est rapporté.

Sachant que l'interprétation d'un verset vers un sens autre que son sens apparent ne peut être une preuve (*dalîl*) sur laquelle on s'appuie pour extraire le statut juridique d'un acte, excepté si cette interprétation viens du prophète ﷺ lui-même.

b. Le recours aux *isrâ'iliâtes*

Les *isrâ'iliâtes* sont des récits rapportés de la part des gens du livre (surtout les juifs), qui ne sont pas confirmés par le coran ou un hadith authentique. Quasiment tous les *tafâssîr bi-l-ma'thûr* en contiennent. Certains compagnons les prenaient facilement en compte (*'abdullah ibn amr ibn,*

abu bureyra (رضي الله عنه), d'autres au contraire ne les acceptaient pas (*'Abdullah ibn 'Abbás, Abdullah ibn Mass'úd* رضي الله عنه).

Cette prise en compte des *isrá'iliáte* par les compagnons était encadrée par des règles :

- Ils n'acceptaient que ce qui était rapporté par des anciens juifs et chrétiens convertis à l'islam,
- Ils rejetaient toute parole qui contredisait un hadith du prophète ﷺ

Par exemple : *Sa'úd ibn Joubayr* رضي الله عنه dit un jour à *Ibn 'Abbás* رضي الله عنه « *Nanfá al Kibali* dit que le *Mússá* qui a rencontré *al Khidr* n'est pas le *Mússá* des *Bani Isrá'íl* ». *Abdullah ibn 'Abbás* رضي الله عنه lui répondit : « Il se trompe, j'ai entendu *Ubay ibn Ka'b* dire que le messager d'Allah ﷺ avait dit : « *Mússá* se leva pour faire un discours aux *bani Isrá'íl* » (rapporté par *Al Bukhári* et *Muslim*)

Les *isrá'iliáte* se divisent en trois catégories :

- Ce qui est confirmé par le coran et/ou la sunna : nous y croyons
- Ce qui est infirmé par le coran et/ou la sunna : nous n'y croyons pas
- Ce au sujet de quoi le coran et la sunna ne disent rien : nous ne nous prononçons pas

Au sujet de ces dernières, le prophète a dit :

لا تصدقوا أهل الكتاب ولا تكذبوهم وقولوا: ﴿آمنا بالله وما أنزل إلينا﴾ رواه البخاري

Ne confirmez pas ce que disent les gens du livre et ne l'infirmez pas, mais dites ﴿ Nous croyons en Allah et en ce qu'Il nous a révélé ﴾

C'est avec ces précautions qu'ont procédé les compagnons ainsi que leurs élèves (sauf certains cas isolés tels que *Mujáhid* l'élève de *Ibn 'Abbás*). Mais dans les générations suivantes, d'autres ont accepté ces récits. Le problème que posent ces sources, y compris celles qui ne contredisent pas la dernière des révélations, est qu'elles ne sont pas authentifiées. En effet, la science des chaînes de transmission, indispensable à l'authentification des récits, n'existe que chez les musulmans. Donc le sens de ceux qui sont confirmés par le coran et la sunna est correct, mais ils sont inutiles, et ceux sur lesquels la dernière révélation s'est tue, sont invérifiables.

Il est important de rappeler que ces récits ne sont jamais utilisés comme preuve d'une règle juridique, d'une question relative aux adorations ou au dogme. Les exégètes qui y ont recours ne le font que pour avoir des informations sur les prophètes, sur les peuples anciens ou sur ce qui adviendra dans l'au-delà.

Beaucoup de savants ont mis en garde contre l'utilisation de ces récits pour expliquer le coran.

Il est rapporté que le grand *tábi'i* *Abû Bakr ibn 'Ayách* a demandé à *Al A'mach* « pourquoi évitent-ils le tafsír de *Mujáhid* ? », il répondit : « Ils pensent qu'il se renseigne auprès des gens du livre »

Ibn Kathír : « Il faut savoir que la plupart de ce qu'ils disent (*ahl kitab*) n'est que mensonge et calomnie, car cela a été changé et falsifié, peu de récits sont véridiques, et ce qu'ils disent n'a que peu d'intérêt même si c'était authentique ».

b. Le tafsîr issu de la réflexion du *Mufassîr* (التفسير بالرأي – *At Tafsîr Bi-r-Ra'y*)

Dans ce genre de *Tafsîr*, l'exégète ne fait pas que rapporter ce qu'on dit les premières générations mais il partage ses réflexions sur les versets, et le sens profond qu'il y trouve.

Certains récits rapportés des savants blâment ces *tafsîr*, l'explication du coran ne pouvant se faire que d'après la révélation. Mais l'imam *Abû Hamid al Ghazâlî*, dans son œuvre *Ihyâ 'ulûm Ad Dîne*, avance les preuves que cela est autorisé et même nécessaire :

- Nous n'avons pas dans les hadiths, de quoi expliquer tout le coran. Les compagnons et les *tâbi'ine* ont donc forcément interprété selon leur avis.
- Il y a des divergences entre les compagnons exégètes, des divergences parfois inconciliables, ce qui prouve qu'ils ont donné leurs propres avis.
- Le prophète ﷺ a fait une invocation pour que son compagnon 'Abdullah ibn 'Abbâs رضي الله عنه ait la faculté d'interpréter le coran :

اللهم فقهه في الدين وعلمه التأويل

Ô Allah, donne-lui la bonne compréhension de la religion et enseigne-lui l'interprétation

- Allah ﷻ dit dans le verset 83 de la sourate 4 *An Nissâ* :

﴿لَعَلِمَهُ الَّذِينَ يَسْتَنْبِطُونَهُ مِنْهُمْ﴾

Ceux d'entre eux qui savent en découvrir [la réalité et la portée] auraient su

Le mot *يَسْتَنْبِطُونَهُ* *Yastanbitûnahû* signifie « trouver le sens contenu dans les mots »

Mais il y a des écueils à éviter car il ne s'agit évidemment pas de faire dire au texte ce qu'il ne dit pas. Le mufassîr *bi-r-ra'y* ne devra pas :

- Interpréter le coran de façon partielle, biaisée pour que son interprétation suive ses passions comme ceux qui interprètent le coran pour justifier des égarements
- Se précipiter dans la compréhension des mots sans aller dans les tafsîr *bi l ma'thour* pour vérifier que le mot est bien utilisé dans ce sens. Alors que certains mots dans le coran n'ont pas le même sens que dans la langue en général

Le tafsîr *bi-r-ra'y* est encadré par le tafsîr *bi-l-ma'thûr*

Quelques exemples de ce genre de *tafsîr* :

Al muharrar al wajîz fî tafsîri-l-kitâbi-l-'azîz de l'imam *Abû Muhammed Abdu-l-haqq ibni ghâlib ibni 'atîyah al gharnaî al Andalussî* décédé en 541 de l'hégire.

Anwâru-t-tanzîl wa asrâru-t-ta'wîl de l'imam *Naşîru-d-dîne 'Abdullah ibn 'Umar ibn Muhammad al baydâwî ach-châfi'î*, décédé en 685 de l'hégire.

Al bahru-l-muhîd de l'imam *Abu Hayyân muḥammad ibn Yûsuf ibn 'Aly al gharnaî al Andalussî* décédé en 745 de l'hégire.

Fî zilâli-l-qur'ân du martyr *Sayid Qutb* décédé en l'an 1385 de l'hégire (1966)

2. Les sciences nécessaires au *Mufasssir*

L'imâm *As-Suyûtî* dans *Al Itqân fî 'ulûmi-l-qur'ân* dit que le *mufasssir* doit maîtriser 15 sciences :

1. Le sens des mots de la langue arabe

Il s'agit de connaître les différents sens qu'un mot peut recouvrir, mais aussi le sens qu'il avait à l'époque de la révélation, car la langue évolue, il se peut qu'un mot était utilisé à cette époque dans un sens qui n'a plus cours aujourd'hui.

Exemple des différents sens qu'un mot peut recouvrir : le mot *kâfir* (كافر), on le comprend généralement par « mécréant », mais à l'origine ce mot désigne « celui qui couvre ». C'est par extension du sens qu'il est utilisé pour désigner les non-musulmans « celui qui couvre la vérité qui lui est présentée ». Mais il peut être utilisé aussi dans le sens de « agriculteur », car ce dernier enfouit la graine dans la terre. C'est dans ce sens qu'il est utilisé dans le verset 20 de la sourate *Al Hadîd* :

﴿ كَمَثَلِ غَيْثٍ أَعْجَبَ الْكُفَّارَ نَبَاتُهُ ثُمَّ يَهِيجُ فَتَرَاهُ مُصْفَرًّا ثُمَّ يَكُونُ حُطَمًا ۗ ﴾

Elle est en cela pareille à une pluie : la végétation qui en vient émerveille les cultivateurs (kuffâr) puis elle se fane et tu la vois donc jaunie, puis elle devient des débris

Mujâhid l'élève d'*Ibn 'Abbâs* (رضي الله عنهما) a dit : « Il n'est pas permis pour quiconque croit en Allah et jour du jugement, de parler du livre d'Allah s'il n'est pas connaisseur de la langue des arabes ». Cela est rapporté également de l'imâm *Malik*. Une connaissance superficielle ne suffit pas, car un mot peut avoir plusieurs sens, il se peut qu'il en connaisse un alors que dans le verset, le mot a un autre sens.

2. La grammaire (*An-Nahu*)

En arabe, la terminaison de certains mots change selon leur fonction dans la phrase. *An Nahu* est la science qui permet de savoir comment ces terminaisons changent. Il y a parfois plusieurs analyses grammaticales possibles pour un même mot, ce qui influe sur son sens.

Nous avons déjà vu l'exemple du verset 7 de la sourate *Al Imrân* au sujet des versets équivoques :

﴿ وَمَا يَعْلَمُ تَأْوِيلَهُ إِلَّا اللَّهُ ۗ وَالرَّسُخُونَ فِي الْعِلْمِ يَقُولُونَ ءَأَمَّنَّا بِهِ ؗ كُلٌّ مِّنْ عِنْدِ رَبِّنَا ۗ ﴾

Dans ce verset le و en rouge peut être analysé grammaticalement de deux manières, selon l'une d'elles le verset sera traduit :

Ne connais son interprétation qu'Allah et ceux qui sont ancrés dans la science, ils disent « nous y croyons, tout vient de notre Seigneur. »

S'il est analysé de l'autre manière, le sens du verset est :
Ne connais son interprétation qu'Allah, alors que ce qui sont ancrés dans la science disent « nous y croyons, tout vient de notre Seigneur »

Il y a également les verset 21 et 22 de la sourate *Al Buruj*

﴿بَلْ هُوَ قُرْآنٌ مَّجِيدٌ ﴿٢١﴾ فِي لَوْحٍ مَّحْفُوظٍ﴾

Mais c'est un Coran majestueux, dans une table gardée

Selon la lecture de *Hafs*, le dernier mot est vocalisé ainsi : *Mahfouzine*, dans ce cas ce mot est l'adjectif de « table », c'est donc la table qui est gardée. Alors que selon la lecture de *Warsh* c'est ainsi : *Mahfouzune*, dans ce cas, ce mot est l'adjectif de « coran », c'est donc le coran qui est gardé.

Nous voyons, qu'en fonction de l'analyse grammaticale choisie, le sens diffère, il faut donc avoir une grande connaissance de la science de *An Nahu* pour saisir tous les sens possibles.

3. La morphologie (*As-Sarf*)

Alors que *An Nahu* est la science qui se préoccupe du mot dans le contexte d'une phrase, et qui permet de déterminer sa terminaison en fonction de ce contexte, l'objet d'étude de *As Sarf*, est la construction du mot lui-même. La plupart des mots arabes sont formés d'une racine de 3 ou 4 lettres, auxquelles sont parfois ajoutés d'autres lettres.

La méconnaissance de cette science peut entraîner de grandes erreurs de compréhension. Az *Zamakbhari* (l'un des grands connaisseurs de la langue arabe) expose une erreur répandue dans le tafsir du verset 71 de la sourate *Al Isra* :

﴿يَوْمَ نَدْعُوا كُلَّ أُنَاسٍ بِإِمْئِهِمْ﴾

Le Jour où Nous appellerons chaque communauté d'hommes, accompagnés de leur « imâm »

« Certains ont dit que le mot *Imâm* (إِمَام) était le pluriel de *Oum* (أُم) « mère », et donc que les gens seront ressuscités avec leur mère. Or, « *Imâm* » n'est pas le pluriel de « *Oum* ». Ici « *Imâm* » peut avoir deux significations : leur guide, c'est-à-dire leur prophète, ou leur livre de comptes. Ce mot peut prendre le sens de livre car dans la sourate *Yacine*, Allah dit :

﴿إِنَّا نَحْنُ نُحْيِي الْمَوْتَىٰ وَنَكْتُبُ مَا قَدَّمُوا وَءَاتَاهُمْ كُلَّ شَيْءٍ أَحْصَيْنَاهُ فِي إِمَامٍ مُّبِينٍ ﴿١٧﴾﴾

C'est Nous qui ressuscitons les morts et faisons consigner leurs actes et leurs conséquences. Et Nous avons recensé toute chose dans un « Imâm » explicite.

4. Connaître les dérivés des mots

Cette connaissance fait aussi partie de la science de la morphologie (*As sarf*), mais il s'agit plus précisément des dérivés des mots. Les mots arabes ont une racine de 3 ou 4 lettres, une racine dont le sens correspond à un domaine. Cette racine est déclinée sous plusieurs formes, plusieurs « modèles » de mot, qui auront chacun leur sens propre mais toujours dans le domaine de la racine.

Exemple : la racine ك ت ب (K T B)

Cette racine concerne l'écriture, à partir de cette racine, plusieurs mots ont été formés :

Kātib (un écrivain) : كَاتِبٌ

Maktûb (ce qui est écrit, le destin) : مَكْتُوبٌ

Maktab (un bureau) : مَكْتَبٌ

Maktaba (une librairie ou une bibliothèque) : مَكْتَبَةٌ

Il y a des mots rares dans le coran qui nécessitent, pour connaître leur sens, de remonter à leur racine, il faudra donc savoir distinguer les lettres de la racine et les lettres qui sont en plus.

Parfois, un mot peut être affilié à plusieurs racines, ce qui va influencer sur son sens. Par exemple le surnom du prophète *ʿĪsā* (Jésus) ﷺ « *Al Massīh* » (المسيح). Il y a des divergences sur le sens de ce mot car sa racine peut être *S I Ḥ* (س ي ح), dans ce cas cela signifierait « celui qui parcourt la terre ». Ce qui est cohérent car *ʿĪsā* ﷺ parcourait la terre pour appeler son peuple les *Banū Isrāʾīl* à son message.

Mais il est possible aussi que sa racine soit *M S Ḥ* (م س ح) qui signifie frotter, passer la main. *Al Massīh* signifierait alors celui qui passe la main ou qui frotte. Il y deux raisons possibles pour qu'il eut été surnommé ainsi : Les *banū isrāʾīl* avait pour habitude d'oindre les bébés d'huile, ce qui fut fait pour lui, dans ce cas le sens serait « celui qui est oint » (ce type de mot peut avoir le sens de celui qui fait ou de celui à qui on fait), ou ce surnom serait relatif au fait qu'il passait la main sur les malades pour les guérir.

5. *ʿilm al Maʿānī*

Cette science fait partie de la rhétorique. Il s'agit de construire le propos de la façon qui convient à la situation et selon l'effet voulu. Il est préférable parfois de faire des phrases longues et détaillées, parfois au contraire des phrases concises et plus frappante. Il y a l'utilisation de la forme interrogative alors que le l'objectif du propos n'est pas de poser une question mais de faire une affirmation.

﴿أَلَيْسَ اللَّهُ بِأَحْكَمَ الْحَاكِمِينَ﴾

Allah n'est-il pas le plus sage des juges ?

Il y a également l'utilisation des pronoms à la deuxième personne et à la troisième personne. La sourate *Al fātiḥa* est un dialogue entre celui qui la récite et son Créateur. Nous voyons que dans les quatre premiers versets, nous parlons d'Allah à la troisième personne, comme si nous parlions de quelqu'un d'absent :

﴿بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ ﴿١﴾ الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ ﴿٢﴾ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ ﴿٣﴾ مَلِكِ يَوْمِ الدِّينِ ﴿٤﴾﴾



Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux

Toute la louange appartient à Allah, Seigneur des mondes

Le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux

Détenteur du jour du jugement

Ensuite, le récit passe à la deuxième personne, nous nous adressons directement à Allah
ﷻ :

إِيَّاكَ نَعْبُدُ وَإِيَّاكَ نَسْتَعِينُ ﴿٥﴾ أَهْدِنَا الصِّرَاطَ الْمُسْتَقِيمَ ﴿٦﴾

C'est Toi que nous adorons et c'est de Toi dont nous implorons le secours

Guide-nous sur le droit chemin

La *fātiḥa*, que nous récitons dans chaque prière, nous guide dans notre rapprochement progressif vers le Tout Puissant, en commençant par le mentionner à la troisième personne pour ensuite s'adresser directement à Lui.

6. 'Ilm al Bayâne

Il s'agit également de rhétorique, et plus précisément de l'utilisation des différentes façons d'exprimer une idée : le sens propre, le sens figuré, l'allusion

7. Al Badf'

Toujours une discipline de la rhétorique, il s'agit des effets de style utilisés pour embellir la parole et la rendre plus marquante.

8. La science des variantes de lecture

Lorsqu'un verset offre plusieurs possibilités d'interprétation, il se peut que le recours aux autres manières de le réciter indique le sens qu'il faut lui donner. Généralement, les variantes de lecture présentent des sens différents d'un même verset, mais ces sens ne se contredisent pas, cela ne fait qu'enrichir les enseignements dudit verset. L'exégète devra alors connaître les variantes de lecture pour savoir les différentes significations qu'englobe le verset.

9. Les fondements de la croyance

Cela est nécessaire pour savoir comment appréhender les versets qui ne peuvent être compris selon leur sens apparent car cela contredirait les fondements de la croyance. Comme de croire que les deux mains d'Allah seraient similaires aux mains des créatures.

10. Les fondements du fiqh

Connaître la méthodologie à suivre pour extraire les règles juridiques des versets.

Exemple : l'utilisation de l'impératif implique-t-elle toujours l'obligation ?

11. Connaitre les causes de la révélation

Pour avoir une compréhension plus fine des versets et savoir à quelle situation ils correspondent.

12. L'abrogeant et l'abrogé

13. Le fiqh, la jurisprudence

14. La connaissance des hadiths qui clarifient le sens des versets

15. Être de ceux à qui Allah a donné la clairvoyance

Il s'agit du surplus de science qu'Allah octroie aux sincères qui mettent en pratique ce qu'ils apprennent.

Il y a une parole souvent citée qui n'est pas un hadith mais dont le sens est vrai

"من عمل بما علم ورتّه الله علم ما لم يعلم"

Celui qui met en pratique ce qu'il apprend, Allah lui octroie une science qu'il ne savait pas

L'imam *Az Zarkashi* dit dans son livre *al burhan fi 'ulûmi-l-qur'ân* : « Sache qu'une personne ne peut avoir la compréhension de la révélation, ne peut avoir accès à ses secrets, alors que son cœur est rempli d'innovation (déviance dans la croyance et les actes d'adoration), d'orgueil, de passion, d'amour de ce bas monde, alors qu'il persiste à commettre les petits péchés, alors qu'il ne concrétise pas sa foi dans ses actes, qu'il se fie à des *moufassir* qui n'a pas la science requise. Ces choses empêchent de comprendre le coran »

Lorsque l'on est sincère et que l'on met en pratique ce que l'on apprend, Allah bénit notre science en nous facilitant la compréhension et la mémorisation mais en plus de cela il donne une science en plus de ce que l'on acquiert par nos efforts.

La compréhension profonde du coran est un trésor qui se mérite. Il faut pour cela mener la vie qui sied aux gens du coran. C'est ce que nous allons développer dans le prochain chapitre.

Chapitre 4: Avoir accès aux trésors du coran

1. Un mode de vie

Les trésors du coran ne sont pas accessibles à n'importe qui. Ils sont réservés à ceux qui se purifient et les recherche sincèrement. Pour se faire c'est tout un mode de vie qu'il faut mettre en place.

La purification du cœur

La première condition nécessaire pour profiter vraiment du coran est d'être dans une démarche de purification du cœur.

Dans les premiers versets de la sourate *Al Baqarah*, Allah présente le coran :

﴿ذَلِكَ الْكِتَابُ لَا رَيْبَ فِيهِ هُدًى لِّلْمُتَّقِينَ ﴿٢﴾﴾

Voici le Livre au sujet duquel il n'y aucun doute

Un guide pour les pieux

Il est bien dit qu'il est un guide pour les pieux, pour ceux qui se réforme et cherchent à se conformer à la vérité. Le coran s'adresse à l'humanité mais n'en tirera vraiment profit que ceux dont le cœur est illuminé par la piété.

Combien ont lu le coran mais sont resté fermé à l'appel de la vérité, parfois sa lecture peut même être source d'égarement :

﴿يُضِلُّ بِهِ كَثِيرًا وَيَهْدِي بِهِ كَثِيرًا وَمَا يُضِلُّ بِهِ إِلَّا الْفَاسِقِينَ ﴿٢٦﴾﴾

Par lui, Il en égare beaucoup et Il en guide beaucoup, mais Il n'égare par lui, que les transgresseurs (2 :26)

Ne seront guidés par le coran que les croyants qui veulent se rapprocher du Créateur b

﴿يَأْتِيهَا النَّاسُ قَدْ جَاءَتْكُمْ مَوْعِظَةٌ مِّن رَّبِّكُمْ وَشِفَاءٌ لِّمَا فِي الصُّدُورِ وَهُدًى وَرَحْمَةٌ

لِّلْمُؤْمِنِينَ﴾

Ô les gens ! Vous est venue une exhortation de la part de votre Seigneur, une guérison pour le contenu des poitrines, un guide et une miséricorde pour les croyants

﴿قَدْ جَاءَكُمْ مِّنَ اللَّهِ نُورٌ وَكِتَابٌ مُّبِينٌ ﴿٥﴾ يَهْدِي بِهِ اللَّهُ مَنِ اتَّبَعَ رِضْوَانَهُ سُبُلَ السَّلَامِ﴾

Est venu à vous de la part d'Allah, une lumière et un livre clair

Allah guide par lui sur le chemin du salut, quiconque cherche son agrément

Il convient donc de commencer par former son cœur, le préparer à recevoir la lumière, en le purifiant des impuretés que sont les maladies du cœur telles que la jalousie, l'avarice, l'orgueil etc. La lumière du coran n'entre pas dans un cœur rempli d'impuretés.

Au sujet de l'orgueil Allah ﷻ dit :

﴿سَأَصْرِفُ عَنْ آيَاتِيَ الَّذِينَ يَتَكَبَّرُونَ فِي الْأَرْضِ بِغَيْرِ الْحَقِّ وَإِنْ يَرَوْا كُلَّ آيَةٍ لَا يُؤْمِنُوا بِهَا وَإِنْ يَرَوْا سَبِيلَ الرُّشْدِ لَا يَتَّخِذُوهُ سَبِيلًا وَإِنْ يَرَوْا سَبِيلَ الْعِغْيِ يَتَّخِذُوهُ سَبِيلًا ذَلِكَ بِأَنَّهُمْ كَذَّبُوا بِآيَاتِنَا وَكَانُوا عَنْهَا غَافِلِينَ﴾

Je détournerai de mes versets (signes) ceux qui s'enorgueillissent sur terre sans droit, et s'ils voyaient tous les signes, ils n'y croiraient pas, s'ils voyaient le chemin de la droiture, ils ne l'emprunteraient pas et s'ils voyaient le chemin de l'égarement ils l'emprunteraient. Cela, car ils ont nié nos signes et étaient insouciant

Allah ne dévoile pas Ses trésors à un cœur qui ne le mérite pas. La purification du cœur commence par éviter de commettre les interdits. Les péchés laissent une trace sur le cœur et finissent par l'envelopper. Celui-ci devient alors insensible à la parole d'Allah et la raison n'a plus accès à sa compréhension.

L'imam *At Tirmidhî* rapporte d'après *Abu Hureyra* رضي الله عنه, que le prophète ﷺ a dit :

Lorsque le serviteur commet un péché, un point noir apparaît sur son cœur, s'il cesse, demande pardon et se repent, son cœur en est purifié, s'il continue la tache augmente au point de recouvrir son cœur, et c'est ce dont Allah parle dans lorsqu'Il dit "Non mais leurs cœurs ont été recouverts de ce qu'ils faisaient"

La parole d'Allah dont le prophète parle ici, se trouve dans la sourate *Al Mutaffifîne*, et de qui parle-t-il ?

﴿الَّذِينَ يُكَذِّبُونَ بَيِّمَاتِ الدِّينِ ﴿١١﴾ وَمَا يُكَدِّبُ بِهِ إِلَّا كُلُّ مُعْتَدٍ أَثِيمٍ ﴿١٢﴾ إِذَا تُتْلَىٰ عَلَيْهِ آيَاتُنَا قَالِ اسْطِيرُ الْأَوَّلِينَ ﴿١٣﴾ كَلَّا بَلْ رَانَ عَلَىٰ قُلُوبِهِم مَّا كَانُوا يَكْسِبُونَ ﴿١٤﴾﴾

Ceux qui nient le jour du jugement

Et ne le nie que le transgresseur pécheur

Lorsqu'on lui récite nos versets il dit : « ce sont des contes anciens ! »

Mais non, c'est plutôt leur cœur qui a été enveloppé de ce qu'ils commettaient

La trace des péchés sur le cœur, a rendu ce dernier imperméable aux versets du coran.

Mais les péchés des membres ne sont que le fruit d'un mauvais arbre dont la racine se trouve dans le cœur. Une maladie du cœur, par exemple la jalousie, engendre une volonté (faire du mal au jaloué), qui engendre un acte. Celui qui chemine vers Allah ne peut se suffire de réprimer ses membres face à la tentation. C'est un combat dont il ne sortira que rarement

vainqueur. Il se doit d'attaquer le mal à la racine, c'est-à-dire, purifier son cœur du mauvais penchant qui le pousse à commettre l'interdit.

Tout comme, il faut se purifier par les ablutions pour toucher le livre composé de feuilles et d'encre qui renferme la parole d'Allah, le cœur aussi doit être purifier pour être touché par le sens des versets et leurs enseignements profonds.

Un contact quotidien avec le coran

Parallèlement il convient de prendre l'habitude d'avoir un contact quotidien avec le Coran. S'imposer comme règle de vie, de lire le Coran chaque jour, pas un jour ne doit passer sans avoir lu des versets du Coran.

Lorsque l'on prend ce chemin de contact quotidien avec le Coran et de purification de nos cœurs et de nos actes en y mettant toute la sincérité possible, alors petit à petit, Allah nous dévoile ses délices et une relation s'instaure avec Sa Parole, une relation d'amour.

C'est par cette relation d'amour qu'il devient notre ami intime.

On trouve alors du plaisir même dans le fait de réciter, si l'on récite à voix haute, en respectant les règles de tajwîd et la bonne prononciation des lettres, la simple lecture devient un véritable plaisir.

Il est donc nécessaire de se fixer un programme quotidien de lecture du coran et en faire une priorité. Un moment de la journée durant lequel je ne suis disponible pour personne. Il sera préférable de fixer un objectif réaliste, en priorisant la qualité sur la quantité.

Une petite action faite avec constance et régularité sera toujours plus profitable qu'une grande action éphémère. C'est ce que nous dit le prophète a dans un hadith rapporté par Al Bukhârî : « *L'action la plus aimée par Allah est la plus durable, même si c'est peu* ».

Cette lecture doit être un moment de conversation entre soi et notre Créateur. Il convient de s'isoler et de lire à haute voix en méditant sur le sens des versets. En se demandant quel est l'enseignement qu'Allah a voulu me transmettre dans ce passage, et comment le mettre en pratique dans ma vie.

2. *Les bonnes manières envers le coran*

Le Coran est la parole d'Allah ﷻ qui contient la voie de la réussite dans ce bas monde et dans l'au-delà. Ça n'est pas un livre comme les autres, on ne se comporte pas avec ce Livre comme avec les autres livres.

﴿إِنَّهُ لَقُرْآنٌ كَرِيمٌ فِي كِتَابٍ مَّكْنُونٍ لَا يَمَسُّهُ إِلَّا الْمُطَهَّرُونَ﴾

Il est certes un noble Coran dans un livre bien gardé seul les purifiés le touchent (56 :77)

Le minimum du comportement à avoir envers le *muşhaf* est d'être en état de pureté rituel lorsqu'on le touche. Au-delà de la question de fiqh et des divergences qui l'accompagnent, il s'agit de respect pour le support qui renferme la parole du Tout-Puissant.

Avant de commencer la lecture il nous faut dire la formule : أعوذ بالله من الشيطان الرجيم (*A 'udhu billâhi minach-chaytâni-r-rajîm* : Je me réfugie auprès d'Allah contre satan le lapidé) ; comme il est préconisé dans le verset 98 de la sourate *An Nabl* :

﴿فَإِذَا قَرَأْتَ الْقُرْآنَ فَاسْتَعِذْ بِاللَّهِ مِنَ الشَّيْطَانِ الرَّجِيمِ﴾

Lorsque tu lis le coran, alors demande la protection d'Allah contre satan le lapidé

Au moment de la lecture, l'imam *Abu Hâmid Al Ghazâlî* dans *Ihyâ 'ulûm ad-dîne*, dit qu'il est préférable de se mettre dans une position emprunte de respect, la meilleure étant debout dans la prière, ensuite assis, bien droit sans s'adosser contre un mur.

La lecture allongée n'est pas interdite et procure des récompenses *bi idhnillab* mais est moins appropriée. Allah ﷻ dit dans le verset 191 de la sourate 3 *Al Imrân* :

﴿الَّذِينَ يَذْكُرُونَ اللَّهَ قِيَمًا وَقُعُودًا وَعَلَىٰ جُنُوبِهِمْ وَيَتَفَكَّرُونَ فِي خَلْقِ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ ۗ﴾

Ceux qui mentionne Allah debout, assis, allongé sur leur flanc et qui méditent sur la création des cieux et de la terre

D'après l'imam *Al Ghazâlî*, les positions sont citées par ordre de préférence.

Il convient également de ne pas poser quoique ce soit sur un mushaf. Un savant a dit : « Je n'ai jamais posé un livre de hadiths sur un *mushaf*, ni un livre de *fiqh* sur un livre de *hadiths*, ni un livre de grammaire sur un livre de *fiqh* ». Il n'est pas question ici d'interdiction jurisprudentielle mais de *adab* envers le coran.

Ne pas mettre une récitation du coran en bruit de fond

Certains ont la mauvaise habitude de mettre une récitation du coran, dans la voiture ou autre, puis la couvre par des discussions ou pensent à autre chose. La récitation devient comme une musique de fond. Cela est un manque de respect, lorsque le coran est récité c'est pour être écouté. Allah ﷻ dit dans le verset 204 de la sourate *al a'râf* :

﴿وَإِذَا قُرِئَ الْقُرْآنُ فَاسْتَمِعُوا لَهُ وَأَنْصِتُوا لَعَلَّكُمْ تُرْحَمُونَ﴾

Et lorsque le coran est lu alors écoutez avec attention et faites silence, afin qu'il vous soit fait miséricorde

3. *Le Tadabbar ou la réflexion profonde sur le sens des versets et les enseignements qu'ils contiennent*

La finalité de la révélation du coran est qu'il soit pris comme guide de la vie. Cela passe par une lecture avec méditation (*Tadabbur*). Le *tadabbur* consiste à atteindre le sens profond des versets.

Allah ﷻ nous dit :

﴿ كِتَابٌ أَنْزَلْنَاهُ إِلَيْكَ مُبَارَكٌ لِيَدَّبَّرُوا آيَاتِهِ ۖ وَلِيَتَذَكَّرَ أُولُو الْأَلْبَابِ ۚ ﴾

Ceci est un Livre béni que Nous t'avons révélé, afin que [les hommes] méditent sur ses versets et que ceux qui sont doués de raison en tirent une exhortation (38 : 29)

﴿ أَفَلَا يَتَدَبَّرُونَ الْقُرْآنَ ۚ وَلَوْ كَانَ مِنْ عِنْدِ غَيْرِ اللَّهِ لَوَجَدُوا فِيهِ اخْتِلَافًا كَثِيرًا ۚ ﴾

Ne méditent-ils pas sur le Coran ? S'il provenait d'un autre qu'Allah, ils y trouveraient maintes contradictions (4 : 82)

Il est donc préférable de lire moins en quantité mais en méditant plus. C'est ainsi que l'âme s'imprègne des enseignements du coran.

Il est rapporté de *Zayd Ibn Thâbit* رضي الله عنه : « Je préfère lire le coran en un mois qu'en 15 jours, le lire en 15 jours m'est préférable qu'en 10 jours, le lire en 10 jours m'est préférable que de le lire en 7 jours : Je m'arrête et invoque »

Lire plus lentement laisse le temps à la réflexion, à la méditation. Ainsi se rendre compte de la densité des versets, peu de mots si riches en enseignements, que c'est un océan de sagesse, de savoir, de se rendre compte de la pertinence des métaphores, et la perfection de l'argumentation.

Lorsque la lecture est trop rapide, le lecteur passe à côté de ces subtilités, la qualité de la lecture doit passer avant sa quantité.

Il est parfois nécessaire de répéter un même verset plusieurs fois pour bien le méditer. C'est ce que faisaient parfois, le prophète a et les compagnons. Il est rapporté que le messager d'Allah a a prié toute une nuit en ne récitant qu'un verset dans ses prières :

﴿ إِنْ تَعَذَّبْتَهُمْ فَإِنَّهُمْ عِبَادُكَ ۖ وَإِنْ تَغْفِرْ لَهُمْ فَإِنَّكَ أَنْتَ الْعَزِيزُ الْحَكِيمُ ۚ ﴾

Si Tu les châties, ils sont tes serviteurs, et si Tu leur pardonne, Tu es certes le puissant, le sage

Il est rapporté que *Tamim Ad Dâri* رضي الله عنه a, quant à lui, passé une nuit en prière en récitant uniquement :

﴿ أَمْ حَسِبَ الَّذِينَ اجْتَرَحُوا السَّيِّئَاتِ أَنْ نَجْعَلَهُمْ كَالَّذِينَ ءَامَنُوا وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ سَوَاءً ۚ ﴾

﴿ تَحْيَاهُمْ وَمَمَاتُهُمْ سَاءَ مَا يَحْكُمُونَ ۚ ﴾

Ceux qui commettent des mauvaises actions comptent-ils que Nous allions les traiter comme ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres, dans leur vie et dans leur mort? Comme ils jugent mal,

D'autres récits identiques sont rapportés au sujet de 'A'icha رضي الله عنها et de nombreux *tâbi'ine*.

Abû Sulaymane Ad-Dârâni, un grand maitre spirituel du 3^{ème} siècle de l'hégire a dit : « Je prie durant 4 ou 5 nuits avec un seul verset, je ne passe pas à un autre tant que je n'ai pas terminer ma réflexion sur lui. »

Provoquer de la tristesse et des pleurs

La lecture du coran avec conscience et recueillement doit engendrer une certaine tristesse et des larmes. Allah b dit :

﴿قُلْ ءَامِنُوا بِهِ ؕ أَوْ لَا تُؤْمِنُوا إِنَّ الَّذِينَ أُوتُوا الْعِلْمَ مِنْ قَبْلِهِ إِذَا يُتْلَىٰ عَلَيْهِمْ يَخِرُّونَ لِلْأَذْقَانِ سُجَّدًا. ﴿١٣٧﴾ وَيَقُولُونَ سُبْحَانَ رَبِّنَا إِنْ كَانَ وَعْدُ رَبِّنَا لَمَفْعُولًا ﴿١٣٨﴾ وَيَخِرُّونَ لِلْأَذْقَانِ يَبْكُونَ وَيَزِيدُهُمْ خُشُوعًا ۗ ﴿١٣٩﴾﴾

Dis: "Croyez-y ou n'y croyez pas. Ceux à qui la connaissance a été donnée avant cela, lorsqu'on le leur récite, tombent, prosternés, le menton contre la terre". et disent : "Gloire à notre Seigneur, La promesse de notre Seigneur est assurément accomplie." Et ils tombent sur leur menton, pleurant, et cela augmente leur humilité.

Dans le verset 83 de la sourate 5 Al Mâ'ida, Allah ﷻ fait aussi l'éloge des chrétiens qui reconnaissent la vérité à l'écoute du coran :

﴿وَإِذَا سَمِعُوا مَا أُنزِلَ إِلَى الرَّسُولِ تَرَىٰ أَعْيُنُهُمْ تَفِيضُ مِنَ الدَّمْعِ مِمَّا عَرَفُوا مِنَ الْحَقِّ يَقُولُونَ رَبَّنَا ءَامَنَّا فَآكْتُبْنَا مَعَ الشَّاهِدِينَ ﴿٨٣﴾﴾

Et quand ils entendent ce qui a été descendu sur le Messenger [Mohammed], tu vois leurs yeux déborder de larmes, parce qu'ils ont reconnu la vérité. Ils disent : "Ô notre Seigneur, Nous croyons, Inscris-nous donc parmi les témoins (de la véracité du Coran),

Il est rapporté d' *Ibn 'Abbas* رضي الله عنه : « Lorsque vous récitez la fin de sourate *al isrà*, ne vous empressez pas de vous prosterner avant de pleurer, si vous ne pleurez pas faites comme si, efforcez-vous de pleurer, si votre œil ne pleure pas, que votre cœur le fasse » Le pleur du cœur c'est de ressentir la crainte et la tristesse.

Pourquoi ? Car le coran annonce un châtement terrible, pour ceux qui ne croient pas, il nous dit aussi que beaucoup d'êtres humains, de par leur ignorance, leur orgueil et leur insouciance connaîtront ce châtement.

Il annonce un jour terrible, le jour du jugement, qui sera effrayant pour tout le monde.

Et le croyant lorsqu'il lit ces menaces craint lui-même de les vivre car personne ne peut affirmer que ses actes sont acceptés par Allah.

Souvent Allah nous présente les deux issues possibles : Le châtiment de l'enfer et les délices du paradis. Mais lorsque l'être humain se trouve en face d'un danger et d'une chose qu'il aime, son attention se portera sur le danger avant de se porter sur ce qu'il aime. C'est pourquoi c'est le sentiment de tristesse qui doit dominer.

Le prophète a nous a même recommandé de faire semblant de pleurer si on n'y parvient pas. D'après *Sa'd Ibn Abi Waqqâs*, le prophète a dit : « *Récitez le coran et pleurez, si vous ne pleurez pas, faites semblant de pleurer* » Rapporté par *Ibn Mâjah*.

L'imam *Al Ghazâlî* dit s'efforcer de pleurer signifie : s'efforcer de ressentir de la tristesse dans le cœur. Que le lecteur se concentre sur les menaces de châtiment dans ce bas monde et dans l'au-delà, puis sur ses manquements, sur ses désobéissances. Ainsi la tristesse et la crainte ne peuvent qu'envahir son cœur et faire couler des larmes, si ce n'est pas le cas, il doit absolument purifier son cœur pour retrouver cette sensibilité.

Les 3 actes de cœur qui doivent précéder le *tadabbur*

D'après l'imam *Abu Hâmid al Ghazâlî*, il y a trois actes intérieurs à accomplir avant de commencer la lecture avec *tadabbur* :

Réaliser la grandeur de la parole que l'on va lire, Réaliser la grandeur de celui qui parle, être concentrer et effacer les inclinaisons de son âme

- La grandeur de la parole que l'on va lire

Avant de commencer la lecture il faut se concentrer sur le fait que je vais lire la parole d'Allah. Le Tout Puissant Créateur des cieux et de la terre, celui qui contrôle mon existence et tout cet univers va me parler par le biais de Son livre. Cette parole qu'Il a révélé du haut de sept cieux.

Se rendre compte de la bonté d'Allah, de l'immense bienfait de nous avoir donné accès à Sa parole. Qui sommes-nous, créatures faibles et vils, pour avoir accès à la parole d'Allah ﷻ qui est l'un de Ses attributs ? Cette parole qu'Il a exprimée avec des mots dans une langue humaine.

Il faut aussi se remémorer avant la lecture que **tout ce qui s'y trouve, m'est adressé personnellement.**

Chaque ordre, chaque interdiction nous sont adressés à chacun de nous personnellement.

Chaque information, chaque description, chaque histoire des peuples anciens et de leurs Prophètes, contiennent un enseignement pour tout un chacun.

Le Coran n'est pas un livre d'histoire, ces récits nous ont été révélés pour que nous les lisions, nous les méditations, nous en tirions les enseignements qui s'y trouve, pour mettre en pratique ces enseignements dans nos vies.

Il faudra donc prendre le *muşhaf* avec l'état d'esprit de celui qui ouvre une lettre qui lui est personnellement adressée.

- La grandeur de Celui qui parle

Prendre conscience que Celui qui parle est le Créateur des cieux et de la terre, Celui qui détient ma vie dans Sa main, ainsi que la vie de toutes les créatures. Celui qui connaît l'apparent et le caché, le passé le présent, le futur, l'infiniment petit comme l'infiniment grand, rien ne Lui échappe.

﴿وَعِنْدَهُ مَفَاتِيحُ الْغَيْبِ لَا يَعْلَمُهَا إِلَّا هُوَ وَيَعْلَمُ مَا فِي الْبَرِّ وَالْبَحْرِ وَمَا تَسْقُطُ مِنْ وَرَقَةٍ إِلَّا

يَعْلَمُهَا وَلَا حَبَّةٍ فِي ظُلْمَتِ الْأَرْضِ وَلَا رَطْبٍ وَلَا يَابِسٍ إِلَّا فِي كِتَابٍ مُبِينٍ ﴿٥٩﴾

C'est Lui qui détient les clefs de l'Inconnaissable. Nul autre que Lui ne les connaît. Et Il connaît ce qui est dans la terre ferme, comme dans la mer. Et pas une feuille ne tombe qu'Il ne le sache. Et pas une graine dans les ténèbres de la terre, rien de frais ou de sec, qui ne soit consigné dans un Livre explicite.

C'est Sa parole que je m'apprête à lire !

Avoir conscience qu'il s'agit de la parole d'Allah ﷻ, implique aussi que je m'y soumette malgré les inclinaisons de mon âme. Cela signifie que si après avoir lu des versets, les avoir compris et médités, je ressens une gêne par rapport à ce que j'ai compris, mon égo me dit : « moi je pense autrement », si quelque chose me paraît dur, alors c'est mon opinion que je dois remettre en question et mon *nafs* que je dois éduquer. Ce n'est pas le Coran qui serait dans l'erreur.

Nous avons tous un « background » culturel et idéologique, parfois même sans en être conscient, le Coran est là aussi pour nous purifier de nos mauvaises conceptions, de nos positions erronées et de nos virus idéologiques.

Lorsque cela arrive, si l'on sent une résistance, une gêne par rapport à un passage coranique, il ne faut pas l'occulter et faire comme si de rien n'était. Il faut absolument se tourner vers un connaisseur, une personne qui a étudié les sciences islamiques et qui saura répondre avec sagesse. Cette personne saura expliquer les tenants et les aboutissants de ce qui est dit, et comment cela s'inscrit dans la sagesse de l'islam.

Une fois l'explication donnée, il s'agira de se soumettre et si la personne ressent encore une gêne par rapport à cet enseignement, il faudra remettre en question sa position. Cela signifie qu'il y a un biais dans son raisonnement, une mauvaise conception dont elle doit se purifier.

Se soumettre ne veut pas dire ne pas se poser de question

Se poser des questions n'est jamais un problème, le Coran étant la vérité à l'état pur, il n'y a aucun tabou ni question qui fâche. Le croyant peut donc chercher des réponses à toutes ses interrogations. Le plus important est l'état d'esprit avec lequel il se les pose. Tant que le

postulat de base est que ce que renferme le coran est la vérité, que je la comprene ou non, Allah sait tout et je ne sais rien, mais je ne comprends pas telle chose, je cherche à comprendre, sans rébellion ni défis vis-à-vis de la parole d'Allah, alors il n'y a aucun problème. Au contraire, Allah nous demande de chercher à comprendre.

Nous avons en cela l'exemple de notre père Ibrahim d, l'ami intime d'Allah, dont la foi et la sincérité ne saurait être remise en question. Dans la sourate Al Baqarah, nous apprenons qu'il a demandé à Allah comment Il ressusciterait les morts, son Seigneur lui expliqua sans le blâmer d'avoir posé cette question :

﴿وَإِذْ قَالَ إِبْرَاهِيمُ رَبِّ أَرِنِي كَيْفَ تُحْيِي الْمَوْتَىٰ قَالَ أَوْ لَمْ تُؤْمِنْ قَالَ بَلَىٰ وَلَٰكِن لِّيَبْطِئَنَّ قَلْبِي ۖ
 قَالَ فَخُذْ أَرْبَعَةً مِّنَ الطَّيْرِ فَصُرْهُنَّ إِلَيْكَ ثُمَّ أَجْعَلْ عَلَىٰ كُلِّ جَبَلٍ مِّنْهُنَّ جُزْءًا ثُمَّ ادْعُهُنَّ يَأْتِينَكَ
 سَعِيًّا وَأَعْلَمْ أَنَّهُ اللَّهُ عَزِيزٌ حَكِيمٌ ﴿٢٦﴾﴾

Lorsqu'Ibrâhîm dit : « Seigneur, montre-moi comme tu ressuscites les morts. (Allah dit) :
 « Ne crois-tu donc pas ? », il dit « Si, mais c'est pour apaiser mon cœur ». Il dit « Alors prends quatre oiseaux, apprivoise-les et coupe-les, puis, sur des monts séparés, mets-y des morceaux, ensuite appelle-les, ils reviendront vers toi en tout hâte. Sache qu'Allah est puissant et sage

Il ne faut surtout pas laisser une question ou un doute en suspens, car celui-ci peut grandir et attaquer la foi petit à petit. C'est pourquoi Ibrahim ؑ a voulu apaiser son cœur.

Eviter ce qui biaise et empêche la compréhension

L'imam *Abu Hâmid Al Ghazâlî* dans *Ihyâ 'ulûm ad-dîne* énumère quatre choses qui empêchent la compréhension profonde du coran :

1. Que l'attention se focalise sur la prononciation des lettres, de façon exagérée.

C'est lorsque la personne a des *wasâvis*, des insufflations du diable et répète la lettre plusieurs fois car elle pense ne pas l'avoir bien prononcée. Ainsi son attention est détournée du fond, le sens des versets, et se focalise sur la forme, la prononciation des lettres, de façon exagérée. *Al Ghazâlî* dit : « comme *chaytane* se rit de celui qui se soumet à cet insufflation »

2. Suivre aveuglément l'avis entendue, sans vouloir en sortir.

Il s'agit de celui qui a appris le sens d'un verset et si lors de sa lecture un autre sens lui apparait, il le rejette, uniquement car il est différent de celui qu'il a entendu.

Bien sûr lorsqu'on déduit d'un verset un sens plus profond que le sens apparent, il faut vérifier si notre compréhension est correcte. Mais il ne faut pas craindre de saisir un enseignement que nous n'avons pas entendu auparavant. Car les enseignements du coran sont innombrables. Et si le sens est effectivement correct il y a de grandes chances qu'il ait déjà été cité dans le passé.

3. Persister dans les petits péchés

Comme nous avons vu, l'imam *Al Ghazâlî* nous dit que les péchés noircissent le cœur et que c'est la principale cause qui empêche d'accéder à la compréhension du coran. Cela fait comme de la rouille sur un miroir, l'image qu'il reflète n'est plus la réalité. Le miroir représente le cœur, la rouille les maladies du cœur, et l'image reflétée est le coran et ses enseignements. Plus on enlève la rouille du miroir, plus l'image reflétée est conforme à la réalité.

4. Se limiter au *tafasir bi-l-ma'thûr* qui expliquent le sens apparent des mots.

Se limiter à ce qui est rapporté de *Ibn 'Abbâs* رضي الله عنه, *Moujabid* رضي الله عنه et les autres, dans les *tafasir bi-l-ma'thûr* et délaisser les *tafâsir bi-r-ra'y*, dans lesquels l'auteur partage ses réflexions personnelles, bien sûr, elles-mêmes fondées sur une compréhension correcte.



TABLE DES MATIERES

Introduction	2
L'apparition et l'évolution des sciences du coran.....	5
Les débuts de la science du tafsîr.....	7
CHAPITRE1 : Présentation du coran	10
1. Les spécificités du coran.....	10
Un livre divin.....	10
Qu'est-ce que la parole d'Allah ﷻ ?.....	11
Les signes de l'origine divine du coran.....	12
Un livre préservé.....	25
2. Comment le coran fut-il révélé.....	28
3. L'agencement des versets et des sourates.....	38
4. Les variantes de lecture du coran.....	43
CHAPITRE 2 : Des outils pour mieux comprendre le coran	47
1. Les principaux thèmes du coran.....	47
2. Les peuples mentionnés dans le coran.....	49
3. La structure du texte coranique.....	60
4. Les versets univoques et les versets équivoques.....	67
5. Le général et le particulier.....	73
6. L'abrogeant et l'abrogé.....	78
7. Les causes de la révélation.....	86
8. Les liens entre les versets et les sourates.....	91
CHAPITRE 3 : La science du tafsîr	107
1. Les deux types de tafsîr.....	107
2. Les sciences nécessaires au mufassir.....	111
CHAPITRE 4 : Avoir accès aux trésors du coran	117
1. Un mode de vie.....	117
La purification du cœur.....	117
Un contact quotidien avec le coran.....	119
2. Les bonnes manières envers le coran.....	119
3. Le tadabbur ou la réflexion profonde sur le sens des versets.....	121
Provoquer la tristesse et les pleurs.....	122
Trois actes du cœur qui doivent précéder le tadabbur.....	123
Quatre choses qui biaisent la compréhension.....	125